PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2016-2020



Plan de gestion adopté par le Conseil de la MRC de Bellechasse Le 17 août 2016

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Les personnes suivantes ont collaboré à la révision du présent projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse. Le conseil de la MRC de Bellechasse tient à les remercier.

<u>Rédaction et supervision :</u>	<u>Traitement de texte et mise en p</u>	oag	e :

MRC de Bellechasse : Isabelle Bolduc

Clément Fillion Claire Bouchard

Christian Noël Nathalie Rouleau

David Loranger-King Nancy Lacasse

Julie Picard

WSP Canada Inc.

Richard Bouchard Révision des textes :

Jérémie Steward Christian Noël

Gilles Tremblay David Loranger-King

Steeve Gamache

Recherches et statistiques : Contribution spéciale :

Christian Noël Christian DesAlliers

David Loranger-King

Sylvie Côté

Manon Roy

Denise Labrecque

Géomatique:

Daniel Paradis

Cécile Goulet

TABLE DES MATIÈRES

1.	Portr	ait de la MRC de Bellechasse	4
	1.1	Description géographique	4
	1.2	Le schéma d'aménagement	6
	1.3	Culture, identité régionale et patrimone	7
	1.4	Densité de population	9
	1.5	Le réseau routier	10
	1.6	Caractéristiques géographiques	15
	1.6.1	Relief	15
	1.6.2	Types de sols	16
	1.6.3	L'hydrographie	16
	1.6.4	Conditions climatiques	18
	1.7	La forêt, la flore et la faune	19
	1.7.1	La forêt	19
	1.7.2	La flore	19
	1.7.3	La faune	19
	1.8	Description démographique	20
	1.8.1	Population permanente	20
	1.8.2	Population saisonnière	20
	1.8.3	Variation de population	22
	1.8.4	Immigration	23
	1.8.5	Projection démographique	23
	1.8.6	L'âge médian	25
	1.8.7	Catégories d'habitations	26
	1.9	Description socio-économique	27
	1.9.1	Scolarité	27
	1.10	Activité économique	29
	1.10.	1 Portrait global	29
	1.10.2	2 Le marché du travail	29
	1.10.3	3 Les entreprises	32
	1.10.4	4 Les secteurs d'activités	34
	1.10.5	5 L'agroalimentaire	34

	1.10.6	Secteur récréo-touristique	36
	1.10.7	Secteur culturel	36
2.	Répai	tition des responsabilités	37
2	.1	Organisation Administrative	37
	2.1.1	Historique	37
2	.2	Distribution des responsabilités	39
	2.2.1	Service offert sur le territoire de la MRC de Bellechasse	39
	2.2.2	Clientèle hors territoire du service de GMR de la MRC de Bellechasse	39
2	.3	Ententes intermunicipales	43
	2.3.1	Ententes pour les services de collecte pour les municipalités hors-territoire	43
	2.3.2	Entente pour les services d'enfouissement	43
2	.4	Financement des services	43
2	.5	Méthode d'établissement des quotes-parts	44
2	.6	Règlements municipaux encadrant la gestion des matières résiduelles	48
3.	Gesti	on actuelle des matières résiduelles	49
3	.1	Service de Collecte porte à porte (déchets/matières recyclables)	49
3	.2	Collecte des ICI (déchets et matières recyclables)	51
3	.3	Faits saillants 2014 pour les opérations de collecte porte à porte et ICI	53
3	.4	Écocentres municipaux	55
3	.5	CRD provenant du secteur privé	60
3	.6	Ressourcerie Bellechasse	60
3	.7	Traitement des matières récupérées (résidentiel et I.C.I.)	62
3	.8	Enfouissement des matières résiduelles	63
3	.9	Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	66
3	.10	Autres projets	66
	3.10.1	Récupération de denrées alimentaires	66
	3.10.2	Composteurs domestiques	66
	3.10.3	Pneus	66
	3.10.4	Résidus verts (branches, feuilles mortes, sapins de Noël, etc.)	67
	3.10.5	Collecte des plastiques agricoles	67
	3.10.6	Tubulure d'érablières	67
3	.11	Gestion des boues	68

	3.11.1	Boues de fosses septiques	68
	3.11.2	Boues des eaux usées provenant des étangs municipaux	71
	3.12	Ententes en vigueur	73
	3.13	Bilan global de la gestion des matières résiduelles	74
4.	Rece	nsement des organismes œuvrant en GMR	76
5.	Inver	taire des matières résiduelles	83
	5.1	Considérations générales	83
	5.2	Méthode de réalisation de l'inventaire	83
	5.3	Inventaire global	84
	5.4	Secteur domestique	86
	5.5	Matières nécessitant une gestion particulière	89
	5.5.1	Produits sous responsabilité élargie des producteurs	89
	5.5.2	Autres RDD	90
	5.5.3	Résidus d'activités municipales	90
	5.5.4	Résidus et sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles	90
	5.5.5	Matières gérées par d'autres systèmes de récupération	90
	5.5.6	Plastiques agricoles	91
	5.6	Secteur ICI	91
	5.7	Secteur CRD	93
	5.8	Inventaire global par catégorie de générateur	94
6.	Diagr	nostic territorial	95
	6.1	Contexte et enjeux généraux	95
	6.2	Objectifs de la nouvelle politique québécoise de GMR	97
	6.3	Droit de regard	98
	6.4	Analyse stratégique préliminaire	101
7.	Visio	n, Orientations et Objectifs	103
	7.1	Énoncé de vision	103
	7.2	Grandes Orientations :	104
	7.3	Objectifs du PGMR	105
	7.4	Enjeux spécifiques par secteur de GMR	106
	7.4.1	Administration	106
	7.4.2	Secteur domestique	106

7.	4.3 Secteur ICI	106
7.	4.4 Secteur CRD	107
7.	4.5 Gestion des boues	107
7.	4.6 Information, éducation, sensibilisation	107
7.5	Mesures prévues au PGMR	108
8. B	udget	
8.1	Budget annuel : gestion des boues - Partie 1	118
8.2	Budget annuel : service de collecte - Partie 2	118
8.3	Budget annuel : Service d'enfouissement - Partie 3	120
8.4	Sommaire des coûts nets additionnels des mesures prévues	121
9. M	lesures de suivi et rétroaction	123
9.1	Concertation des intervenants	123
9.2	Amélioration du suivi auprès de la population et des intervenants	123
9.3	Indicateur de performance global	123
9.4	Rapport d'état de la mise en œuvre et indicateurs spécifiques	123

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation de la MRC dans la région administrative
Figure 2 : La MRC de Bellechasse et les MRC voisines5
Figure 3 : Densité de population par municipalité et comparatif avec les MRC voisines 9
Figure 4 : Classification Fonctionnelle du réseau routier Majeur :
Figure 5 : La superficie par municipalité
Figure 6 : Principales affectations du sol de la MRC
Figure 7: Bassin hydrographique
Figure 8 : Les municipalités de la MRC de Bellechasse : Population par municipalité 21
Figure 9 : Variation de la population de la MRC de Bellechasse entre 2006 et 2011 23
Figure 10 : Âge médian de la population de la MRC de Bellechasse en 2011 25
Figure 11 : Caractéristiques des logements privés occupés (2011)
Figure 12 : Population de 25 à 64 ans selon le plus haut certificat ou grade dans la MRC de Bellechasse
Figure 13 : Les établissements d'enseignement sur le territoire Bellechassois
Figure 14 : Taux de faible revenu de la région de Bellechasse, 2006-2011 31
Figure 15 : Les entreprises par secteur d'activité en %
Figure 16 : Région desservie par le LET de la MRC de Bellechasse
Figure 17 : Évolution des quantités de matières résiduelles (ordures et recyclage), sur 12 ans . 75
Figure 18 : Compilation des matières résiduelles générées par filière –secteur résidentiel 85
Figure 19 : Ventilation des matières résiduelles résidentielles générées (secteur résidentiel) 87
Figure 20 : Ventilation de matières générées (secteur domestique) pour la filière des matières recyclables
Figure 21 : Ventilation des matières organiques générées (secteur domestique) excluant les boues

Figure 22 : Ventilation des autres matières résiduelles générées (secteur domestique)	89
Figure 23 : Ventilation des matières générées par le secteur ICI	92
Figure 24 : Ventilation par matière des résidus de CRD récupérés	93
Figure 25 : Répartition des matières par secteur de provenance	94

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principales caractéristiques géographiques : Superficie, densité de la populatior longueur des routes par municipalité	
Tableau 2: Caractéristiques climatiques 1998	18
Tableau 3 : Répartition de la population par municipalité	22
Tableau 4 : Projection démographique par axe routier	24
Tableau 5 : La répartition des immeubles d'habitation sur le territoire 2013	26
Tableau 6 : Taux de chômage	30
Tableau 7 : Nombre de travailleurs âgés de 25 à 64 ans, 2011 et 2013	30
Tableau 8 : Principaux indicateurs économiques de la MRC de Bellechasse	32
Tableau 9 : Les entreprises de la MRC de Bellechasse par secteur d'activité et par municipalit	
Tableau 10 : Principaux employeurs manufacturiers en 2014	35
Tableau 11 : Revenus agricoles totaux et nombre d'entreprises par type de production (2010))36
Tableau 12 : Chronologie de la prise en charge de la gestion des matières résiduelles	37
Tableau 13 : Répartition des compétences GMR pour les municipalités de la MRC de Bellechasse :	40
Tableau 14 : Responsabilités exercées par la MRC pour les municipalités hors territoire	42
Tableau 15 : Distribution des UBE par municipalité 2015	45
Tableau 16 : Répartition des quotes-parts pour le service d'Enfouissement	47
Tableau 17 : Recensement des règlements concernant la gestion des matières résiduelles po la MRC de Bellechasse	
Tableau 18 : Statistiques relatives à la collecte domestique 2014	50
Tableau 10 : Répartition des conteneurs métalliques sur le territoire de collecte	52

Tableau 20 : Bilan 2014 des opérations de collecte (26 municipalités)53
Tableau 21 : Sommaire des ratios financiers en lien avec la collecte
Tableau 22 : Faits saillants de la collecte des écocentres municipaux :
Tableau 23 : Horaire et localisation des écocentres municipaux :
Tableau 24 : Matières ayant transité par les écocentres municipaux en 2014 58
Tableau 25 : Autres lieux de dépôt des RDD offerts sur le territoire
Tableau 26 : Bilan des CRD enfouis sur le territoire de la MRC de Bellechasse 60
Tableau 27 : Statistiques 2014 Ressourcerie Bellechasse
Tableau 28 : Bilan 2014 de la collecte sélective en TM
Tableau 29 : Faits saillants au niveau de l'enfouissement en 2014 :
Tableau 30 : Statistiques d'enfouissement MRC de Bellechasse (Source : MRC de Bellechasse) 65
Tableau 31 : Statistiques de récupération de pneus
Tableau 32 : Faits saillants du programme de gestion des boues de fosses septiques : 69
Tableau 33 : Bilan de la gestion des boues de fosses septiques70
Tableau 34 : Bilan de la gestion des boues municipales
Tableau 35 : Récapitulatif des ententes intervenues pour la gestion des matières résiduelles . 73
Tableau 36 : Sommaire de la gestion des matières résiduelles par la MRC de Bellechasse 74
Tableau 37 : Recensement des organismes œuvrant en GMR et description des services offerts
Tableau 38 : Inventaire synthèse des matières résiduelles générées en 2014 (exprimé en tonne)
Tableau 39 : Inventaire détaillé des matières résiduelles par secteur domestique
Tableau 40 : Inventaire des contenants à remplissage unique pour l'année 2013 en TM 90
Tableau 41 : Inventaire des matières résiduelles provenant des ICI pour 2014 en TM 91
Tableau 42 : Quantité de résidus de CRD récupérés et éliminés (année)

Tableau 43 : Inventaire 2014 des matières résiduelles par catégorie de générateur :	94
Tableau 44 : Sommaire des capacités des installations de recyclage à proximité de la MRC 1	.00
Tableau 45 : Objectifs et échéances visés par le PGMR1	.05
Tableau 46 : Mesures prévues pour atteindre les objectifs de GMR 1	.08
Tableau 47 : Budget inclus à la partie 11	.18
Tableau 48 : Budget de la partie 21	.18
Tableau 49 : Budget de la partie 31	.20
Tableau 50 : Sommaire des coûts additionnels pour les mesures prévues au PGMR 1	.22
Tableau 51 : Modèle de tableau de bord utilisé pour faire le rapport de la mise en œuvre 1	24

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE GMR RÈGLEMENT 127-02
- ANNEXE 2 CUEILLETTE ET À L'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS SOLIDES RÈGLEMENT 69-95
- ANNEXE 3 RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE RÈGLEMENT 74-96
- ANNEXE 4 GESTION DES EAUX USÉES RÈGLEMENT 106-01
- ANNEXE 5 PERMIS INSTALLATIONS SEPTIQUES RÈGLEMENT 108-01
- ANNEXE 6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 69-95 RÈGLEMENT 144-04
- ANNEXE 7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 69-95 RÈGLEMENT 157-06
- ANNEXE 8 CALENDRIER DE COLLECTE 2016
- ANNEXE 9-FICHES SIGNALÉTIQUES

ABRÉVIATIONS

3RV-E Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination

ACDC Aide aux composteurs domestiques et communautaires

ARPE Association pour le recyclage des produits électroniques

BEA Boue d'étang aéré

BFS Boue de fosse septique

CA Certificat d'autorisation environnemental émis par le MDDELCC en vertu de la

LQE

CFER Centre de formation en entreprise et récupération

CLD Centre local de développement

CRD Construction, rénovation et démolition

BFS Boues de fosses septiques

GES Gaz à effet de serre

GMR Gestion des matières résiduelles

ICI Industries, commerces et institutions

ISÉ Information, sensibilisation et éducation

ISQ Institut de la statistique du Québec

KM Kilomètre

L Litre

LD Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières

résiduelles

LES Lieux d'enfouissement sanitaire
LET Lieu d'enfouissement technique

LEDCD Lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition

LQE Loi sur la qualité de l'environnement

MAMOT Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire

MDDELCC Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre

les changements climatiques

MOD Main-d'œuvre directe

MRC Municipalité régionale de comté

MTQ Ministère des Transports du Québec

OBNL Organisme à but non lucratif

OER Objectifs environnementaux de rejets

PCVMP Papier, carton, verre, métal, plastique

PGMR Plan de gestion des matières résiduelles

PIB Produit intérieur brut

PIIRL Plan d'intervention en infrastructures routières locales

PQGMR Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

PVM Plastique, verre et métal

Q Quantité

RDD Résidus domestiques dangereux

REIMR Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles

REP Responsabilité élargie des producteurs

SADC Société d'aide au développement des collectivités

SOMAE Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux

TIC Technologies de l'information et de la communication

TM Tonnes métriques

TMH Tonnes métriques de matières humides (siccité entre 3 et 5 %)

TMS Tonnes métriques de matières sèches (siccité environ 100 %)

UBE Unité de bac équivalent

VHU Véhicule hors d'usage



AVANT PROPOS

La MRC de Bellechasse a procédé à la révision en profondeur de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) par rapport à la version qui a été utilisée de 2004 jusqu'à présent.

La révision du PGMR est un processus encadré par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui stipule que toute MRC doit obligatoirement réaliser un PGMR et superviser sa mise en œuvre. Le présent plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse comporte tous les éléments obligatoires de contenu prévus à la loi (art. 53.9 LQE). De plus, la nouvelle version du PGMR est conforme avec les enjeux ciblés de la politique québécoise de gestions des matières résiduelles (PQGMR), notamment :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources
- > Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques ainsi que ceux de la stratégie énergétique du Québec
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

En ce sens, le nouveau PGMR prévoit des stratégies et des actions qui visent à atteindre les objectifs quantitatifs du plan d'action 2011-2015 :

- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- > Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.



PORTRAIT DE LA MRC DE BELLECHASSE

1.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

La MRC de Bellechasse est localisée dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Située au sud de la région de Québec, cette région administrative abritait une population de 421 045 personnes en 2015 selon le décret de population 2015 publié par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT). La région administrative regroupe la ville de Lévis et 9 MRC; l'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, L'Amiante, Beauce-Sartigan et Lotbinière.

Figure 1 : Localisation de la MRC dans la région administrative

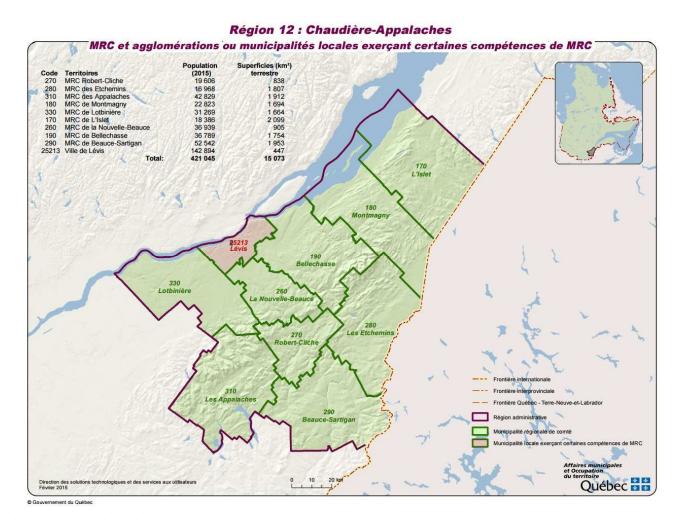


Source : Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches

http://www.chaudiere-appalaches.qc.ca/upload/chaudiere-appalaches/editor/20130808RACREVF.pdf



Figure 2 : La MRC de Bellechasse et les MRC voisines



Source: MAMOT 2015



La MRC de Bellechasse est composée de 20 municipalités locales, et couvre une superficie terrestre de 1 754 km2. Elle est bornée au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par la MRC Les Etchemins, au nord-ouest par la ville de Lévis, à l'ouest par les MRC Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche et à l'est par la MRC de Montmagny.

Son territoire ne compte aucun pôle central dominant et aucune ville centre typiquement urbaine. Elle se divise plutôt en trois secteurs géographiques distincts :

- Le Nord, composé des municipalités de Saint-Henri, Beaumont, Saint-Charles-de-Bellechasse, La Durantaye, Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Vallier.
- Le Centre, qui comprend les municipalités de Saint-Raphaël, Saint-Gervais, Saint-Anselme, Honfleur, Sainte-Claire et Saint-Lazare-de-Bellechasse.
- ➤ Le Sud, englobant les municipalités de Saint-Malachie, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Nazaire-de-Dorchester, Saint-Damien-de-Buckland, Saint-Nérée-de-Bellechasse, Armagh, Saint-Philémon et Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland.

Ces secteurs sont constitués de milieux physiques forts différents. Ainsi, au nord, le milieu est davantage urbain; la villégiature, en lien avec le fleuve, est très importante et l'activité agricole domine. Plus on se dirige vers le sud, la terre progresse vers un vaste arrière-pays agro-forestier où la population est plutôt en décroissance et l'activité économique est passablement ralentie.

1.2 LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

La MRC de Bellechasse est une municipalité régionale qui a un caractère rural indéniable avec un patrimoine bâti qui le démontre. Le schéma d'aménagement adopté en 1987 a été révisé en 2000. Le travail relatif à une nouvelle révision a été amorcé en 2015 et se poursuivra en 2016. Celui-ci a permis d'harmoniser les plans d'urbanisme des municipalités locales en lien avec l'intégration de la municipalité de St-Henri en 2002. Ce schéma a donc évolué avec les normes en termes de protection de l'environnement, protection des cours d'eau, gestion des boues des fosses septiques et a évolué pour favoriser le développement régional tout en tentant de conserver le cachet régional attribué au territoire bellechassois. En tant que tel, le schéma d'aménagement entre présentement dans une nouvelle phase de révision, pour permettre une refonte dite générationnelle.



1.3 CULTURE, IDENTITÉ RÉGIONALE ET PATRIMONE

La région de Bellechasse est caractérisée par son histoire, son développement, son patrimoine et l'esprit d'entrepreneuriat de ses habitants. L'estuaire du fleuve Saint-Laurent est le point de départ du peuplement. C'est au courant du 17ième siècle qu'il y a la création de sept seigneuries à travers cette région. D'ailleurs, la désignation de Bellechasse tient d'origine son nom de la rivière Belle Chasse, nommée par le Seigneur Nicolas Marsolet qui avait fait une bonne chasse à son embouchure en 1636.



L'activité économique de l'époque repose principalement sur la coupe et la transformation du bois. C'est pour cette raison que plusieurs moulins, dont entre autres les moulins du Petit-Canton à Saint-Vallier, Vincennes à Beaumont, Grand-Sault à Saint-Raphaël, Goulet à Saint-Damien et Willie-Willet à Saint-Gervais furent en fonction à cette époque. On répertoriait en 1871, un total de 61 scieries à travers le territoire de Bellechasse.

Avec l'abolition du régime seigneurial au 19e siècle, le peuplement progresse péniblement dans les cantons de Buckland et Mailloux, où l'on constate un sol ingrat pour les agriculteurs.

En 1891, la population totale de la région atteint 18 368 habitants. Les localités les plus peuplées sont en premier lieu la municipalité de Saint-Henri, viennent ensuite les municipalités de Saint-Raphaël, Saint-Charles et Saint-Gervais. Le développement économique est fortement lié aux ressources naturelles, soit le commerce du bois, les chantiers de bûcherons, la drave et les chantiers maritimes. Par contre, le fait que la ville de Québec connaît à ce moment une émergence de sa population, la grande ville dépend plus que jamais de la campagne afin de subvenir aux besoins alimentaires de ses citoyens. L'agriculture devient alors marchande et, par la suite, industrielle, afin de pouvoir répondre à la demande. L'élevage à grande échelle et la production forestière dominent comme activité économique de la région.

Les scieries, l'élevage de renards, la production acéricole, la culture de petits fruits et la pêche aux anguilles et aux esturgeons sont également présents dans le portrait économique de la région.

Le développement industriel fut quelque peu tardif. En 1939, 11 petites industries sont présentes sur le territoire. En 1950, la région de Bellechasse connaît une augmentation d'emplois grâce au développement de l'industrialisation et, du même coup, connaît une hausse de sa population.

Plusieurs entreprises se sont établies principalement à Saint-Henri pour la proximité avec la ville de Lévis, dont les Entreprises Bussières, Industries Fortier, S.A.F. Construction, Brochu-Lafleur, Tourbière Champlain, Cie Wilfrid Allen, Rive-Sud Sports, Roland Caron et fils et les Industries Dumas.



À Saint-Anselme, on retrouve les entreprises suivantes entre 1931 et 1975 : Coop Dorchester, Charcuteries Roy, Fonderie Saint-Anselme et Plastiques Copak.

Dans la municipalité de Sainte-Claire, Monsieur Eugène Prévost a amorcé à la fin des années 1930, une usine de fabrication d'autobus, dont l'entreprise est reconnue aujourd'hui au niveau international sous le nom Prévost Car. Nous y retrouvons également l'émergence de Plastique Micron, Fonderie Laforo, Poulies Maska, Kerry, Laliberté et la Meunerie Sainte-Claire.

Quant à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, une industrie de plastique est également digne de mention. En effet, une entreprise fondée en 1939 par Monsieur Joseph-Emile Métivier, qui fabriquait des balais en paille fut le point de départ de l'usine de fabrication d'objets en plastique connue aujourd'hui sous le nom d'IPL.

La MRC de Bellechasse est caractérisée par l'esprit d'entrepreneurship de ses habitants, mais également par des artistes littéraires et des musiciens de renommée.

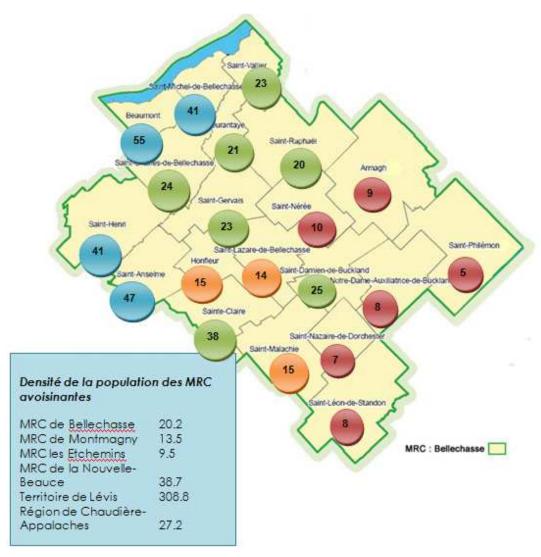
L'histoire de Bellechasse a laissé des traces de ces activités sur son territoire, soit par un patrimoine bâti intéressant dans le paysage de la région. C'est la raison pour laquelle des sociétés, telles la société de conservation du moulin de Vincennes fut créé en 1935 et la société historique de Bellechasse en 1991. Depuis le 19 octobre 2012, le ministère de la Culture et des Communications a intégré la Loi sur le patrimoine culturel permettant à une municipalité de « citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présentent un intérêt public ». En 2013, cinq municipalités de la MRC de Bellechasse se sont prévalues de ce pouvoir en vue de protéger certains de leurs biens patrimoniaux en raison de leurs attraits significatifs de nature archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysager, scientifique, technologique ou urbanistique.



1.4 DENSITÉ DE POPULATION

La densité de population par municipalité varie de 5 habitants par kilomètre carré pour Saint-Philémon à 55 habitants pour Beaumont. Comme le démontre la figure suivante, la densité de population est plus élevée dans le secteur Nord, au niveau de la plaine, et diminue progressivement en allant vers le sud (montagne). Par ailleurs, la densité diminue également en allant d'ouest en est.

Figure 3 : Densité de population par municipalité et comparatif avec les MRC voisines



Source: Statistique Canada, recensement 2011



1.5 LE RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier majeur à la charge du MTQ

Selon la classification du réseau routier du MTQ, le territoire de la MRC de Bellechasse est occupé par :

- > Deux routes nationales : l'autoroute 20 et la route 132 qui traversent d'est en ouest l'extrémité Nord de son territoire;
- ➤ La route régionale 277 et les routes collectrices 279 et 281 qui se greffent à ce réseau national et pénètrent vers le sud pour desservir la majeure partie du territoire de la MRC;
- Les routes collectrices 216 et 218 situées respectivement au sud et au nord du territoire. Elles traversent d'est en ouest le territoire.

On compte également quelques routes ayant un parcours moins long sur le territoire, mais également importantes en raison de l'accès qu'elles offrent. Ce sont les suivantes :

- La route 173 assurant le lien entre la ville de Lévis et la région de la Beauce en passant par la municipalité de Saint-Henri;
- La route 175 reliant la municipalité de Saint-Henri à la ville de Lévis;
- La route Sainte-Thérése qui relie Sainte-Claire à la région de la Beauce;
- Le rang 3 qui a été retenu afin de relier les municipalités d'Honfleur et Saint-Nérée au réseau majeur;
- La route Abénakis qui assure un transit entre les routes 277 et 279 dans la partie centrale du territoire de Bellechasse;
- Montée de la station entre la route 132 et l'autoroute 20.

Ce réseau est à la charge du MTQ. De façon générale, il dessert bien le territoire de la MRC. Toutefois, comme ce réseau a principalement pour but de desservir à la fois la MRC et d'autres régions (Lévis, Beauce, Montmagny), certaines parties du territoire de la MRC souffrent de la présence plutôt faible de ce réseau si l'on tient compte exclusivement des préoccupations d'aménagement et de développement de la MRC. Ainsi, à titre d'exemple, la MRC devra compter plus particulièrement sur son réseau local pour mieux desservir la partie centrale de son territoire. Le schéma d'aménagement révisé en 2000 a fait ressortir certaines de ces lacunes. Il a proposé d'ailleurs certaines routes locales ayant une vocation intermunicipale. (Réf. Figure 1.3)



LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS

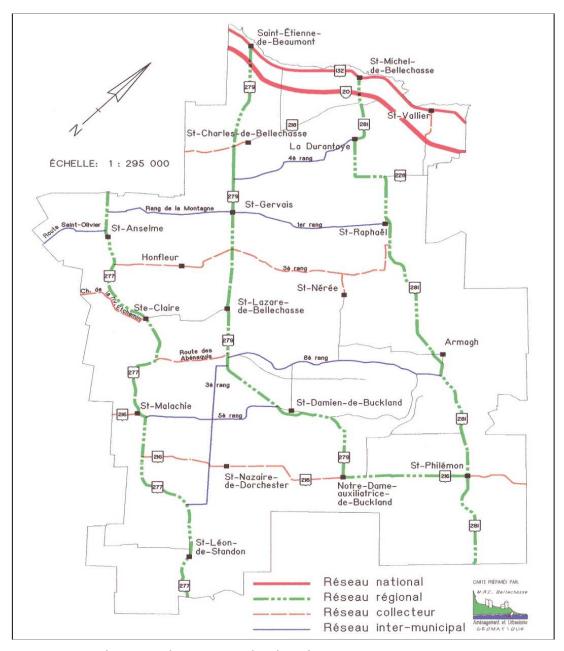
Le réseau local assure une liaison entre une ou plusieurs municipalités sur le territoire de la MRC ou à l'extérieur de ce territoire. Il consiste également à donner accès à la population établie sur le territoire. Il est à la charge des municipalités et il vient compléter en quelque sorte le réseau majeur.

Le réseau local apparaissant à la figure 1.3 fait état de toutes les routes parcourant le territoire de la MRC, que ce soit pour rejoindre des villages, les milieux de villégiature ou touristiques, les secteurs d'exploitation des ressources (agriculture, forêt, carrières et sablières etc.), des quartiers résidentiels, des zones et des parcs industriels, etc.

La MRC comptabilise un total de 907,56 km de routes locales. On calcule qu'environ 85 % de ces routes sont asphaltées et 15 % gravelées. Ces dernières se situent plus particulièrement dans la partie Sud du territoire. Comme il a été dit plus haut, certaines de ces routes ont une vocation intermunicipale qui vise notamment une libre circulation des véhicules lourds. En ce sens, une concertation régionale avec les municipalités a en effet permis d'identifier les routes appropriées pour ce type de transport. Quant aux autres routes, elles sont tout simplement interdites aux véhicules lourds par la réglementation adoptée par chacune des municipalités. Cet exercice, initié par la MRC, a permis d'élaborer une approche globale permettant à chacune des municipalités de s'assurer que leur réglementation n'entre pas en contradiction avec la municipalité voisine et de prévoir le meilleur tracé pour la circulation des véhicules lourds.



Figure 4 : Classification Fonctionnelle du réseau routier Majeur :



Extrait du schéma d'aménagement révisé, août 2000



Tableau 1 : Principales caractéristiques géographiques : Superficie, densité de la population et longueur des routes par municipalité.

Municipalités	Superficie (km²)	Densité de population (hab/km²)¹	Longueur des routes (km) ²
Armagh	169,18	8,90	55,74
Beaumont	44,53	55,20	25,41
Buckland	96,30	8,30	39,32
Honfleur	50,80	15,00	29,11
La Durantaye	34,42	20,70	21,39
St-Anselme	73,98	46,90	66,55
St-Charles	93,61	24,10	43,80
St-Damien	81,91	25,20	55,03
Ste-Claire	88,24	37,80	57,45
St-Gervais	90,05	23,10	41,87
St-Henri	123,11	41,10	72,58
St-Lazare	85,66	13,60	47,21
St-Léon	137,01	8,20	83,41
St-Malachie	100,76	14,80	60,30
St-Michel	43,41	41,00	33,14
St-Nazaire	51,47	6,90	28,97
St-Nérée	75,66	9,90	44,88
St-Philémon	148,05	5,00	29,83
St-Raphaël	121,20	20,30	48,41
St-Vallier	44,88	23,40	23,08
MRC Bellechasse	1 754,23	20,20	907,48

Source : MRC de Bellechasse

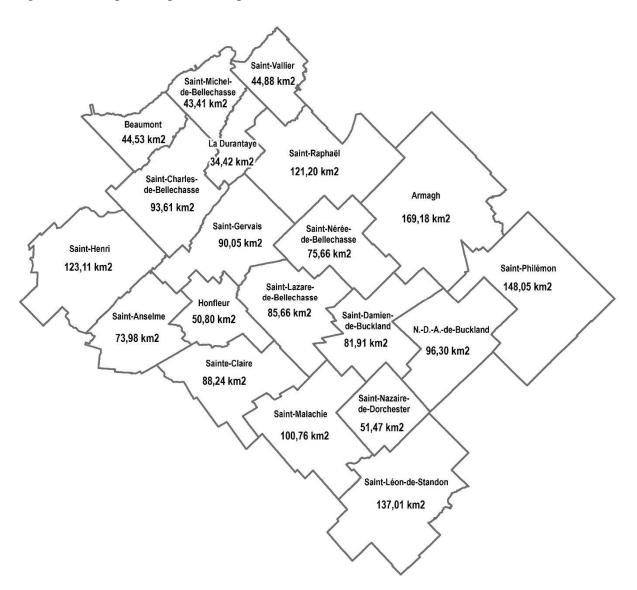
¹ Statistiques 2011

² Chemins à la charge des municipalités seulement.



Ces données ont une importance significative considérant le caractère rural de la MRC. Il est à noter que la distance moyenne de route par habitant est d'environ 20 mètres. Cette valeur ne varie pas beaucoup d'une municipalité à l'autre.

Figure 5 : La superficie par municipalité



Source: MRC de Bellechasse



1.6 CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

1.6.1 Relief

Le territoire pouvant être classé dans les 3 secteurs géographiques mentionnés plus haut est décliné en 4 unités paysagères, au niveau du relief particulier. Ainsi le secteur géographique Nord comprend deux unités paysagères; la plaine et le coteau. La plaine est localisée en bordure du fleuve Saint-Laurent. Elle est constituée par une mince bande côtière qui s'amenuise d'ouest en est pour ne couvrir qu'une largeur ne dépassant pas 15 km à la limite Est de la MRC. Le secteur de la plaine est caractérisé par la présence de falaises et d'un certain risque d'érosion. Le coteau possède une topographie plane où la grande majorité du secteur agricole de la MRC y est localisé. Le piedmont correspond davantage au secteur central de la MRC, qui lui est caractérisé par le début d'une topographie plus accentué par des collines. Finalement, le secteur sud de la MRC correspond à l'unité paysagère des Monts. Dans ce secteur, les montagnes appalachiennes se succèdent et le niveau d'altitude maximal atteint 915 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Figure 6 : Principales affectations du sol de la MRC

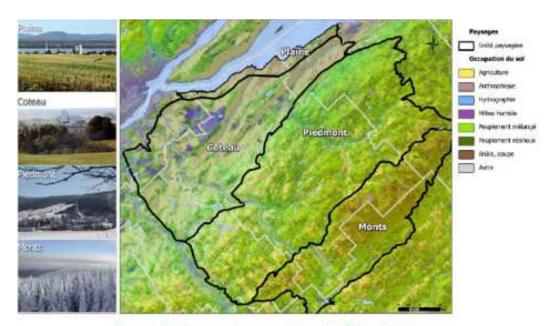


Figure 6. Unités paysagères caractérisant le MRC de Bellechasse

AME 6015 Essai-laboratoire, volet récrito-tourisme / 2009-2010 / ESAD. Université Laval / Source : Image Landsat, MDDEP.



1.6.2 Types de sols

Le territoire est constitué à 42 % de loam pierreux principalement de types Saint-Onésime, Mont-Carmel, Painchaud et Garneau, à 23 % de loam sableux et pierreux de types Chapais et Mawcook, à 10.5 % de loam sablo-graveleux de types Saint-André, Rivière-du-Loup, Saint-Bruno et Pohénégamook, à 6.4 % de loam schisteux Saint-Nicolas et à 8.8 % de sable loameux Calder, de l'argile Kamouraska, de loam argileux La Pocatière et de loam limoneux Montmagny. Selon les types de sols énumérés, plusieurs de ceux-ci s'avèrent à prime abord propices à la grande culture, à la culture sarclée et à l'horticulture.

1.6.3 L'hydrographie

Bien que la ressource eau ne soit pas l'élément prédominant du territoire, il n'en demeure pas moins que le milieu est bien pourvu en la matière, puisqu'on y dénombre sept (7) rivières le sillonnant : les rivières Boyer et des Mères au niveau de la plaine et les rivières Etchemin, du Sud, des Abénakis, Armagh et du Pin au niveau du plateau. Plusieurs petits ruisseaux, de même que des lacs, sont largement utilisés au profit de la villégiature.

Dans la plaine, les lacs aux Canards, Saint-Charles et Beaumont doivent leur présence aux conditions particulières de drainage liées à la nature du terrain. Plus nombreux sur le plateau, les lacs sont généralement de plus petites dimensions: lacs aux Castors, Mailloux, Dion, Vert, Crève-Faim et Morin. (Réf. Figure 7).



Figure 7: Bassin hydrographique



Source : MRC de Bellechasse



1.6.4 Conditions climatiques

Le climat régnant au niveau du territoire de la MRC de Bellechasse est de type continental (été chaud, hiver froid) et se compare avantageusement à celui qui prévaut sur l'ensemble de la grande région de Québec.

Comme on peut le constater dans le tableau 2, la période sans gel varie annuellement entre 110 et 130 jours. D'autre part, la saison de végétation (169 à 184 jours), qui va habituellement du 25 avril à la fin octobre, donnerait entre 1 900 à 2 500 degrés jours de croissance dépendamment de la position relative des terres. Le territoire ne souffre pas en général de déficit en eau et la précipitation moyenne varie entre 46 à 51 cm.

Tableau 2: Caractéristiques climatiques 1998

Caractéristiques	Plaine du Saint- Laurent	Contrefort des Appalaches
Précipitations 1er mai – 1er sept.	51 cm	46 - 48 cm
Unités thermiques de mûrissage du maïs	2 300 – 2 500	1 900 – 2300
Longueur de la saison de végétation	184 jours	169 – 179 jours
Date de début	22 avril	25 – 30 avril
Date de fin	22 octobre	16 –21 octobre
Longueur moyenne de la période sans gel	120 – 130 jours	110 – 120 jours



1.7 LA FORÊT, LA FLORE ET LA FAUNE

Les composantes naturelles diversifiées du territoire tels le relief, les types de sol, les conditions climatiques, etc. ont aussi permis au milieu de jouir d'une diversité en matière de forêt, de flore et de faune.

1.7.1 La forêt

Au niveau de la plaine, les superficies couvertes par la forêt sont de petites dimensions. Marquée par le développement urbain et agricole de même que par la mise en place de nombreuses infrastructures (lignes de transport d'énergie, routes diverses, etc.), la présence de la forêt se retrouve aujourd'hui surtout en zone agricole où les érablières et divers groupements à dominance de feuillus ont été épargnés par la colonisation.

Plus nous nous déplaçons vers le sud, plus le couvert forestier croît en importance et en variété. Aux feuillus de la plaine se sont ajoutés les résineux tels le sapin baumier, l'épinette, etc.

Dans les collines, les groupements mélangés côtoient les groupements résineux et des érablières de grandes superficies. Avec l'altitude, les peuplements s'appauvrissent au profit de la sapinière à bouleau blanc : un groupement exceptionnel pour cette latitude et qu'on retrouve dans le secteur du Massif du Sud.

1.7.2 La flore

Bien que nous disposions de bien peu d'information écrite et spécifique sur le sujet en regard du territoire, il n'en demeure pas moins que les divers facteurs énumérés précédemment ont aussi eu pour effet de doter le milieu d'une flore luxuriante et diversifiée qui, à mesure que nous progressons du nord au sud et que nous gagnons en altitude, nous font découvrir de nouvelles plantes qui n'existent pas au niveau de la plaine ou du piémont.

On retrouve également ça et là, au niveau du territoire, des milieux naturels très particuliers qui regorgent d'une flore rare et spécifique en lien avec leur habitat. D'un grand intérêt pour des fins de recherche, ces milieux, compte tenu de leur fragilité ou leur spécificité, ont donc dû être protégés et conservés. C'est le cas de la grande plée bleue avec des plantes carnivores que l'on retrouve au niveau de la plaine et de la réserve écologique Claude-Melançon, sise au sud du territoire, qui vise la préservation d'un système écologique caractéristique de la zone appalachienne.

1.7.3 La faune

La faune, à l'image des particularités du milieu, est également omniprésente et très diversifiée sur la grandeur du territoire. Une multitude d'habitats fauniques, que ce soit de nature aquatique, terrestre ou forestière est recensée au niveau du territoire. Certains lacs, rivières, etc. faisant l'objet d'ensemencement tels la rivière des Pins et le lac des Cèdres renferment une faune aquatique intéressante pour la pêche sportive. Certains lits de cours d'eau s'avèrent ou se sont déjà avérés des sites de frai importants que l'on essaie de restaurer depuis quelques années. À ce chapitre, notons les efforts consentis par le Comité de restauration de la rivière Etchemin pour la réintroduction du saumon de l'Atlantique, par le Groupe d'intervention de la restauration de la Boyer pour le développement de l'éperlan et par l'organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud pour protéger les habitats des salmonidés (truite mouchetée et truite arc-en-ciel).



Le milieu est également l'hôte d'une héronnière située au nord du lac aux Castors à Armagh, d'aires de repos pour les oiseaux migrateurs dont la grande oie blanche au niveau de la zone des battures sur le littoral du fleuve entre Saint-Michel-de-Bellechasse, Saint-Vallier et Berthier-sur-Mer et, plus particulièrement, au niveau de la halte routière à l'Anse de Saint-Vallier où une aire interdisant la chasse a été instaurée. Le territoire abrite aussi un des plus importants ravages de chevreuils de la grande région de Québec, soit le ravage d'Armagh. La forêt bellechassoise, principalement dans le secteur du sud du territoire, compte aussi de nombreux autres mammifères dont le cerf de Virginie qui, depuis quelques années, a vu croître son cheptel renforçant ainsi le fait que Bellechasse porte bien son nom.

1.8 DESCRIPTION DÉMOGRAPHIQUE

1.8.1 Population permanente

La population de la MRC de Bellechasse est de 36 789 habitants selon le décret 2015. Sur le plan démographique, la MRC de Bellechasse se situe au quatrième (4e) rang par rapport aux autres MRC de Chaudière-Appalaches, si l'on exclut la ville de Lévis.

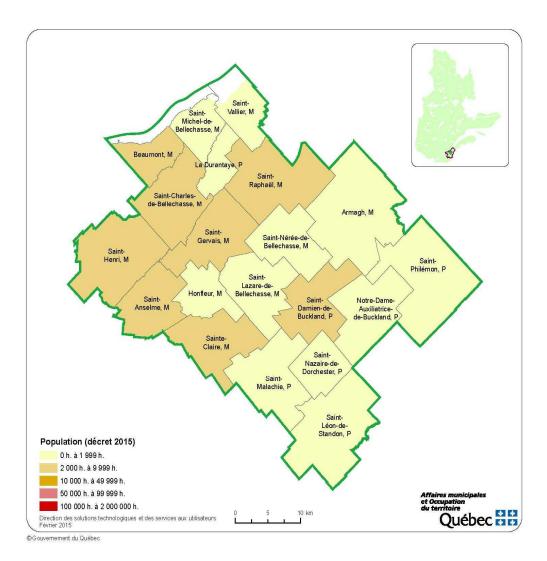
La MRC de Bellechasse a connu une augmentation de population de 7,3% entre 2010 et 2015.

1.8.2 Population saisonnière

Certaines municipalités, de par leur vocation récréo-touristique, enregistrent une augmentation assez significative de leur population pour la période estivale. Les municipalités du littoral du Saint-Laurent, de même que certaines municipalités où sont situés les lacs d'importance, vivent ce phénomène, qui est dû en majeure partie, aux résidences secondaires et aux chalets s'y trouvant.



Figure 8 : Les municipalités de la MRC de Bellechasse : Population par municipalité



Source: MAMOT, 2015



Tableau 3 : Répartition de la population par municipalité

Municipalités		Population 2015	Variation (Nombre)	Var. (%)	Population. Saisonnière	Population Équivalente	Variation Saisonnière %
Armagh	1 577	1 433	(144)	-9,1%	185	1 618	12,9%
Beaumont	2 249	2 660	411	18,3%	1638	4 298	61,6%
Buckland	824	778	(46)	-5,6%	254	1 032	32,6%
Honfleur	789	809	20	2,5%	45	854	5,6%
La Durantaye	726	728	2	0,3%	50	778	6,9%
St-Anselme	3 284	3 911	627	19,1%	8	3 919	0,2%
St-Charles	2 217	2 380	163	7,4%	200	2 580	8,4%
St-Damien	2 075	2 030	(45)	-2,2%	333	2 363	16,4%
Ste-Claire	3 152	3 409	257	8,2%	150	3 559	4,4%
St-Gervais	1 975	2 120	145	7,3%	55	2 175	2,6%
St-Henri	4 540	5 374	834	18,4%	929	6 303	17,3%
St-Lazare	1 191	1 253	62	5,2%	35	1 288	2,8%
St-Léon	1 213	1 125	(88)	-7,3%	178	1 303	15,8%
St-Malachie	1 418	1 536	118	8,3%	200	1 736	13,0%
St-Michel	1 736	1 834	98	5,6%	798	2 632	43,5%
St-Nazaire	396	365	(31)	-7,8%	113	478	31,0%
St-Nérée	769	752	(17)	-2,2%	325	1 077	43,2%
St-Philémon	759	735	(24)	-3,2%	538	1 273	73,2%
St-Raphaël	2 368	2 506	138	5,8%	275	2 781	11,0%
St-Vallier	1 032	1 051	19	1,8%	125	1 176	11,9%
MRC Belle- chasse	34 290	36 789	2 499	7,3%	6 434	43 223	17,5%

1.8.3 Variation de population

Notons aussi que 7 municipalités sur 20 ont vu leur population diminuer pour la même période. De façon générale, on constate une forte progression de la population dans le secteur nord de la MRC, une stabilité au centre du territoire et une décroissance dans les municipalités du sud.



VARIATION

Saint-Michology

Beaumont

La Durantaye

Saint-Raphael

Saint-Henri

Saint-Lazarede-Beliechasse

Honflieur

Saint-Lazarede-Beliechasse

Saint-Lazarede-Beliechasse

Saint-Lazarede-Beliechasse

Saint-DamienDame-Auxillatricede-Buckland

Saint-Damiende-Buckland

Saint-Philemon

Saint-Damiende-Buckland

Saint-Malachle

VARIATION

O à 122

1 à 99

100 à 399

100 à 399

400 à 1000

Figure 9 : Variation de la population de la MRC de Bellechasse entre 2006 et 2011

Source : Statistique Canada, recensement de 2011

1.8.4 Immigration

Le phénomène de l'immigration demeure assez marginal, alors que les données du dernier recensement (2011) démontraient un taux moyen d'immigration de 1 % pour la MRC. Il n'y a que la municipalité de Saint-Léon qui a enregistré un taux d'immigration supérieur à 4%. Cela étant dit, comme certaines entreprises ont de la difficulté à dénicher de la main-d'œuvre qualifiée, cette tendance est en train de changer comme c'est le cas notamment à Saint-Anselme.

1.8.5 Projection démographique

Le tableau suivant illustre la croissance anticipée de 18.6 % d'ici à 2026. La population totale prévue pour la MRC en 2026 devrait se situer à environ 43 621 personnes. La répartition a été faite d'est en ouest par axe routier pour mettre en lumière la disparité de croissance anticipée si l'on se fie à la tendance actuelle.



Tableau 4 : Projection démographique par axe routier

PROJECTION DÉMOGRAPHIQUE 2015-2026									
Secteurs	Municipalités		Variation %						
		2015	2021	2026					
	Armagh	1 433	1 273	1 176	-18%				
	La Durantaye	728	762	782	7%				
	St-Michel	1 834	2 150	2 339	28%				
Route 281	St-Nérée	752	659	621	-17%				
	St-Philémon	735	654	614	-16%				
	St-Raphaël	2 506	2 820	3 017	20%				
	St-Vallier	1 051	1 050	1 052	-				
Total par secteur		9 039	9 368	9 601	6%				
	Beaumont	2 660	2 982	3 310	24%				
	Buckland	778	728	701	-10%				
D - 1 - 270	St-Charles	2 380	2 429	2 526	6%				
Route 279	St-Damien	2 030	2 336	2 481	22%				
	St-Gervais	2 120	2 352	2 514	19%				
	St-Lazare	1 253	1 207	1 226	-2%				
Total par secteur		11 221	12 034	12 758	14%				
	Honfleur	809	709	683	-16%				
	St-Anselme	3 911	3 989	4 284	10%				
Davida 277	Ste-Claire	3 409	3 835	4 119	21%				
Route 277	St-Henri	5 374	7 562	9 279	73%				
	St-Léon	1 125	938	856	-24%				
	St-Malachie	1 536	1 667	1 763	15%				
Route 216	St-Nazaire	365	302	278	-24%				
Total par secteur	16 529	19 002	21 262	29%					
Population totale de Bellechasse		36 789	40 404	43 621	19%				

Source : Organisation des services médicaux dans la MRC de Bellechasse, Alain Ouellet, février 2013



En ce qui concerne les municipalités aux abords de la route 277, soit celles qui sont localisées à l'ouest du territoire Bellechassois, la croissance prévue se situe autour de 29 %.

Pour le second tronçon, soit la route 279 reliant les municipalités de Beaumont à Buckland, localisé au cœur de la MRC, une croissance de 14 % est prévue.

Finalement, la route 281, localisée à l'est de la MRC de Bellechasse et reliant la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse à la municipalité de Saint-Philémon devrait observer une croissance de population de 6 % durant les 12 prochaines années.

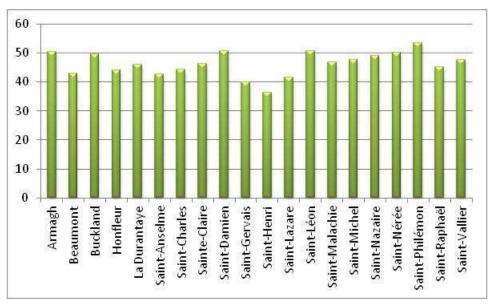
En ce sens, le portrait de la MRC en terme de densité de population et de développement devrait continuer à se faire à vitesse différente selon les secteurs.

1.8.6 L'âge médian

L'âge médian des citoyens de la MRC de Bellechasse est de 44,8 ans. On retrouve la population la plus jeune dans les municipalités de Saint-Henri (36,4 ans) et de Saint-Gervais (39,9 ans).

D'autres municipalités présentent un âge médian supérieur à 50 ans. Elles se localisent majoritairement au sud et à l'est du territoire (Saint-Léon-de-Standon, Saint-Philémon, Armagh, Saint-Damien et Saint-Nérée).

Figure 10 : Âge médian de la population de la MRC de Bellechasse en 2011



Source: Statistique Canada, recensement de 2011



1.8.7 Catégories d'habitations

On constate que les maisons individuelles représentent la grande part du logement dans Bellechasse. La valeur moyenne des maisons au sein de la MRC de Bellechasse est de 151 800\$. Les maisons sont plus dispendieuses aux abords du fleuve et dans les municipalités au nord du territoire. Par contre, le prix des maisons est plus abordable, au centre et dans le sud de la MRC de Bellechasse.

Tableau 5 : La répartition des immeubles d'habitation sur le territoire 2013

				d'immeuble	es		% de maisons
Municipalités	Unifamilial	Condos	Chalets	Autres	Multilo- gements	Immeubles Totaux	unifamiliales sur le nombre d'immeubles
Armagh	567	0	74	31	38	710	79,86%
Beaumont	861	17	188	23	37	1 126	76,47%
Buckland	337	0	146	34	9	526	64,07%
Honfleur	225	0	15	7	10	257	87,55%
La Durantaye	252	0	23	20	19	314	80,25%
St-Anselme	1 030	10	8	20	134	1 202	85,69%
St-Charles	646	1	80	24	72	823	78,49%
Ste-Claire	1 020	5	80	37	86	1 228	83,06%
St-Damien	582	10	130	25	64	811	71,76%
St-Gervais	569	0	22	18	50	659	86,34%
St-Henri	1 558	36	80	49	158	1 881	82,83%
St-Lazare	363	0	14	21	22	420	86,43%
St-Léon	460	0	71	62	24	617	74,55%
St-Malachie	577	18	81	28	20	724	79,70%
St-Michel	606	0	143	19	46	814	74,45%
St-Nazaire	123	0	43	9	2	177	69,49%
St-Nérée	309	0	102	24	7	442	69,91%
St-Philémon	319	13	96	32	19	479	66,60%
St-Raphaël	834	1	149	56	55	1 095	76,16%
St-Vallier	316	1	45	8	23	393	80,41%
MRC	11 554	112	1 590	547	895	14 698	77,44%

Source : Service d'évaluation de la MRC de Bellechasse



Maison

Jumelée

Maison en rangée

Duplex

Appartement

Logement mobile

Autres maison individuelle

Figure 11 : Caractéristiques des logements privés occupés (2011)

Source : Statistiques Canada : recensement 2011

1.9 DESCRIPTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

1.9.1 Scolarité

Selon les données de Statistique Canada, seulement 10% de la population de Bellechasse ne détient aucun certificat, diplôme ou grade. Les municipalités comptant une population plus scolarisée sont : Saint-Henri, Beaumont, Saint-Michel-de-Bellechasse, La Durantaye et Saint-Vallier.

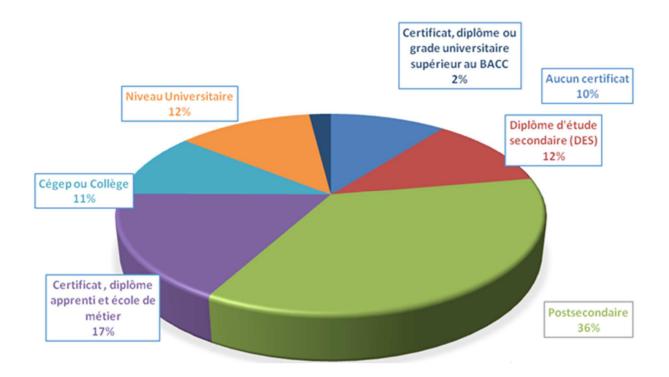
Le réseau scolaire public de la MRC de Bellechasse est couvert par la Commission scolaire de la Côtedu-Sud, sauf pour les établissements scolaires de la municipalité de Saint-Henri qui font partie de la Commission scolaire des Navigateurs. La MRC compte une école privée qui est située à Saint-Michel-de-Bellechasse, le Collège Dina-Bélanger.

On compte trois écoles secondaires sur le territoire de Bellechasse, soit à Saint-Damien, Saint-Anselme et Saint-Charles-de-Bellechasse. Deux municipalités ne comptent plus d'école primaire soit Honfleur et Saint-Nazaire.

Finalement, le territoire compte deux écoles spécialisées, soit une école-entreprise à Saint-Raphaël (CFER de Bellechasse) et une école adaptée à Saint-Malachie (L'Envol).



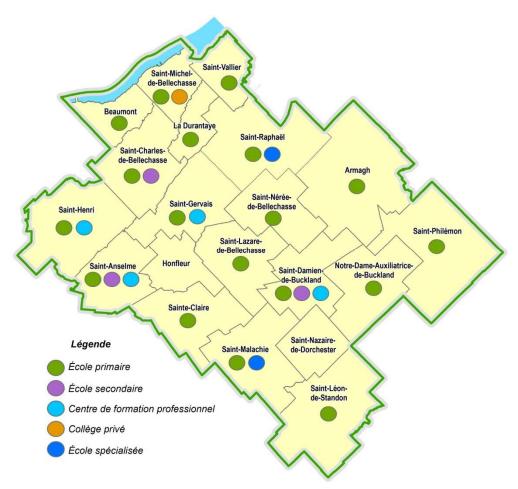
Figure 12 : Population de 25 à 64 ans selon le plus haut certificat ou grade dans la MRC de Bellechasse



Source : Statistique Canada, Recensement 2011



Figure 13 : Les établissements d'enseignement sur le territoire Bellechassois



Source : Commission scolaire de la Côte-du-sud

1.10 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1.10.1 Portrait global

La MRC de Bellechasse présente une économie diversifiée et capable de s'ajuster aux aléas de la conjoncture. Son tissu industriel, principale locomotive de la région, compte plusieurs leaders qui contribuent à la création d'emplois de qualité et à la diversification des investissements. De son côté, le secteur des services laisse entrevoir un accroissement potentiel en raison de la reprise démographique. De plus, l'environnement et l'énergie sont des créneaux qui font graduellement leur place dans la MRC, générant de nouvelles opportunités en recherche et en développement.

1.10.2 Le marché du travail

La MRC de Bellechasse a connu, de 2011 à 2015, une augmentation de son taux de chômage. En effet, ce dernier est passé de 3.5 % en 2011 à 5.3 % en 2015. En comparaison avec le taux de chômage de la région de Chaudière-Appalaches, le taux de chômage de la MRC était historiquement plus bas que la région administrative, mais il l'aurait rattrapé en 2015.



Tableau 6 : Taux de chômage

	2006	2011	2015
MRC de Bellechasse	4.1 %	3.5 %	5.3 %³
Chaudière-Appalaches	5.8 %	4.8 %	5.2 %

Source : Institut de la statistique du Québec

En 2013, on dénombrait un total de 15 670 travailleurs âgés de 25 à 64 ans dans la MRC de Bellechasse On note une hausse de 5.95 % en 2013 par rapport à 2011, situant ainsi la MRC de Bellechasse au deuxième rang par rapport aux autres MRC de la région de Chaudière-Appalaches.

Tableau 7 : Nombre de travailleurs âgés de 25 à 64 ans, 2011 et 2013

	2011	2013	Variation (%)
L'Islet	7 174	7 144	- 0.42 %
Montmagny	8 768	8 816	0.55 %
Bellechasse	14 790	15 670	5.95 %
Lévis	64 229	63 856	-0.58 %
La Nouvelle-Beauce	15 754	16 282	3.35%
Robert-Cliche	7 749	7 770	0.27 %
Les Etchemins	6 280	6 248	-0.51 %
Beauce-Sartigan	21 457	21 549	0.43 %
Les Appalaches	15 599	15 457	-0.91%
Lotbinière	12 685	13 400	5.86 %

Source : Institut de la statistique du Québec

Comparativement aux autres données du tableau provenant de l'ISQ, cette donnée provient du site du gouvernement du Canada http://srv129.services.gc.ca/rbin/fra/quebec19.aspx?rates=1

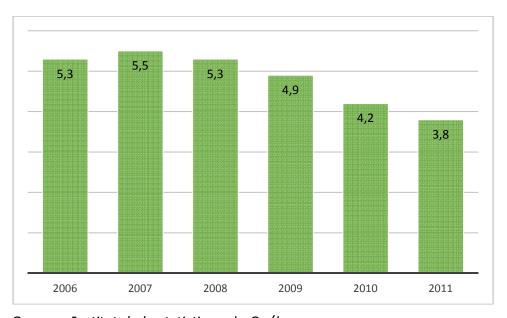


On observe une diminution du taux de faible revenu dans Bellechasse depuis 2007.

Par ailleurs, le revenu médian (avant impôt) des familles est passé de 68 450 \$ en 2008 à 71 310 \$ en 2012, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 1,5 %.

On constate finalement que la région de Bellechasse progresse au niveau de sa situation économique. Le faible taux de chômage, l'augmentation du nombre de travailleurs (25-64 ans), le taux de faible revenu et la croissance du revenu médian des familles constituent des indicateurs qui tendent à confirmer cette constatation.

Figure 14 : Taux de faible revenu de la région de Bellechasse, 2006-2011



Source : Institut de la statistique du Québec



Tableau 8 : Principaux indicateurs économiques de la MRC de Bellechasse

	2001	2006	2008	2009	2010	2011
Revenu personnel disponible par habitant	-	21 949	23 343	23 944	24 803	-
(\$)	-	5	4.5	2.6	3.6	-
Variation annuelle (en %)						
Revenu d'emploi par habitant (\$)	-	18 928	20 986	21 544	22 400	-
Variation annuelle (en %)	-	4	5.5	207	4.0	-
Population	33 990	33 672	33 542	33 623	33 865	34 429
Variation annuelle (en %)	(0.4)	(0.5)	(0.1)	0.2	0.7	1.7
Solde migratoire interrégional	-	(157)	48	158	320	389
Solde migratoire (international et interprovincial)	(33)	(2)	(33)	7	6	7
Accroissement naturel	-	73	80	102	127	95
Nombre de naissances	-	362	366	373	391	404
Nombre de décès	-	289	286	271	264	309
Nombre de travailleurs de 25-64 ans	-	13 913	14 317	14 286	14 505	14 790
Taux de travailleurs (en %)	-	74.5	77.2	77.4	77.9	-
Valeur des permis de bâtir (000\$)	11 709	15 321	39 373	49381	61611	52796
Commercial (000\$)	4311	1 751	3 877	1509	3788	2776
Industriel (000\$)	2 258	1 183	4992	3263	1280	3850
Institutionnel (000\$)	-	1 277	2804	8807	350	1237
Résidentiel (000\$)	5 140	11 110	27700	35802	56193	44933

Source: Portrait socio-économique Chaudière-Appalaches novembre 2012

www.chaudiere-

appalaches.qc.ca/upload/chaudiereappalaches/editor/Bellechasse BilanCA nov2012 2.pdf

1.10.3 Les entreprises

Selon les données du profil statistique de la région de Bellechasse-Etchemins publiées en 2009, on dénombrait dans la MRC 2 739 entreprises réparties dans les 3 secteurs d'activités.



Tableau 9 : Les entreprises de la MRC de Bellechasse par secteur d'activité et par municipalité

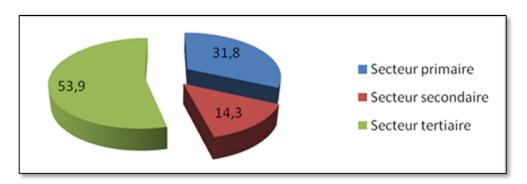
	Secteur p	rimaire	Secteur se	condaire	Secteur	Total	
Municipalités	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Armagh	32	29,6	18	16,7	58	53,7	108
Beaumont	20	14,2	28	19,9	93	66	141
Honfleur	67	60,4	6	5,4	38	34,2	111
La Durantaye	30	42,3	5	7	36	50,7	71
Buckland	17	29,3	13	22,4	28	48,3	58
Saint-Anselme	86	27,9	41	13,3	181	58,8	308
Saint-Charles-de-Bellechasse	70	36,5	31	16,1	91	47,4	192
Sainte-Claire	70	26,2	47	17,6	150	56,2	267
Saint-Damien-de-Buckland	13	13,4	12	12,4	72	74,2	97
Saint-Gervais	111	54,7	12	5,9	80	39,4	203
Saint-Henri	105	25,5	67	16,3	240	58,3	412
Saint-Lazare-de-Bellechasse	40	33,1	22	18,2	59	48,8	121
Saint-Léon-de-Standon	34	33,3	21	20,6	47	46,1	102
Saint-Malachie	35	37,6	9	9,7	49	52,7	93
Saint-Michel-de-Bellechasse	28	29,8	7	7,4	59	62,8	94
Saint-Nazaire-de-Dorchester	8	34,8	3	13	12	52,2	23
Saint-Nérée	16	29,6	8	14,8	30	55,6	54
Saint-Philémon	20	31,3	3	4,7	41	64,1	64
Saint-Raphaël	29	22,1	24	18,3	78	59,5	131
Saint-Vallier	41	46,1	14	15,7	34	38,2	89
BELLECHASSE	872	31,8	391	14	1476	53,9	2 739

Source : Profil statistique région Bellechasse-Etchemin de la SADC Bellechasse-Etchemins, mars 2009



1.10.4 Les secteurs d'activités⁴

Figure 15 : Les entreprises par secteur d'activité en %



Source : Profil statistique région Bellechasse-Etchemin de la SADC Bellechasse-Etchemins, mars 2009

Le secteur primaire occupé principalement par l'agriculture et la foresterie occupe une part importante du secteur de l'entrepreneuriat de la MRC de Bellechasse. 31,8% des entreprises de la région œuvrent dans ce secteur et elles occupent une position importante, en comparaison de la région de Chaudière-Appalaches et la province de Québec où le secteur primaire représente 16,4% et 6,2%.

Quant au secteur secondaire, il regroupe près de 14,3% des entreprises spécialisées dans la transformation de matières premières. La majorité des entreprises sont de très petite taille. Près de 94% d'entre elles emploient moins de 20 personnes. Selon la liste des industries et commerces, les plus grandes entreprises du territoire en terme de volume d'emplois (200 emplois et plus) sont : Prévost, Exceldor , Olymel, IPL inc., Kerry et Meuble Idéal Itée.

1.10.5 L'agroalimentaire

La zone agricole de la MRC couvre 146 273 hectares soit 83 % du territoire de la MRC. La MRC regroupe 914 entreprises agricoles, soit 17 % des exploitations de la Chaudières-Appalaches. Les revenus agricoles annuels de ces fermes totalisent 393.9 millions de dollars.

La transformation alimentaire crée près de 1 600 emplois, dont 1 202 dans le secteur des viandes et de la volaille.

Les données proviennent du document «Profil statistique région Bellechasse-Etchemins de la SADC Bellechasse-Etchemins, mars 2009»



Tableau 10 : Principaux employeurs manufacturiers en 2014

Nom de l'entreprise	Ville	Nombre d'employés permanents	Secteur d'acti- vités	Principaux produits	Code SCIAN
Prévost Volvo Ca- nada	Sainte-Claire	1 007	Matériel et transport	Autocars	336120
Exceldor	Saint-Anselme	691	Alimentation	Transformation de la volaille	311615
Olymel	Saint-Henri	550	Alimentation	Conditionnement de la viande	311614
IPL inc.	Saint-Damien	500	Plastique	Conteneurs de plastique	326198
Kerry (Québec) inc.	Sainte-Claire	231	Alimentation	Fabrication de lait de consommation	311511
Meuble Idéal	Saint-Charles	200	Meubles	Mobilier de chambre à coucher	337121
Meunerie Alfred Couture	Saint-Anselme	187	Meunerie	Fabrication autres aliments pour animaux	311119
Baldor Électric Canada inc.	Sainte-Claire	175	Produits mé- talliques	Poulies en fonte	333519
Teknion Roy & Breton inc.	Saint-Vallier	158	Meubles	Ameublement de bu- reau	337214
Jeld-Wen Canada Ltée	Saint-Henri	158	Fabrication	Fabrication de fenêtres et portes de bois	321911

Source : CLD de Bellechasse



Tableau 11 : Revenus agricoles totaux et nombre d'entreprises par type de production (2010)

Production	Revenu annuel Total (\$) ⁵	Nombre d'entreprises ⁶
Production porcine	183 233 466	168
Production laitière	115 777 817	326
Production avicole	21 974 761	23
Céréales et protéagineux	12 754 258	591
Acériculture	12 301 367	354
Horticulture	7 897 940	50
Production bovine	7 827 757	150
Production ovine	407 121	12
Autres productions	31 784 253	292

Source: Profil socio-économique PIIRL, MRC de Bellechasse, 2014

Finalement, le secteur tertiaire représente 53.9%, soit plus de la moitié des entreprises de la MRC. Il regroupe principalement le commerce au détail (15.1%), le transport et l'entreposage (12.5%) et le commerce en gros (9%). Les activités commerciales de la MRC se retrouvent dans les municipalités plus populeuses de Saint-Henri, Sainte-Claire, Saint-Damien, Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Anselme et Saint-Raphaël. La proximité de centres urbains avoisinants facilite les échanges commerciaux et administratifs.

1.10.6 Secteur récréo-touristique

La région de Bellechasse continue de développer le secteur récréo-touristique et se positionne de plus en plus comme une destination touristique prisée. Elle met en valeur ses quatre pôles d'attraction que sont le littoral avec ses plus beaux villages, l'agroalimentaire avec les nombreux Arrêts Gourmands, le vélo avec la Cycloroute de Bellechasse et le Parc régional du Massif du Sud qui offre de nombreuses activités de plein air.

1.10.7 Secteur culturel

La richesse du patrimoine culturel de la MRC se traduit par une préoccupation du milieu pour sa protection et sa mise en valeur. Le Moulin de Beaumont, le Centre historique des Sœurs de Saint-Damien, le Théâtre Beaumont-Saint-Michel de même que les moulins, maisons, églises et presbytères des villages le long du fleuve, dans les vallées ou au plus profond des montagnes témoignent de la riche histoire et de l'attachement de la population à son territoire.

⁵ Les revenus indiqués dans ce tableau correspondent aux revenus agricoles totaux (principaux et secondaires).

⁶ Une même entreprise peut se retrouver dans plus d'une catégorie de production.



2. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

2.1.1 Historique

La MRC de Bellechasse, par la résolution no C.M. 162-02, déclarait le 15 mai 2002 sa compétence exclusive, sans droit de retrait, pour l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles (GMR) suite à l'autorisation obtenue du gouvernement du Québec (décret no 13-2002) le tout, en vertu des dispositions de l'article 678.0.5 du Code municipal.

Cette déclaration de compétence fait suite à une longue tradition de la MRC en matière de gestion des matières résiduelles.

Tableau 12 : Chronologie de la prise en charge de la gestion des matières résiduelles

Date	Événements
1980	Entente de délégation de compétence des municipalités locales envers le Conseil de comté de Bellechasse en matière de déchets solides.
1982	Création de la MRC de Bellechasse. Les 3 municipalités de l'ancien Conseil de comté de Bellechasse soit Saint-Magloire, Saint-Camille et Sainte-Sabine, faisant dorénavant partie de la MRC Les Etchemins, demeurent parties à l'entente des déchets solides.
1983	Trois municipalités de la MRC de Montmagny se joignent à l'entente (Saint-Paul, Sainte-Euphémie et Notre-Dame-du-Rosaire).
1987	Adhésion des municipalités de Saint-Malachie, Saint-Léon-de-Standon et Saint-Nazaire (collecte et enfouissement).
1992	Adhésion de la municipalité de Sainte-Claire à l'enfouissement sanitaire seulement.
1994	L'entente de 1980 est remplacée par une nouvelle entente de délégation de compétence en vertu de l'article 549 du Code municipal. Cette entente continue de couvrir les six municipalités hors territoire. Début de la collecte des déchets en régie interne.
1996	Début de la collecte sélective porte à porte.
1997	Adhésion de la municipalité de Saint-Anselme (collecte et enfouissement).
2000	Déclaration de compétence en matière de gestion des eaux usées (678.0.1 C.M.)
2002	Émission du décret no 13-2002 autorisant la MRC à déclarer sa compétence, sans droit de retrait, sur la gestion des matières résiduelles (art. 678.0.5 C.M.).
15-05-2002	Déclaration de compétence pour l'ensemble du territoire de la MRC



Date	Événements
2002	Adhésion de la municipalité de Saint-Henri au service de collecte et d'enfouissement
2003	Adhésion de 7 municipalités de la Régie de gestion des déchets des Etchemins au service d'enfouissement (Lac-Etchemin, Saint-Benajmin, Saint-Cyprien, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Justine et Sainte-Rose-de-Watford)



En déclarant sa compétence exclusive, la MRC a adopté le règlement 127-02 (annexe 1) pour établir les modalités de fonctionnement de son service de gestion et ce, en vertu de l'article 10.3 du Code municipal.

Il est à noter qu'en 2001, la municipalité de Sainte-Claire exerçait encore certaines compétences en gestion des matières résiduelles (collecte et transport des matières). Par ailleurs, la municipalité de Saint-Henri n'était pas encore annexée au territoire de la MRC de Bellechasse. Depuis le 1er janvier 2002, ces deux municipalités sont assujetties à la compétence de la MRC pour l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles et sont donc desservies par le service de collecte de la MRC de Bellechasse. Le service de gestion des matières résiduelles est donc pleinement intégré et ce, pour les 20 municipalités de son territoire. La MRC a également des ententes avec les 13 municipalités hors territoire qui utilisent différents services. Le détail de ces ententes est expliqué à la section « Ententes intermunicipales ».

2.2 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

2.2.1 Service offert sur le territoire de la MRC de Bellechasse

Le service de gestion des matières résiduelles (GMR) de la MRC de Bellechasse opère avec un budget d'environ 5 M \$ annuellement. Il emploie 13 personnes à temps plein et doit embaucher environ 6 employés de plus en saison lorsque les activités sont à leur niveau le plus soutenu. En regroupant les services pour l'ensemble de ses municipalités, la MRC de Bellechasse a été en mesure d'optimiser les services pour tous les citoyens. Les opérations du service de GMR de la MRC de Bellechasse comportent plusieurs activités. Le tableau suivant illustre comment sont réparties les compétences GMR entre la MRC et les organismes qui en ont la responsabilité.

2.2.2 Clientèle hors territoire du service de GMR de la MRC de Bellechasse

Tel que mentionné précédemment, le service GMR de la MRC dessert également pour certains services, treize (13) autres municipalités à l'extérieur de son territoire. La figure 20 indique la région desservie par le service de gestion des matières résiduelles.



Tableau 13 : Répartition des compétences GMR pour les municipalités de la MRC de Bellechasse :

Citas					
Compétences	Service déployé	Gestion en régie interne	Participation munici- palités locales	Entente avec un org. privé	Partenaires
PGMR	Х	Х		Х	WSP
Collecte porte à porte - ordures domestiques	Х	Х			
Collecte sélective - domes- tique	Х				
Collecte ICI- ordures	Χ				
Collecte ICI – sélective	Χ				
Enfouissement	Χ	Χ			
Traitement des matières recyclables	Х			х	Société Via
Traitement des matières organiques ⁷	Х	Formations	X (composteurs domestiques)		
Gestion des écocentres, Récupération du bois et du métal	Х	х	Х	Х	Envirocycle pour le bois et divers ferrailleurs pour le Métal)
Information, sensibilisation, éducation	X	Х	X		
Gestion des rebuts de CRD	X	Х	х		
Collecte des encombrants	Х	Х	Х	Х	Ressourcerie Bellechasse, Divers ferrailleurs
Application de la REP	Х	Х	Х	Х	Ressourcerie Bellechasse, Laurentide re/sources CFER Bellechasse, ARPE
Gestion des eaux usées (boues de fosses sep- tiques) ⁸	Х	Х		Х	Les entreprises Claude Boutin (collecte), Ville de Québec (traitement)

⁷ Comme les matières organiques font partie des matières résiduelles, elles sont sous la compétence de la MRC. Cependant, le programme de traitement n'a pas encore été établi.

La MRC détient la compétence en gestion des eaux usées des résidences isolées. Le département d'inspection régionale fait donc le suivi avec les propriétaires afin de s'assurer que les fosses septiques soient conformes. Par la suite la MRC gère le contrat de vidanges des fosses et la disposition des boues ainsi générées.



Figure 16 : Région desservie par le LET de la MRC de Bellechasse

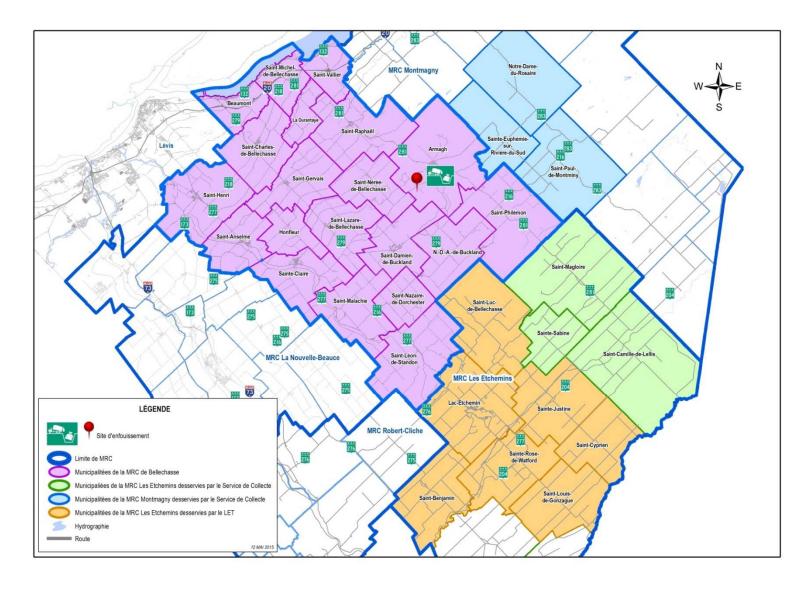




Tableau 14 : Responsabilités exercées par la MRC pour les municipalités hors territoire

Municipalités	MRC	Population 2015	Collecte ordures et sélective ⁹	Collecte encombrants	Enfouissement	Matière Organique ¹⁰
Saint-Camille-de-Lellis	Etchemins	826	OUI	OUI	OUI	Non prévu
Saint-Magloire	Etchemins	722	OUI	OUI	OUI	Non prévu
Sainte-Sabine	Etchemins	384	OUI	OUI	OUI	Non prévu
Sainte-Euphémie-sur- Rivière-du-Sud	Montmagny	330	OUI	OUI	OUI	Non prévu
Notre-Dame-du-Rosaire	Montmagny	367	OUI	OUI	OUI	Non prévu
Saint-Paul-de-Montminy	Montmagny	805	OUI	OUI	OUI	Non prévu
Lac-Etchemin	Etchemins	3 927	NON	NON	OUI	Non prévu
Saint-Benjamin	Etchemins	886	NON	NON	OUI	Non prévu
Saint-Cyprien	Etchemins	515	NON	NON	OUI	Non prévu
Sainte-Justine	Etchemins	1 808	NON	NON	OUI	Non prévu
Sainte-Rose-de-Watford	Etchemins	763	NON	NON	OUI	Non prévu
Saint-Louis-de-Gonzague	Etchemins	422	NON	NON	OUI	Non prévu
Saint-Luc-de-Bellechasse	Etchemins	465	NON	NON	OUI	Non prévu
Total		12 220				

Source: MRC de Bellechasse

Incluant les ICI

La gestion des matières organiques n'est pas explicitement prévue dans les ententes originales avec les municipalités. Par ailleurs, la gestion des eaux usées ne fait partie d'aucune entente intermunicipale.



2.3 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Comme le règlement 127-02 ne peut s'appliquer qu'aux municipalités du territoire de la MRC, des ententes intermunicipales ont été conclues avec les municipalités hors territoire et ce, en vertu des dispositions de l'article 549 du Code municipal. Ainsi, les ententes en vigueur actuellement avec toutes les municipalités ont été ratifiées en 2003 et se renouvellent automatiquement à l'échéance. Les ententes ont un terme de 5 ans et, pour annuler le renouvellement, un avis écrit doit être émis 6 mois avant l'échéance de l'entente fixée au 31 décembre de la dernière année. La MRC a conclu 2 séries d'ententes distinctes avec des municipalités hors territoire. La prochaine date d'échéance des ententes intermunicipales est le 31 décembre 2017.

2.3.1 Ententes pour les services de collecte pour les municipalités horsterritoire

Des ententes pour les services de collecte ont été conclues avec 6 municipalités, soit avec les trois (3) municipalités contiguës situées dans la MRC Les Etchemins et avec les trois (3) autres municipalités contiguës localisées dans la MRC de Montmagny. Le territoire pour les 6 municipalités hors territoire qui sont incluses dans les services de collecte représente 942.5 km2 et comprend une population en 2015 de 3 434 personnes. Ces ententes comprennent également l'enfouissement, le traitement des matières recyclables et la gestion des encombrants.

2.3.2 Entente pour les services d'enfouissement

Une entente distincte a aussi été conclue avec les municipalités membres de la Régie des déchets des Etchemins en lien avec le service d'enfouissement. L'entente est conclue directement avec chaque municipalité locale et touche sept (7) municipalités au total. Le service d'enfouissement est donc offert à un total de 33 municipalités (20 de la MRC de Bellechasse et 13 hors territoire) qui comptent un total de 49 009 personnes dont 12 220 proviennent de l'extérieur de la MRC de Bellechasse.

2.4 FINANCEMENT DES SERVICES

Le budget de la MRC est réparti en différentes parties selon le nombre de municipalités qui sont concernées par les services partagés et ce, afin d'établir des quotes-parts. Ainsi, le service de gestion des boues de fosses septiques qui touche seulement les 20 municipalités de la MRC de Bellechasse se retrouve dans une section des états financiers de la MRC, libellée comme étant la partie 1.

Toutes les activités qui touchent la collecte sont financées dans le budget de la partie 2 qui est financé par les 26 municipalités qui se partagent ce service. Cela inclut le traitement des matières de la collecte sélective puisque ce service est offert par la MRC sur tout le territoire de collecte.

Finalement, en ce qui a trait au service d'enfouissement, le service est réparti entre les 33 municipalités liées par l'entente d'utilisation du lieu d'enfouissement de la MRC, et correspond à une partie budgétaire identifiée comme étant la partie 3.



2.5 MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS

Partie 1:

Les dépenses reliées à la gestion des boues de fosse septiques incluses dans la partie 1, sont réparties en fonction du nombre d'installations septiques des résidences isolées répertoriées dans chacune des 20 municipalités locales de la MRC de Bellechasse. (voir tableau 33 à la page 70).

Partie 2:

En ce qui concerne la partie 2, la MRC procède, à tous les 2 ans, au décompte des bacs roulants utilisés pour les ordures destinées à l'enfouissement pour l'ensemble des municipalités. Les bacs 240 litres et 360 litres sont considérés comme 1 unité de bac équivalent (UBE). La MRC ajoute les UBE rattachées aux conteneurs pour les ICI et les multilogements sur le territoire qui sont collectés par le service de la MRC. Pour chaque verge cube (v³) correspondent 2 UBE. C'est avec le total des UBE que la MRC calcule la quote-part de la partie 2. C'est donc dire que plus une municipalité dispose de bacs à ordure, plus elle assume une partie importante du budget de la partie 2.

Ainsi, les citoyens et les entreprises qui sont soucieux de faire les efforts requis de récupération et de disposer des bacs et des conteneurs nécessaires ou qui mettent en place des stratégies de compostage domestique, ont la possibilité de réduire leur fardeau fiscal.

Formule de répartition des quotes parts de la partie 2 :

Quote-part municipale partie 2 = Coût net total MRC X (UBE pour la municipalité/ UBE totaux)



Tableau 15 : Distribution des UBE par municipalité 2015

Municipalités	UBE bacs roulants	UBE cont. métalliques	Total UBE	% UBE rou- lants	% quote-part
Armagh	697	149	846	82%	3,60%
Beaumont	1050	374	1424	74%	6,06%
Buckland	367	186	553	66%	2,35%
Honfleur	360	70	430	84%	1,83%
La Durantaye	399	54	453	88%	1,93%
Saint-Anselme	1485	774	2259	66%	9,62%
Saint-Charles	927	394	1321	70%	5,63%
Sainte-Claire	1446	698	2144	67%	9,13%
Saint-Damien	777	456	1233	63%	5,25%
Saint-Gervais	881	192	1073	82%	4,57%
Saint-Henri	2013	920	2933	69%	12,49%
Saint-Lazare	551	262	813	68%	3,46%
Saint-Léon	592	82	674	88%	2,87%
Saint-Malachie	667	204	871	77%	3,71%
Saint-Michel	842	247	1089	77%	4,64%
Saint-Nazaire	153	50	203	75%	0,86%
Saint-Nérée	328	94	422	78%	1,80%
Saint-Philémon	328	144	472	69%	2,01%
Saint-Raphaël	1166	204	1370	85%	5,83%
Saint-Vallier	488	120	608	80%	2,59%
Sous-Total	15517	5674	21191	73%	90,24%
Saint-Camille	448	80	528	85%	2,25%
Saint-Magloire	371	108	479	77%	2,04%
Sainte-Sabine	204	24	228	89%	0,97%
Sous-Total	1023	212	1235	83%	5,26%
Notre-Dame-du-Rosaire	207	28	235	88%	1,00%
Sainte-Euphémie	197	24	221	89%	0,94%
Saint-Paul	468	134	602	78%	2,56%
Sous-Total	872	186	1058	82%	4,51%
Total :	17412	6072	23484	74%	100,00%

Source : MRC de Bellechasse



Partie 3:

En ce qui concerne la partie 3, les quotes-parts des 33 municipalités sont déterminées en fonction de leur population respective par rapport à la population totale desservie par le service. Cette répartition ne permet pas de favoriser la récupération à proprement parler, mais en considérant des efforts également distribués au niveau régional et une uniformité des programmes, une municipalité plus populeuse génère plus de déchets.

Formule de répartition des quotes-parts de la partie 3 :

Quote-part municipale partie 3 = Coût total MRC X (population municipalité locale / population totale desservie)



Tableau 16 : Répartition des quotes-parts pour le service d'Enfouissement

Municipalités	Codes géo	Population	Population %
Armagh	19037	1433	2,9%
Beaumont	19105	2660	5,4%
Buckland	19010	778	1,6%
Honfleur	19070	809	1,7%
La Durantaye	19090	728	1,5%
Saint-Anselme	19062	3911	8,0%
Saint-Charles	19097	2380	4,9%
Saint-Damien	19030	2030	4,1%
Sainte-Claire	19055	3409	7,0%
Saint-Gervais	19075	2120	4,3%
Saint-Henri	19068	5374	11,0%
Saint-Lazare	19050	1253	2,6%
Saint-Léon	19020	1125	2,3%
Saint-Malachie	19025	1536	3,1%
Saint-Michel	19110	1834	3,7%
Saint-Nazaire	19015	365	0,7%
Saint-Nérée	19045	752	1,5%
Saint-Philémon	19005	735	1,5%
Saint-Raphaël	19082	2506	5,1%
Saint-Vallier	19117	1051	2,1%
MRC Bellechasse		36789	75,1%
Notre-Dame-du-Rosaire	18040	330	0,7%
Sainte-Euphémie	18035	367	0,7%
Saint-Paul	18030	805	1,6%
MRC Montmagny		1502	3,1%
Lac-Etchemin	28053	3927	8,0%
Saint-Benjamin	28025	886	1,8%
Saint-Camille	28070	826	1,7%
Saint-Cyprien	28040	515	1,1%
Sainte-Justine	28045	1808	3,7%
Sainte-Rose	28030	763	1,6%
Sainte-Sabine	28065	384	0,8%
Saint-Louis	28035	422	0,9%
Saint-Luc	28060	465	0,9%
Saint-Magloire	28075	722	1,5%
MRC Etchemins		10718	21,9%
Total		49009	100%



2.6 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉ-SIDUELLES

Tableau 17 : Recensement des règlements concernant la gestion des matières résiduelles pour la MRC de Bellechasse

Nom du règlement	Numéro	Entrée en vigueur	Matières visées	Résumé
Cueillette et à l'enfouisse- ment de déchets solides	69-95	1995	Matières résiduelles	Règlement décrétant certaines normes relatives à la cueillette et à l'enfouissement des dé- chets
Récupération et recyclage	74-96	28-08-1996	Matières recyclables	Relatif à la récupération et à la collecte des matières recyclables
Gestion des eaux usées	106-01	19-01-2001	Eaux usées	Règlement régissant la col- lecte, le transport et le traite- ment des eaux usées des rési- dences et bâtiments isolés.
Permis - installations septiques	108-01	27-03-2001	Eaux usées	Relatif à l'émission des permis et certificats pour le service de gestion des eaux usées.
Récupération et recyclage	114-01	01-01-2002	Matières recyclables	Règlement ayant pour objet de modifier le Règlement no 74-96 relatif à la récupération et à la collecte des matières recyclables.
Déclaration de compétence GMR	127-02	22-10-2002	Matières résiduelles	Établissant les compétences de la MRC dans le domaine de gestion des matières rési- duelles et les modalités de fonctionnement.
Modifiant le règlement 69- 95	144-04	22-06-2004	Pneus, résidus verts	Relatif à l'interdiction de dépo- ser des pneus et des résidus verts dans la collecte
Modifiant le règlement 69- 95	157- 06	21 01-2006	Déchets volumineux et CRD	Relatif à l'interdiction de dépo- ser des appareils de réfrigéra- tion et de climatisation et des CRD en trop grande quantité

Source : MRC de Bellechasse



3. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 SERVICE DE COLLECTE PORTE À PORTE (DÉCHETS/MATIÈRES RECY-CLABLES)

Tel que décrit dans le tableau 13, la MRC de Bellechasse assure en régie interne le service de collecte et de transport sur son territoire ainsi que pour 6 municipalités hors territoire. Ce service comprend le ramassage des ordures et de collecte sélective, autant pour le secteur domestique que pour les ICI, mais également pour les écocentres municipaux qui accueillent les encombrants domestiques, certains rebuts de construction des particuliers, ainsi que des matières qui sont récupérées, telles que le bois, le métal, les peintures usées et les RDD.

La MRC possède une flotte de 15 camions qu'elle opère et entretient. De ce nombre, 2 camions sont des camions porte-conteneurs transrouliers (Roll-Off) pour le service des écocentres, 3 camions sont des camions à chargement frontal pour la collecte des ICI munis de conteneurs métalliques, et finalement les 10 camions restants servent à assurer la collecte porte à porte des bacs roulants pour le secteur résidentiel et les petits ICI.

Toutes les résidences sur le territoire sont équipées de bacs roulants de 240 ou 360 litres, et les matières résiduelles y sont obligatoirement déposées. Les camions sont modifiés pour permettre la conduite à droite. Chaque camion est muni d'un bras mécanique pour manipuler les bacs, ainsi la collecte est automatisée pour l'ensemble du territoire. Les matières résiduelles sont déposées obligatoirement dans ces bacs, tel que stipulé dans le règlement 74-96.

La collecte se fait à toutes les semaines avec une alternance entre celle des ordures et la collecte sélective. Par contre, durant la période estivale, les municipalités peuvent se prévaloir de collectes supplémentaires pour les ordures faisant passer la fréquence de collecte à la semaine. En 2015, 16 municipalités ont choisi d'ajouter en moyenne 8 semaines de collectes supplémentaires, exactement comme en 2014. Les municipalités sont facturées en supplément pour ce service selon le nombre de bacs cueillis, mesurés en UBE.

Les ordures sont acheminées au lieu d'enfouissement de la MRC à Armagh, alors que les matières recyclables sont amenées au centre de tri de la société V.I.A. à Lévis pour le traitement de celles-ci.



Tableau 18 : Statistiques relatives à la collecte domestique 2014

Jours	Municipalités	240 L	360 L	Total UBE
	Armagh	193	504	697
	Buckland	106	261	367
	Notre-Dame-du-Rosaire*	10	197	207
	Saint-Camille*	134	314	448
	Saint-Damien	128	649	777
Lundi	Sainte-Euphémie*	59	138	197
	Saint-Magloire*	156	215	371
	Saint-Paul*	54	414	468
	Saint-Philémon	116	212	328
	Saint-Sabine*	85	119	204
	Total	1 041	3 023	4 064
	Honfleur	24	336	360
	Saint-Anselme	310	1 175	1485
Mardi	Saint-Gervais	147	734	881
	Saint-Lazare	118	433	551
	Total	599	2 678	3 277
	Beaumont	170	880	1 050
Mercredi	Saint-Charles	151	776	927
Mercrear	Saint-Henri	357	1 656	2 013
	Total	678	3 312	3 990
	La Durantaye	102	297	399
	Saint-Michel	188	654	842
Jeudi	Saint-Nérée	52	276	328
Jeuui	Saint-Raphaël	338	828	1 166
	Saint-Vallier	91	397	488
	Total	771	2 452	3 223



Jours	Municipalités	240 L	360 L	Total UBE
	Sainte-Claire	179	1267	1 446
	Saint-Léon	213	379	592
Vendredi	Saint-Malachie	161	506	667
	Saint-Nazaire	23	130	153
	Total	576	2 282	2 858
	Grand total	3 665	13 747	17 412

^{*} Municipalités hors territoire

3.2 COLLECTE DES ICI (DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES)

Les conteneurs commerciaux sur le territoire sont collectés par 3 camions à chargement frontal qui sillonnent le territoire à chaque semaine. Les ordures sont ramassées sur 3 jours et demi et le recyclage sur 1 journée et demie. De plus, certains ICI qui génèrent un volume plus important possèdent un conteneur Roll-Off. Dans ce cas, la collecte est assurée par une entreprise privée. Les ordures sont en majeure partie acheminées au lieu d'enfouissement à Armagh, mais certaines matières sont acheminées à l'extérieur du territoire.



Tableau 19 : Répartition des conteneurs métalliques sur le territoire de collecte

Municipalités	Nombre de conteneurs ordures	Qte UBE ordures	% UBE	% Multilogements	Nombre de conteneurs recyclage	Qte UBE re- cyclage
Armagh	20	149	70%	30%	8	34
Beaumont	38	396	75%	26%	25	132
Buckland	22	188	39%	61%	4	17
Honfleur	11	78	69%	21%	4	25
La Durantaye	6	54	100%	0%	5	26
St-Anselme	84	782	79%	21%	69	307
St-Charles	48	430	82%	19%	26	124
Ste-Claire	81	706	90%	9%	42	165
St-Damien	40	456	87%	13%	22	109
St-Gervais	34	212	76%	23%	17	67
St-Henri	101	936	75%	25%	38	181
St-Lazare	19	254	96%	5%	13	78
St-Léon	8	78	100%	0%	6	32
St-Malachie	27	212	72%	28%	10	46
St-Michel	22	247	100%	0%	15	73
St-Nazaire	7	46	78%	22%	1	6
St-Nérée	9	94	47%	53%	5	24
St-Philémon	16	144	95%	6%	6	28
St-Raphaël	21	212	78%	23%	16	81
St-Vallier	16	116	93%	7%	7	31
MRC Bellechasse	630	5790	80%	20%	339	1586
Saint-Camille	13	80	40%	60%	0	0
Saint-Magloire	18	124	61%	39%	0	0
Sainte-Sabine	2	24	33%	67%	0	0
MRC Etchemin	33	228	45%	55%	0	0
Notre-Dame-du- Rosaire	3	28	43%	57%	0	0
Sainte-Euphémie	5	24	50%	50%	0	0
Saint-Paul	15	134	87%	13%	9	44
MRC Montmagny	23	186	60%	40%	9	44
Grand total	686	6204	79%	21%	348	1630

Les conteneurs peuvent être ramassés selon 4 fréquences de collecte :

- 1. Collecte à chaque semaine toute l'année = 52 collectes / an
- 2. Collecte 2 fois par semaine, toute l'année = 104 collectes /an
- 3. Collecte saisonnière à chaque semaine = +/- 26 collectes / an
- 4. Collecte saisonnière 2 fois par semaine = +/ 52 collectes / an



Afin de favoriser la récupération des matières résiduelles, les ICI ne paient pas directement pour la collecte de matières recyclables. Cependant, ils doivent se procurer un bac ou un conteneur conforme. Par contre, un ICI paie directement pour la collecte des ordures, et ce pour chaque conteneur, en plus de devoir payer le bac ou le conteneur conforme également. Plus il y a une proportion de matières recyclables dans des conteneurs désignés pour la collecte de ces matières, moins les coûts de collecte directs sont élevés.

Le coût de collecte des matières recyclables est à 92,5 % assumé par la compensation de la collecte sélective, un programme de financement mis en place par le gouvernement du Québec et financé par l'organisme Éco Entreprises Québec11. La portion non compensée vient s'ajouter au tarif de collecte des ordures.

3.3 FAITS SAILLANTS 2014 POUR LES OPÉRATIONS DE COLLECTE PORTE À PORTE ET ICI

Voici un récapitulatif des opérations de collecte de la MRC de Bellechasse dans son ensemble pour la collecte du secteur résidentiel et ICI. Les données <u>incluent les municipalités partenaires qui sont hors territoire d'application du PGMR</u>. Comme les opérations de collecte sont intégrées pour tout le territoire d'application du service, les données se veulent une appréciation moyenne au niveau de la collecte régionale et non pas en lien avec le coût réel lié aux contraintes territoriales ou de densité de population de chaque municipalité locale. En ce sens, la MRC a toujours voulu partager les coûts entre les municipalités membres de l'entente sans égard à la géographie du territoire desservi.

Tableau 20 : Bilan 2014 des opérations de collecte (26 municipalités)

Opérations de collecte 2014	Total	Résidentiel	ICI
Coûts totaux sans CRD ¹²	1 883 034 \$	1 241 289 \$	641 745 \$
Population desservie ¹³	40 206	40 206	2 739
UBE totaux	23 616	17 412	6 204
Levées UBE / AN14	892 985	570 377	322 608
KM parcourus	424 355	302 097	122 258
Heures Main-d'œuvre directe (MOD)	18 412	12 137	6 275
Heures Main-d'œuvre directe (MOD) en recyclage	6 306	4 430	1 876
Quantité (en TM) Ordures	18 115	11 538	6 578
Quantité (en TM) recyclage	3 794	2 880	914
Quantité totale de matières collectées	21 909	14 418	7 491

¹¹ http://www.ecoentreprises.qc.ca/

¹² Les coûts excluent les frais liés à la collecte des conteneurs dans les écocentres municipaux

Pour le secteur résidentiel, la population représente le nombre d'habitants. En ce qui concerne les ICI, il s'agit du nombre d'entreprises recensées en 2009 (voir la section sur les entreprises au chapitre 1)

¹⁴ Le total des levées correspond au total des UBE multiplié par le nombre de collectes durant l'année



Tableau 21 : Sommaire des ratios financiers en lien avec la collecte

Ratios de gestion	Total	Résidentiel	ICI
(\$ / habitant) (ou \$ / ICI)	46,83	30,87	234,3015
(\$ / UBE)	79,74	71,29	103,44
(\$/ Km)	4,44	4,11	5,25
(\$ /levée UBE)	2,11	2,18	1,99
(\$ /levée UBE) net de la com- pensation collecte sélective	1,39	1,44	1,31
(\$/ TM) Pour quantité totale de matière collectée	85,95	86,09	85,67
(\$/ TM) Pour quantité totale de matière collectée (Net de la compensation collecte sélec- tive)	56,68	56,78	56,50
(\$/ TM) ordures	68,35	68,31	68,40
(\$/ TM) recyclage	170,01	157,33	209,97
(\$/ TM) matières recyclables (avec l'application de la com- pensation pour la collecte sé- lective)	15,18	14,04	18,74

Il est à noter que les coûts ont été répartis selon les heures de main-d'œuvre directe (MOD) puisque celles-ci représentent un indicateur fiable de l'importance des opérations, qui a été validé par le vérificateur comptable de la MRC. Il sert d'ailleurs à établir les coûts de la collecte sélective, pour déterminer la compensation versée par Éco-Entreprise Québec dans le cadre de ce programme de financement.



3.4 ÉCOCENTRES MUNICIPAUX

Dès le début des années 2000, la MRC a incité les municipalités locales à mettre en place un service d'écocentre dans chacune de celles-ci. Ce service est donc opéré par chaque municipalité locale. Afin d'avoir une uniformité dans les services et de faciliter les opérations, la collecte et le traitement des matières, la MRC fixe les balises du service et assure la collecte des conteneurs transrouliers qu'elle fournit.

Ainsi, chaque écocentre dispose minimalement :

- d'un conteneur fourni par la MRC pour les déchets divers (encombrants et les rebuts de CRD mélangés);
- d'un conteneur pour le métal (fourni par une entreprise de récupération de métal avec qui la municipalité locale dispose d'une entente);
- d'un conteneur pour les résidus domestiques dangereux (RDD) (fourni par Laurentide Re/sources).

Environ 70 % des écocentres offrent également un conteneur pour le tri à la source du bois (fourni par la MRC), et environ 50 % des écocentres offrent un service pour récupérer certains résidus verts. D'autres produits couverts par la responsabilité élargie des producteurs (REP) sont aussi gérés dans la majorité des écocentres notamment, les piles et batteries, des ampoules fluocompactes et les tubes fluorescents.

En 2015, la MRC et la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse ont démarré un projet pilote de récupération du bardeau d'asphalte. Il sera évalué à la fin de l'année pour déterminer si d'autres écocentres devraient ajouter des conteneurs pour cette matière.

Le service des écocentres peut donc traiter une bonne partie des résidus de CRD du secteur résidentiel de la MRC, mais aussi tous les encombrants qui ne sont pas ramassés par la Ressourcerie Bellechasse, dont il est question à la page 60.

Chaque municipalité gère elle-même les heures d'ouverture de son écocentre. Le tableau 23 donne un aperçu des horaires des écocentres. Le tableau 22 dresse un portrait sommaire des faits saillants au niveau de la collecte des écocentres, alors que le tableau 24 illustre les quantités de matières ayant transité par les écocentres municipaux en 2014.



Tableau 22 : Faits saillants de la collecte des écocentres municipaux :

rans samants de la confecte des ecocentres municipaux.					
Collecte écocentres 2014	Écocentres				
Coût de transport des conteneurs (\$)	210 294				
Population desservie (hab.)	40 206				
Conteneurs en circulation	58				
Nb de conteneurs transportés	894				
UBE totaux ¹⁶	4 640				
Levées UBE ¹⁷ / AN	71 520				
KM totaux parcourus	75 584				
Heures Main-d'œuvre directe(MOD)	2 056				
Quantité totale de matière collectée en con-	3 039				
teneur transroulier	2 023				
Ratios de gestion	Écocentres				
\$ / habitant	5,23				
\$ / Municipalité	8 088,24				
\$ / ube	45,32				
\$ / Km	2,78				
\$ / levée UBE	2,94				
Temps moyen pour transporter 1 conteneur (heures)	2,30				
NB moyen de voyages par conteneur en 2014	15,41				
Tonnage moyen / Conteneur	3,40				
coût de transport à la tonne (\$/TM) pour la matière transportée par conteneur	69,19				
Cout moyen de transport en \$ / conteneur transporté	235,23				

Pour le calcul des UBE un conteneur équivaut à 80 UBE. Donc 58 conteneurs X 80 = 4 640.

⁸⁹⁴ voyages X 80 UBE = 35 760 UBE/ an



Tableau 23 : Horaire et localisation des écocentres municipaux :

Municipalités	Adresses	Périodes	Fréquences d'ouverture	Clôturé	Surveillance
Armagh	116, rue du Couvent	Avril à nov.	Mercredi P.M. Samedi matin	OUI	OUI
Beaumont	Route 279	Avril à nov.	Vend. soir + Samedi matin	OUI	OUI
Buckland	4340, rue Principale	Mai à nov.	Lundi au vendredi Samedi matin	OUI	OUI
Honfleur	336, rue Saint-Jean	Mai à nov.	Samedi matin	OUI	OUI
La Durantaye	453, rue Piedmont	Avril à oct.	1 fin de semaine/mois	OUI	OUI
Saint-Anselme	500, route Bégin	Mai à octobre ¹⁸	Mardi & jeudi:14h-20h & Samedi: 10h - 16h	OUI	OUI
Saint-Charles	25, rue de l'Église	Avril à nov.	Mercredi : 9h - 12h Samedi : 9h - 14h	OUI	OUI
Sainte-Claire	200, boul. Gagnon	Avril à nov.	Mercredi + samedi matin	OUI	OUI
Sainte-Claire	200, boui. Gagnon	Déc. à mars	Mercredi matin	001	001
Saint-Damien	250, boul. Métivier	Avril à oct.	Samedi Matin	OUI	OUI
Saint-Gervais	Route 279, (sud du village)	Mai à Octobre	Samedi Matin	OUI	OUI
Saint-Henri	120, Pres. Kennedy	15 avril-15 nov	Mercredi 16h – 20 h Samedi 10h – 16 h.	OUI	OUI
Saint-Lazare	307, route 279	À l'année	Mercredi P.M.	OUI	OUI
	307, Toute 279	A l'allilee	Samedi A.M.	001	001
Saint-Léon-de- Standon	59, route de l'Église	Mai à nov.	7 jours sur 7	OUI	NON
St-Malachie	118, rang Longue-Pointe	Mai à nov.	Samedi: 9h – 14h	OUI	OUI
St-Michel	122, route 132 Est	Avril à nov.	Mercredi & samedi	OUI	OUI
St-Nazaire	101, Principale	Mai à oct.	1 fois/mois	NON	OUI
St-Nérée	1021, 4e Rang Est	Fin Avril à nov.	Samedi matin 8h30-12 h	OUI	OUI
St-Philémon	1531, Principale	Avril – nov.	Samedi: 9h – 12h	OUI	OUI
St-Raphaël	Route 281 (entrée sud du village)	Mai à oct.	Samedi : 8h – 12h	OUI	OUI
St-Vallier	376, montée de la Station	Mai à nov.	Mercredi + samedi matin	OUI	OUI



En 2014, les écocentres ont permis de valoriser environ 1 600 TM de matières, ce qui représente 45 % de toute la matière ayant transité par les écocentres comme le démontre le tableau 24. Celui-ci ne sert pas à faire une caractérisation des matières qui transitent par les écocentres, mais un bilan réel des matières qui ont été récupérées.

Tableau 24 : Matières ayant transité par les écocentres municipaux en 2014

Matières	Quantité récupérée (en TM)	Quantité éliminée (en TM)	Total
Fer	800,0		
Bois	748,9		
Peinture 19	26,1		
Piles	3,8		
Résidus verts	N/D		
RDD	21,8		
Divers		1 982,5	
Total	1 600,6	1 982,5	3 583,1
Taux de récupération	45 %		

Source: MRC de Bellechasse

Il est à noter que les résidus verts valorisés n'ont pas été évalués puisqu'aucune donnée n'est disponible actuellement sur la quantité gérée par les écocentres. Cela étant dit, il faut tenir en compte qu'il y a tout de même une quantité de matières additionnelles qui est détournée et que cela va dans le sens des objectifs de la politique québécoise en ce qui concerne la gestion de la matière organique. Qui plus est, une partie des branches se retrouvent dans la récupération du bois.

L'entente avec Laurentide Re/sources couvre également les ampoules fluo compactes et les néons. Ces quantités n'ont pas été évaluées en 2014. Cette entreprise dessert également d'autres points de dépôt sur le territoire qui sont offerts dans quelques commerces :

Les quantités de RDD, peintures et piles comprennent le total des matières ayant transité également par les autres lieux de dépôts sur le territoire soit 3,35 TM pour 2014.



Tableau 25 : Autres lieux de dépôt des RDD offerts sur le territoire

Nom de l'établissement	Municipalités	Matière acceptée
Unicoop Coopérative Agricole	Saint-Anselme	Peinture
BMR – La Coop Unicoop	St-Charles-de-Bellechasse	Peinture
BMR – La Coop Unicoop	Saint-Gervais	Peinture
Rona Le Rénovateur	Saint-Henri	Peinture
CFER de Bellechasse	Saint-Raphaël	Peinture
BMR – La Coop Unicoop	Saint-Vallier	Peinture

Source : Laurentide Re/sources



3.5 CRD PROVENANT DU SECTEUR PRIVÉ

Il faut ajouter les rebuts de CRD issus du secteur privé sur le territoire. Ainsi, les entrepreneurs en construction et les chantiers de grande envergure ne sont pas desservis par les écocentres municipaux. Les entrepreneurs privés ont le choix de venir porter leurs rebuts directement au LET ou de faire affaires avec un récupérateur ou un centre de tri. Les entreprises de location de conteneurs privés acheminent également des CRD au Lieu d'enfouissement.

Actuellement, sur le territoire de la MRC, il n'existe pas de centre de tri de matériaux secs reconnu officiellement. Il y a 2 centres de tri (Enviro-cycle et Location Dalji) dans la municipalité de Saint-Isidore (MRC Nouvelle-Beauce) tout juste à l'ouest des limites de la MRC. Il y également 2 centres de tri à Cap St-Ignace, (Les concassés du Cap et Garage Claude Albert) (MRC de Montmagny). L'entreprise Services sanitaires Denis Fortier exploite aussi 2 centres de tri de CRD : un à Saint-Georges et un à Thetford Mines. Ces entreprises offrent également la location de conteneur transroulier sur le territoire de Bellechasse. Toutes ces installations acceptent les matériaux de construction à un prix inférieur au tarif d'enfouissement actuellement en vigueur dans la MRC de Bellechasse, ce qui contribue à réduire la quantité de CRD acheminés au lieu d'enfouissement. Par ailleurs, il existe quelques entreprises qui font de la location de conteneur sur le territoire, elles sont dans le registre du chapitre 4.

En 2014, le total des CRD qui a été enfoui au LET de la MRC de Bellechasse, provenant du territoire de la MRC a été de 2 390 TM. Le tableau 26 démontre que les CRD enfouis sur le territoire proviennent à 75 % des écocentres municipaux où un tri à la source est effectué, et que, conformément au tableau 24, environ 45 % de toute la matière qui entre aux écocentres municipaux est récupérée d'une façon ou d'une autre.

Tableau 26 : Bilan des CRD enfouis sur le territoire de la MRC de Bellechasse

Sources	Quantité en TM	Proportion	
Privé	588,6	25%	
Écocentres municipaux	1 801,7	75%	
Total	2 390,3		

Source: MRC de Bellechasse

3.6 RESSOURCERIE BELLECHASSE

En 2000, la MRC de Bellechasse a parrainé la mise en place d'une ressourcerie sur le territoire de la MRC. Les objectifs de cet organisme sans but lucratif sont les suivants :

- > Favoriser la récupération et la mise en valeur des matières résiduelles ;
- > Favoriser la création et le maintien d'emplois durables ;
- Offrir des services d'aide aux plus démunis par la mise en place de comptoirs de vente de matières récupérées ou recyclées.
- > Promouvoir la récupération et le recyclage auprès de la population.



Les matières récupérées par Ressourcerie Bellechasse sont : les appareils ménagers (meubles et électroménagers), les textiles, les RDD, le matériel informatique et le matériel électronique.

Une subvention de 300,000 \$, accordée dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles, a permis à cet organisme d'acquérir, entre autres, certaines immobilisations dont un ancien magasin de meubles localisé à Saint-Léon-de-Standon et un camion cube pour la collecte et le transport des matières.

La Ressourcerie offre la collecte <u>porte à porte</u> sur tout le territoire desservi par la collecte de la MRC. En plus de la collecte, la Ressourcerie a installé dans chaque localité un conteneur étanche pour recevoir les textiles.

La Ressourcerie peut recevoir les RDD puisqu'elle dispose de bacs adéquats pour récupérer la peinture et les huiles en vertu d'une entente que la MRC dispose avec Laurentide Re/sources.

Les matières récupérées par Ressourcerie Bellechasse sont en partie mises en vente dans deux comptoirs de vente, à Saint-Léon-de-Standon et à Saint-Anselme. Les citoyens peuvent également y amener leurs matières directement s'ils le désirent. Le centre de tri et les bureaux administratifs sont situés dans le bâtiment de Saint-Léon-de-Standon.

D'autre part, Ressourcerie Bellechasse a conclu une entente avec l'organisme qui se charge de la récupération du matériel électronique en vertu de la responsabilité élargie des producteurs décrétée par le gouvernement du Québec, soit ARPE-Québec. Le matériel électronique est acheminé au CFER de St-Raphaël pour être traité en vertu de cette entente.

L'excédent du textile est vendu pour exportation à différents partenaires qui ont une entente directement avec la Ressourcerie.

En 2002, la MRC de Bellechasse a signé une entente à long terme avec Ressourcerie Bellechasse pour financer une partie de ses activités. Depuis 2013, le financement défrayé par la MRC correspond à une subvention d'opérations de 60 000 \$. La MRC dispose d'un siège au sein de son conseil d'administration.

En 2014, considérant que le total de matières traitées par la Ressourcerie s'élève à environ 545 TM cela représente un coût de 110 \$ / TM pour traiter ces matières de façon globale.



La Ressourcerie est en mesure de dévier de l'enfouissement plus de 80 % de tout ce qui passe par son service de collecte et de tri. Sur le total de toute la matière traitée par la Ressourcerie Bellechasse, environ 82 % provient du territoire de la MRC.²⁰

Tableau 27 : Statistiques 2014 Ressourcerie Bellechasse

Matières	MRC Bellechasse	Total récupéré
Meubles	258,5	324,3
Textile	158,6	188,4
Électronique	37,6	37,6
Total	454,7	550,3
Rejets	89,8	108,9
Taux de récupération	80%	

Source: Ressourcerie Bellechasse

3.7 TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES (RÉSIDENTIEL ET I.C.I.)

Les matières recyclables récupérées sur tout le territoire de la MRC sont acheminées pour traitement au centre de récupération de la société V.I.A. de Lévis. Depuis 2013, un coût de conditionnement de 15,00 \$ par tonne est payé par la MRC. Cette entente est en vigueur jusqu'en 2017. Tout comme les coûts de collectes des matières recyclables, les frais de traitement (tri et conditionnement) sont remboursés à 92,5 % par le programme de la compensation de la collecte sélective. Ainsi, le coût net de traitement des matières recyclables s'élève en fait à 1,13 \$ /TM.

Le taux de rejet moyen pour le centre de tri de la société V.I.A. de Lévis pour 2014 a été de 7 %, et en vertu de l'entente en vigueur, la société V.I.A. peut réacheminer au lieu d'enfouissement de la MRC 10 % des matières recyclables reçues en provenance de la MRC. Toute quantité additionnelle est facturée au tarif en vigueur. En 2014, la société V.I.A a expédié 388 TM de rejets à la MRC de Bellechasse, et cela inclut les rejets des 6 municipalités partenaires pour la collecte sélective.

En 2014 les matières ont été pesées alors qu'auparavant elles étaient estimées en fonction du volume.



Tableau 28 : Bilan 2014 de la collecte sélective en TM

Mois	Bacs roulants	Conteneurs	TOTAL	Coûts bruts (15\$/TM)	Coûts nets (1,13\$/TM)
Janvier	236,80	63,02	299,82	4 497 \$	339 \$
Février	169,73	60,47	230,20	3 453 \$	260 \$
Mars	172,01	59,58	231,59	3 474 \$	262 \$
Avril	205,39	87,50	292,89	4 393 \$	331 \$
Mai	231,91	73,41	305,32	4 580 \$	345 \$
Juin	255,29	70,34	325,63	4 884 \$	368 \$
Juillet	277,82	95,27	373,09	5 596 \$	422 \$
Août	221,98	68,41	290,39	4 356 \$	328 \$
Septembre	208,06	72,10	280,16	4 202 \$	317 \$
Octobre	208,07	91,36	299,43	4 491 \$	338 \$
Novembre	195,12	67,12	262,24	3 934 \$	296 \$
Décembre	296,09	77,65	373,74	5 606 \$	422 \$
TOTAL	2 678,27	886,23	3 564,50	53 468 \$	4 028 \$

Source: MRC de Bellechasse

3.8 ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC possède un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) depuis 1979. En 2002, elle obtenait, par décret (803-2002), l'autorisation de l'agrandir selon les nouvelles normes en vigueur au ministère de l'Environnement, tout en respectant les objectifs environnementaux de rejets (OER). Ces normes correspondent essentiellement au nouveau REIMR entré en vigueur en 2006. La fermeture de l'ancien LES a été finalisée en mai 2003, et c'est un Lieu d'enfouissement technique qui a pris sa place la même année.

La superficie du LET est de 15 hectares pour une durée d'exploitation d'environ 40 ans pour un volume total de 1,444,200 m³. Toutes les cellules du LET ont un double niveau de protection de membranes avec traitement du lixiviat et des biogaz, tel que prévu au REIMR.

Selon les ententes en vigueur, ce sont 33 municipalités qui sont desservies par le site actuel. Il est à noter que le décret ministériel autorise l'enfouissement jusqu'au 1er juillet 2027 pour une capacité maximale de 1 113 000 m³ de matières résiduelles. Cependant, la MRC pourra compléter l'enfouissement après le 1er juillet 2027, réserve faite des dispositions législatives et réglementaires qui seront alors applicables.

Selon les statistiques 2014, la MRC de Bellechasse a enfoui 18 742 TM de matières résiduelles et que cela correspond à environ 78 % des matières qui y sont acheminées. Les 13 municipalités hors territoire ont généré 5 328 TM de matières à enfouir et en y ajoutant les 388 TM de rejets reçus de la société VIA, cela porte le grand total des matières enfouies au LET de la MRC de Bellechasse à environ 24 458 TM en 2014. Selon les analyses de volumétrie faites en date du 24 novembre 2014, le volume occupé est 382 673 m³, ce qui correspond à environ 34 % de la capacité autorisée et 26 % de la capacité potentielle de 1 444 000 m³. Considérant qu'il aura fallu environ 12 ans pour atteindre ce volume, la capacité autorisée devrait permettre d'utiliser le site jusqu'en 2037 avant d'excéder les 1 113 000



m³ autorisés. C'est donc dire que le lieu d'enfouissement pourra répondre aux besoins d'enfouissement prévus d'ici à une nouvelle demande de CA au niveau du MDDELCC d'ici à 2027. Selon les estimés actuels, le site pourrait être utile jusqu'en 2047. À chaque année, en fonction du taux de compaction moyen, la MRC utilise environ 2,2 % de la capacité maximale du site. Ainsi, chaque tonne déviée du LET de la MRC permet d'augmenter sa durée de vie.

Tableau 29 : Faits saillants au niveau de l'enfouissement en 2014 :

Données	Valeur	Ratio GMR	Unité	
Coût directs totaux 2014	2 230 828 \$			
Population totale	49 009	45,52	\$/ HAB	
UBE totaux	23 616	94,46	\$ / UBE	
Levée UBE Total	892 985	2,50	\$ / Levée	
Tonnage total	24 458	91,21	\$/ TM	

Source: MRC de Bellechasse



Tableau 30 : Statistiques d'enfouissement MRC de Bellechasse (Source : MRC de Bellechasse)

Municipalités	Population	Population	Se	cteur munici	pal		Secteur ICI			Secteur CF	RD	Cumulatif 3 Secteurs		
		%	Tonnage	TM / Habitant	% TM	Tonnage	TM / Habi- tant	% TM	Tonnage	TM / Habitant	% TM	Tonnage	TM / Habitant	% TM
Armagh	1433	3,9%	442,56	0,309	4,25%	143,52	0,100	2,41%	100,12	0,070	4,19%	686,20	0,48	3,66%
Beaumont	2660	7,2%	811,23	0,305	7,80%	253,11	0,095	4,25%	207,16	0,078	8,67%	1 271,50	0,48	6,78%
Buckland	778	2,1%	240,51	0,309	2,31%	65,91	0,085	1,11%	36,53	0,047	1,53%	342,95	0,44	1,83%
Honfleur	809	2,2%	267,42	0,331	2,57%	70,06	0,087	1,18%	63,77	0,079	2,67%	401,24	0,50	2,14%
La Durantaye	728	2,0%	254,33	0,349	2,44%	62,95	0,086	1,06%	57,28	0,079	2,40%	374,56	0,51	2,00%
Saint-Anselme	3911	10,6%	1 049,76	0,268	10,09%	793,48	0,203	13,34%	152,12	0,039	6,36%	1 995,36	0,51	10,65%
Saint-Charles	2380	6,5%	648,76	0,273	6,24%	814,47	0,342	13,69%	107,44	0,045	4,50%	1 570,67	0,66	8,38%
Saint-Damien	2030	5,5%	438,27	0,216	4,21%	752,29	0,371	12,65%	128,95	0,064	5,39%	1 319,51	0,65	7,04%
Sainte-Claire	3409	9,3%	819,25	0,240	7,87%	1 120,49	0,329	18,84%	129,98	0,038	5,44%	2 069,73	0,61	11,04%
Saint-Gervais	2120	5,8%	673,89	0,318	6,48%	180,52	0,085	3,03%	145,10	0,068	6,07%	999,51	0,47	5,33%
Saint-Henri	5374	14,6%	1 588,12	0,296	15,27%	631,41	0,117	10,61%	136,02	0,025	5,69%	2 355,55	0,44	12,57%
Saint-Lazare	1253	3,4%	307,33	0,245	2,95%	181,86	0,145	3,06%	103,05	0,082	4,31%	592,23	0,47	3,16%
Saint-Léon	1125	3,1%	387,86	0,345	3,73%	77,86	0,069	1,31%	49,63	0,044	2,08%	515,35	0,46	2,75%
Saint-Malachie	1536	4,2%	360,99	0,235	3,47%	143,26	0,093	2,41%	45,08	0,029	1,89%	549,33	0,36	2,93%
Saint-Michel	1834	5,0%	528,74	0,288	5,08%	203,44	0,111	3,42%	257,08	0,140	10,76%	989,26	0,54	5,28%
Saint-Nazaire	365	1,0%	111,39	0,305	1,07%	40,50	0,111	0,68%	11,81	0,032	0,49%	163,69	0,45	0,87%
Saint-Nérée	752	2,0%	257,22	0,342	2,47%	58,44	0,078	0,98%	84,91	0,113	3,55%	400,57	0,53	2,14%
Saint-Philémon	735	2,0%	190,81	0,260	1,83%	114,24	0,155	1,92%	143,42	0,195	6,00%	448,47	0,61	2,39%
Saint-Raphaël	2506	6,8%	698,81	0,279	6,72%	172,79	0,069	2,90%	166,17	0,066	6,95%	1 037,77	0,41	5,54%
Saint-Vallier	1051	2,9%	326,07	0,310	3,13%	67,97	0,065	1,14%	264,67	0,252	11,07%	658,71	0,63	3,51%
MRC Bellechasse	36789	100,00%	10 403,31	0,283	100,00%	5 948,56	0,162	100,00%	2 390,29	0,065	100,00%	18 742,16	0,51	100,00%



3.9 PROGRAMME D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)

Au cours des années, différentes publications ont été faites lors de l'introduction de nouveaux programmes, tels que l'ajout de conteneurs de bois dans les écocentres, la collecte porte à porte de matériel informatique et électronique, la distribution de composteurs domestiques. Par ailleurs, la MRC publie à chaque année un calendrier des collectes avec les matières acceptées dans les différentes collectes et les services offerts sur le territoire. Ce calendrier est joint en annexe au présent document.

3.10 AUTRES PROJETS

3.10.1 Récupération de denrées alimentaires

En 2003, la MRC a conclu une entente avec l'organisme régional «Les Frigos pleins », localisé dans la municipalité de St-Damien, qui vise le réemploi de denrées alimentaires pour les cuisines collectives sur le territoire en favorisant la réinsertion sociale et la participation au développement durable du milieu. L'entente établit que la MRC verse 125 \$/TM de matières récupérées pour la transformation alimentaire par cet organisme. En 2014, Les Frigos pleins ont transformé près de 8 TM de matières. Depuis 2006, le total des matières détournées du lieu d'enfouissement atteint plus de 140 TM.

3.10.2 Composteurs domestiques

La MRC a instauré un programme de compostage domestique qui vise à subventionner une partie du composteur afin de permettre aux citoyens d'obtenir celui-ci à un prix modique, soit environ 40 \$. De plus, la MRC a organisé plusieurs séances de formation afin d'encadrer les efforts des citoyens. La MRC estime que près de 1 700 composteurs domestiques ont été distribués depuis le début de ce programme.

3.10.3 Pneus

Depuis 1993, la récupération des pneus, par l'entremise des programmes implantés par Recyc-Québec, a pris énormément d'ampleur. En 2015, la MRC considère que chaque municipalité dispose d'un garage qui est reconnu par le programme comme étant un point de collecte désigné. Certains écocentres municipaux gèrent également les pneus. Le transporteur accrédité pour la région est l'entreprise Royal-Mat Inc. dont le siège social est situé à Beauceville. Par ailleurs, la MRC dispose d'un conteneur transroulier dédié au tri des pneus à son lieu d'enfouissement afin d'éviter d'enfouir les pneus qui y sont acheminés illégalement lors des collectes. Le lieu d'enfouissement est desservi par le programme de récupération de Recyc-Québec. Environ 150 pneus d'automobiles et 30 pneus de camions ont été récupérés en 2014, pour un total d'environ 3 TM.



Tableau 31 : Statistiques de récupération de pneus

Années	Pneus Autos	Pneus Petits	Pneus camions	Tonnage TM
2012	57 704	330	4 456	752,70
2013	52 664	481	1 330	545,54

Source: Recyc Québec

3.10.4 Résidus verts (branches, feuilles mortes, sapins de Noël, etc.)

Après plusieurs années de collecte et de programme de récupération des sapins de Noël, la MRC a constaté que les quantités étaient en baisse de façon importante dans les dernières années. Une bonne proportion des écocentres municipaux est maintenant en mesure de broyer ces résidus et de les utiliser comme compost dans leurs ouvrages de travaux publics et d'aménagement paysager. D'autre part, les résidus de bois, branches, souches, etc. sont également en partie récupérés via le programme de récupération de bois offert dans la majorité des écocentres.

3.10.5 Collecte des plastiques agricoles

Des démarches ont été faites pour mettre en place un projet pilote en ce sens mais, à ce jour, aucune collecte n'est prévue. La principale difficulté rencontrée étant de contrer la contamination observée pour ces matières afin d'en assurer la récupération.

3.10.6 Tubulure d'érablières

La région de Chaudière-Appalaches est la 1re région au Québec en ce qui concerne la production de sirop d'érable et compte pour près de 40 % de toute la production du Québec. La MRC de Bellechasse n'est pas en reste puisque selon l'UPA, l'acériculture dans la MRC de Bellechasse représente un PIB (produit intérieur brut) d'environ 5,1 M\$ et 241 emplois directs, sans compter tous les emplois des fournisseurs de biens et de services, par exemple ceux dans les domaines de la plasturgie.

En ce sens, le domaine de l'acériculture a considérablement évolué au cours des dernières années et les percées technologiques liées aux systèmes de collecte sous vide de l'eau d'érable a engendré une profusion d'équipements de tuyaux de plastique (appelés tubulure) dans la majorité des érablières. Ces tubulures ont en moyenne une durée de vie de 10 ans.

Suite à une étude faite pour le compte de l'entreprise Environek par la firme Chamard – stratégies environnementales, on estime que le gisement pour ces matières au niveau du Québec représente environ 2 600 TM par an. Pour la MRC de Bellechasse, cela pourrait osciller autour de 96 TM de tubulures annuellement de matières résiduelles.

L'entreprise Environek a ouvert en 2015 une usine dans la municipalité de Saint-Malachie et peut traiter environ 500 TM de matières par an. Cette dernière estime qu'elle traitera environ 300 TM de tubulure en 2015. Dans la mesure où les tubulures ne sont pas souillées et que la broche de métal ait été enlevée, l'entreprise peut accepter et traiter les tubulures à un coût nul à l'entrée de l'usine.



3.11 GESTION DES BOUES

La planification de la gestion des boues des résidences isolées est intégrée au PGMR de la MRC de Bellechasse depuis 2004 dans la 1ère génération des PGMR et ce, même si l'ancienne politique de gestion des matières résiduelles ne prévoyait aucun objectif en lien avec celles-ci. Dans le cadre du nouveau plan d'action de la politique, ces matières doivent faire partie de la stratégie globale de la gestion de la matière organique afin d'éviter son élimination totale d'ici 2020.

La MRC détient la compétence pour la gestion des eaux usées des résidences isolées depuis 2000 et l'applique en vertu des règlements 106-01 et 108-01. Le bilan de la gestion de ces matières est réparti en 2 sections distinctes : la gestion des boues de fosses septiques, la gestion des boues municipales. Les boues industrielles ne sont pas directement gérées par les programmes de la MRC. Elles ont par ailleurs été évaluées dans le chapitre 5 en lien avec l'inventaire du secteur ICI.

3.11.1 Boues de fosses septiques

Ce service instauré en 2001 fait partie intégrante du domaine de compétence exercée, sans droit de retrait, par la MRC.

Tout réservoir destiné à recevoir les eaux usées provenant d'une résidence isolée ou d'un bâtiment isolé doit être vidangé à tous les deux ans si l'occupation est permanente et aux quatre ans si l'occupation est saisonnière. Les résidences à desservir sont celles n'étant pas raccordées à un réseau d'égout reconnu.

La MRC a accordé en mars 2015 le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques aux Entreprises Claude Boutin Inc., une entreprise privée de Sainte-Marie de Beauce. Ce contrat est valide jusqu'au 23 avril 2017. Le coût total annuel pour ce contrat en 2015 est estimé à environ 565 000 \$ avant taxes.

Le traitement des matières se fait à l'usine d'épuration des eaux de la ville de Québec. Celleci exige un tarif de 26 \$/TM pour le traitement des matières qui est assumé par l'entreprise. Le choix de la destination de traitement des matières est au choix de l'entrepreneur à qui le contrat est adjugé. Cependant, les boues de fosses septiques doivent être acheminées à un lieu de traitement autorisé par le MDDELCC.

La MRC administre la supervision de ce service et l'émission des permis nécessaires. L'ensemble des permis reliés aux installations septiques sont émis par des inspecteurs régionaux employés par le service d'inspection de la MRC. La MRC facture les municipalités via une quote-part. Chaque municipalité prélève annuellement un tarif sur les comptes de taxes des citoyens concernés. Un propriétaire qui désire faire vider sa fosse en urgence peut également utiliser le service de la MRC ou celui d'un entrepreneur privé directement, mais cela ne le soustrait pas de l'obligation de faire vidanger sa fosse selon les normes prescrites au règlement 106-01.

La MRC détermine le type de vidange à effectuer en fonction du type de fosse. Lorsqu'il ne s'agit pas d'une fosse de rétention, la MRC privilégie la technologie « juggler »²¹ qui permet



de retourner à la fosse environ 75 % du contenu liquide de celle-ci, qui n'a donc pas à être traité et qui peut être considéré comme valorisé. Cela génère aussi une économie importante de GES et de coûts de transport, en plus de favoriser la prolifération de bactéries et d'enzymes qui contribuent à une meilleure décomposition de la matière.

Tableau 32 : Faits saillants du programme de gestion des boues de fosses septiques :

	2013	2014
Collecte, transport	595 828,00 \$	496 657,00 \$
Traitement	123 533,00 \$	114 327,50 \$
Administration :	54 242,00 \$	83 047,00 \$
Coût total du programme :	773 603,00 \$	694 031,50 \$
Volume traité (m³)	5 159,50	4 623,13
Coût par fosse:	175,54 \$	182,40 \$
Coût par M³:	149,94 \$	150,12 \$

Source: MRC de Bellechasse

Il est important de noter que pour les fins du calcul des quantités, l'unité de conversion pour convertir les m³ de boues vers une quantité en tonnes métriques humides ayant une siccité moyenne à 4 % est de 1. Des adaptations pourront être faites en vertu de la variation de siccité.



Tableau 33 : Bilan de la gestion des boues de fosses septiques

			2013			2014					
Municipalités	résidences permanentes	résidences saisonnières	Total résidences à desservir	fosses collectées	Volume en (m³)	résidences permanentes	résidences saisonnières	Total résidences à desservir	fosses collectées	Volume en (m³	
Armagh	299	105	404	10	3,85	299	106	405	396	666,3	
Beaumont	575	189	764	791	1078,15	584	187	771	47	47,15	
Buckland	177	154	331	331	268,90	182	158	340	20	0,00	
Honfleur	171	14	185	5	0,00	175	14	189	190	201,3	
La Durantaye	153	24	177	12	4,60	157	21	178	180	152,8	
Saint-Anselme	381	11	392	15	25,50	379	12	391	380	429,6	
Saint-Charles	354	78	432	80	100,45	353	76	429	465	790,5	
Sainte-Claire	430	89	519	20	0,00	434	87	521	529	571,8	
Saint-Damien	249	80	329	351	451,55	257	77	334	34	8,83	
Saint-Gervais	268	26	294	6	0,00	271	23	294	293	358,3	
Saint-Henri	577	74	651	623	723,40	591	71	662	56	16,40	
Saint-Lazare	196	25	221	3	0,00	195	26	221	217	299,3	
Saint-Léon	279	116	395	387	379,50	284	110	394	2	0,00	
Saint-Malachie	281	110	391	404	460,40	291	110	401	12	0,00	
Saint-Michel	380	148	528	569	843,70	408	137	545	40	25,20	
Saint-Nazaire	76	50	126	127	138,00	77	49	126	2	78,00	
Saint-Nérée	189	107	296	25	0,00	187	109	296	305	135,7	
Saint-Philémon	190	103	293	299	347,60	191	104	295	9	5,50	
Saint-Raphaël	422	191	613	49	4,60	432	185	617	617	607,5	
Saint-Vallier	246	42	288	300	329,30	242	43	285	11	22,75	
Total Bellechasse	5893	1736	7629	4407	5159,50	5989	1705	7694	3805	4623,1	

Source : MRC de Bellechasse

En 2014, le total pour la MRC inclut 205,90 m³ provenant de vidanges d'urgence d'un peu partout sur le territoire.



3.11.2 Boues des eaux usées provenant des étangs municipaux

Les boues municipales ne sont pas couvertes par les règlements 106-01 et 108-01. Ainsi, chaque municipalité locale gère elle-même ses boues. La majorité des municipalités dispose de bassins d'aération pour traiter les eaux usées. En général, lorsque les bassins atteignent une siccité de 15 % ou plus, la municipalité recueille une partie des boues et les fait déshydrater dans des sacs « Terra Tube^{™23} » ou un équipement similaire pour un période minimale de 2 ans et pouvant atteindre plusieurs années. Lorsque les boues atteignent un niveau de déshydratation intéressant pour les transporter, elles peuvent être enfouies ou valorisées.

Au cours des dernières années, seules les boues de l'usine de traitement des eaux de Lac-Etchemin ont été acheminées au LET de la MRC de Bellechasse (environ 319 tm en 2014). Il faut comprendre que les boues amenées au LET de la MRC ne sont pas couvertes par l'entente d'enfouissement et qu'elles sont facturables directement au tarif en vigueur (soit 109,65 \$ en 2015), ce qui en soit est un incitatif majeur pour amener les municipalités locales à trouver des alternatives de valorisation ou de récupération, qui sont généralement moins coûteuses.

Le tableau 34 présente un sommaire des informations en lien avec la gestion des boues municipales. Il faut prendre en compte que les mesures prises pour évaluer les boues se font selon les prévisions de conception de chacune des stations. Ainsi les données ne sont pas nécessairement mises à jour aux mêmes périodes pour toutes les municipalités et pas nécessairement à chaque année non plus. Les données proviennent en partie d'un sondage fait auprès des municipalités locales, et des données disponibles sur le portail SOMAE²⁴.

Aux fins du calcul des boues éliminées il n'y a que les résidus du dégrilleur de la municipalité de Saint-Michel, puisque pour cette municipalité c'est le seul équipement mis en place pour traiter les boues municipales. La municipalité de Saint-Charles a également un dégrilleur qui génère des rejets mais les boues elles-mêmes sont valorisées grâce à un sac géotextile.

En définitive, l'évaluation de la quantité des boues générées annuellement repose essentiellement sur un calcul théorique puisque la situation réelle risque d'être excessivement variable d'une année à l'autre et dépend de nombreuses variables, telles que les conditions climatiques, le développement de chacune des municipalités, le type d'industrie raccordée à chaque station de traitement et la précision des instruments de mesure servant à déterminer la siccité des boues. Malgré tout, l'ouvrage de référence: Wastewater Engineering: Treatment & Reuse, fourth Edition, Metcalf & Eddy, 2003, McGraw Hill, fournit un ratio-type de solides de matières sèches générées, c'est-à-dire de matières ayant une siccité comparable à du terreau (autour 95 %) d'environ 100 KG par 10 000 m³ d'eau traitée. Si l'on considère que le débit moyen annualisé de toutes les installations combinées sur le territoire bellechassois est environ 6 475 100 m³, cela représente donc approximativement 65 TM de matières sèches (100 siccité), ou en termes de TMH environ 1 625 (siccité

http://terratube.ca/

https://www.portailmunicipal.gouv.qc.ca/PagesSite/Accueil.aspx



Tableau 34 : Bilan de la gestion des boues municipales

Municipalités	Filtration de l'eau potable	Épuration des eaux usées	ICI raccordés	Analyses des boues	Existence d'un règlement municipal	Date de la Dernière Vidange	Lieu de traitement	Quantité estimé (en TMH siccité 5%)	Valorisée ou éliminée	Type d'installation	Date de mise en opération	Pop. conception	Débit Moyen (m.cu./d.)	Résidences Raccordées
Armagh	Non	Oui	2	Non	Non	Inconnue	Inconnu	N/A	Valorisée	Boues Activées (aération prolongée)	janv-80	907	598	351
Beaumont	Non	Oui	3	Oui	Non	inconnue	Inconnu	N/A	Valorisée	Étang aéré	déc. 2011	1 519	1 099	411
Buckland	Non	Oui	1	Non	Non	Jamais vidangé	Inconnu	N/A	Valorisée	Étang aéré	janv. 2011	530	684	214
Honfleur	Oui	Oui	1	Oui	Non	2013	Sac géotextile	Inconnue	Valorisée	Étang aéré (parois verticales)	déc-99	400	206	136
La Durantaye	Non	Oui	1	Non	Non	Inconnue	Inconnu	Inconnue	Valorisée	Étang aéré	juin-05	522	832	160
Saint-Anselme	Oui	Oui	20	Oui	Non	2013	Sac géotextile	450	Valorisée	Étang aéré	nov-93	2 098	3 045	995
Saint-Charles	Oui	Oui	8	Non	Oui	2014	Sac géotextile	200	Valorisée	Boues Activées (fossé d'aération)	déc-87	1 450	1 158	557
Saint-Damien	Oui	Oui	10	Oui	Non	2014	Sac géotextile	400	Valorisée	Étang aéré	juin-97	2 175	2 325	523
Sainte-Claire	Non	Oui	19	Oui	Oui	2013	Sac géotextile	2 145	Valorisée	Étang aéré	déc-95	2 072	2 019	831
Saint-Gervais	Non	Oui	0	Oui	Oui	2009	Sac géotextile	Inconnue	Valorisée	Étang aéré	août-93	1 204	417	504
Saint-Henri	Oui	Oui	13	Oui	Oui	2013	Sac géotextile	Inconnue	Valorisée	Étang aéré	déc. 1995	2 581	2 025	1 331
Saint-Lazare	Non	Oui	4	Oui	Oui	2013	Sac géotextile	N/A	Valorisée	Étang aéré	juin-86	580	235	286
Saint-Léon-de- Standon	Non	Oui	1	Oui	Non	Jamais vidangé	Sac géotextile	300	Valorisée	Étang aéré	jui⊩84	1 600	552	270
Saint-Malachie	Non	Oui	0	Non	Non	Jamais vidangé	Inconnu	?	Valorisée	Étang aéré	jui⊩90	208	73	362
Saint-Michel	Non	Oui	1	Non	Non	À toutes les semaines	Armagh	400	Éliminée	Dégrillage fin	janv. 1998	1 053	543	312
Saint-Nazaire	Non	Oui	0	Oui	Non	2014	Lac Etchemin	25	Valorisée	Disque biologique rotofix	janv. 2012	240	77	37
Saint-Nérée	Non	Oui	0	Oui	Oui	2007	Sac géotextile	300	Valorisée	Étang aéré	déc. 1993	480	215	166
Saint-Philémon	Non	Oui	0	Non	Non	2009	Sac géotextile	Inconnue	Valorisée	Étang aéré	janv. 1974	450	552	229
Saint-Raphaël	Non	Oui	1	Oui	Non	2013	Sac géotextile	Inconnue	Valorisée	Étang aéré	déc. 1987	1 364	863	561
Saint-Vallier	Non	Oui	1	Non	Non	2014	L'Islet	600	Valorisée	Étang aéré (parois verticales)	févr-98	580	222	185
Total			86					1 205				22 013	17 740	8 421



3.12 ENTENTES EN VIGUEUR

Voici le résumé des ententes conclues avec des entreprises pour la GMR et qui sont présentement en vigueur:

Tableau 35 : Récapitulatif des ententes intervenues pour la gestion des matières résiduelles

Entités	Date de l'entente	Date d'échéance	Matières visées	Tarifs	Valeur an- nuelle
Ressourcerie Belle- chasse	2002 (maj en 2013)	Pérenne	Textiles, encom- brants, matériel infor- matique et RDD	110 \$/TM	60 000 \$
Société VIA	2013	31 décembre 2017	Traitement des ma- tières recyclées	15 \$/TM	60 000 \$
Ferrailleries diverses avec les municipalités locales	Aléatoire	Aléatoire	Métal	variable	inconnu
Laurentide Re/sources	2007	Pérenne Peinture, huile, RDD		REP = 0 \$ /TM, RDD non REP = entre 2,00 et 2,75 \$/KG	25 000 \$
CFER Bellechasse				Entente intervenue avec la Ressource- rie Bellechasse	N/A
ARPE Québec	2013	Pérenne	Matériel électronique et informatique	Entente intervenue avec la Ressource- rie Bellechasse	N/A
WSP Canada	2014	Ponctuelle	PGMR, mandats de suivi du LET	N/A	Variable
Les entreprises Claude Boutin	2015	23 avril 2017	Boues de fosses sep- tiques	115 \$/TM	600 000 \$
Ville de Québec	2015	30 avril 2017	Boues de fosses sep- tiques	26 \$ / M³	120 000 \$
Les Frigos Pleins	2003	Pérenne	Matières Organiques	125 \$/TM	1 125 \$
Envirocycle	2015	31 mars 2016	3 ,		30 000 \$

Source : MRC de Bellechasse



3.13 BILAN GLOBAL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 36 : Sommaire de la gestion des matières résiduelles par la MRC de Bellechasse

Filières de matières ou modes gestion	TM en 2013	TM en 2014	Variation	Cout de gestion ²⁵ (\$/TM)
Électroniques ²⁶	48	38	-22%	(130,00)
Compostage Domestique	N/D	N/D	N/D	ı
Recyclage	3 663	3 565	-3%	12,31
Textiles ²⁵	237	159	-33%	110,00
Encombrants domestiques ²⁵	386	258	-33%	110,00
Bois	673	749	11%	95,58
Autres CRD	N/D	2 181	N/D	N/D
Matières organiques	N/D	N/D	N/D	N/D
Résidus verts	N/D	N/D	N/D	N/D
Denrées alimentaires	9	9	N/D	125,00
Enfouissement	19 134	18 742	-2%	180,00
Boues municipales	1 625	1 625	0%	N/D
Boues de fosses septiques	5 160	4 623	-10%	150,12
RDD	56	41	-27%	426,51
Métal	800	800	0%	(200,00)
Pneus	546	N/D	N/D	-
Total	31 791	32 790	3%	
Total éliminé	24 294	23 365	-4%	
Total recyclé ou valorisé	7 497	9 425	26%	
Taux de récupération ²⁷	24%	29%	22%	

Source: MRC de Bellechasse

Les prix sont des estimés des coûts de traitement et de collecte basé sur les opérations et/ou les ententes en vigueur pour la gestion des matières.

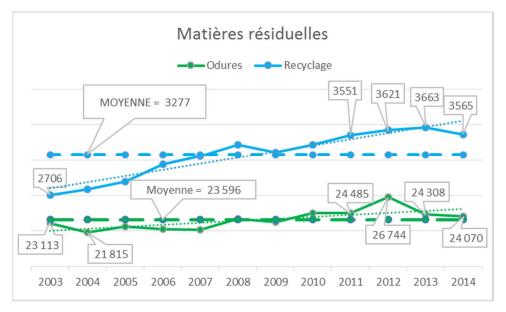
Pour les statistiques provenant de la Ressourcerie Bellechasse, en 2013 les quantités étaient estimées au volume alors qu'en 2014 les matières ont été pesées intégralement. Cela peut en partie expliquer la baisse de matières

Le taux de récupération est calculé dans ce tableau seulement sur les matières qui sont inclus dans le bilan de GMR des programmes mis en place par la MRC de Bellechasse.



Lorsque l'on tient compte de toutes les matières combinées qui passent par les programmes de la MRC de Bellechasse, on constate que le taux de recyclage est de 29% en 2014 incluant toutes les matières qui sont enfouies. Si les boues vidangées étaient valorisées, le taux passerait à plus de 40 %.

Figure 17 : Évolution des quantités de matières résiduelles (ordures et recyclage), sur 12 ans



Source: MRC de Bellechasse

La figure ci-dessus cherche à dégager une tendance au niveau des principales collectes pour la MRC. Depuis 2003, la tendance qui se dégage est que globalement les matières augmentent sensiblement d'année en année, mais de façon non régulière. La tendance d'augmentation du tonnage annuel de matières recyclées surpasse l'augmentation du tonnage annuel de matières destinées à l'enfouissement. Ainsi, pour la même période l'augmentation de la population a été d'environ 8 % alors que les matières destinées à l'enfouissement ont augmenté de 4%. Le tonnage de matière récupérée a été d'environ 24 %. Donc en terme relatif, il est possible de constater que pour le territoire, chaque citoyen envoie moins de déchets à l'enfouissement et qu'il envoie plus de matières au recyclage.



4. RECENSEMENT DES ORGANISMES ŒUVRANT EN GMR

Tableau 37 : Recensement des organismes œuvrant en GMR et description des services offerts

Nom de l'organisme	Type D'organisme	Matières vi- sées	Municipalités	Territoire	Code postal	Téléphone	Site Web
AQLPA	Groupe environ- nemental	Planification	Saint-Léon-de- Standon	Bellechasse	GOR 4LO	418-642-1322	http://www.aqlpa.com/
Atelier d'usinage Jean- Marc Goupil	Équipement	Bacs et conte- neurs	Saint-Charles	Bellechasse		418-887-6139	
Breton Métal Ltée	Centre de tri	Métal	La Durantaye	Bellechasse	G0R 1W0	418-884-2247	
CFER de Bellechasse	Traitement	Électronique	Saint-Raphaël	Bellechasse		418-243-3757	http://www.cferbellechasse.ca/
Compost du Québec	Traitement	Matières orga- niques	Saint-Henri	Bellechasse	G0R 3E0	418-882-2736	http://www.biogenie-env.com/fr/gmr.php
Conseil de bassin de la Rivière-Etchemin	Consultant	Planification	Saint-Henri	Bellechasse	GOR 3E0	418-882-0042	http://www.cbetchemin.qc.ca/
Dany Doiron (9196-4056 Qc inc.)	Traitement	Boues de fosses septiques	Saint-Raphaël	Bellechasse		418-580-5445	
Environek	Traitement	Tubulures éra- blière	Saint-Malachie	Bellechasse			
Garage Julien Fontaine	Récupération	Métal	Saint-Léon-de- Standon	Bellechasse	GOR 4L0	418-642-2968	
Industries G. Lacroix	Équipement	Bacs et conte- neurs	Saint-Malachie	Bellechasse		418-642-2867	
IPL	Équipement	Bacs et conte- neurs	Saint-Damien	Bellechasse	G0R 2Y0	418-789-2880	http://www.ipl-plastics.com
JP Fortier et Frères inc.	Collecte	Matières orga- niques	Sainte-Claire	Bellechasse	G0R 2V0	418-883-3947	



Nom de l'organisme	Type D'organisme	Matières vi- sées	Municipalités	Territoire	Code postal	Téléphone	Site Web
Les frigos pleins	Réemploi	Matières orga- niques	Saint-Damien	Bellechasse	GOR 2Y0	418-789-1399	http://www.frigospleins.com/
Location MAPA	Équipement	CRD	Saint-Anselme	Bellechasse		418-885-8414	
Mathieu Fillion et Fils	Centre de tri	Métal	Saint-Anselme	Bellechasse	GOR 2NO	418-885-4061	
MRC de Bellechasse	Municipalité	Toutes	Saint-Lazare- de-Bellechasse	Bellechasse	GOR 3J0	418-883-3347	
Phoenix Services environ- nementaux	Traitement	Matières dan- gereuses	Saint-Henri	Bellechasse	GOR 3E0	418-882-0014	http://www.phoenixenviro.ca/
Pierre Haince	Équipement	CRD	Saint-Léon-de- Standon	Bellechasse		418-642-2855	
Récufor	Réemploi	Pneus	Saint-Anselme	Bellechasse	GOR 2NO	418-885-8414	
Recyclage Morisset	Récupération	Métal	Saint-Michel	Bellechasse	G0R 3S0	418-884-2908	
Recyclage St-Hilaire	Récupération	Métal	Saint-Léon-de- Standon	Bellechasse	GOR 4L0	418-642-5784	
SOS sauvons la planète	Réemploi	Réemploi	Saint-Damien	Bellechasse		418-455-8557	
Municipalité de Saint- Charles	Traitement	Boues de fosses septiques	Saint-Charles	Bellechasse		418-887-6600	http://www.saint-charles.ca/
Conseil Canadien du Compost	Association	Matières Orga- niques	Toronto	Ontario	M6H 1P7	1-877-571- 4769	http://www.compost.org/apercuenfrancais.html
Fédération canadienne des municipalités	Financement	Planification	Ottawa	Ontario	K1N 5P3	613-241-5221	http://www.fcm.ca/accueil.htm
3R MCDQ	Association	CRD	St-Bruno	Québec	J3V 5L7	450-441-3309	http://www.3rmcdq.qc.ca/ accueil
AIM Lévis	Récupération	CRD	Lévis	Québec	G6V 7M5	418-835-5360	http://www.scrapmetal.net/



Nom de l'organisme	Type D'organisme	Matières vi- sées	Municipalités	Territoire	Code postal	Téléphone	Site Web
AOMGMR	Association	Planification	St-Étienne-des- Grès	Québec	G0X 2P0	819-698-0373	http://www.aomgmr.com/
BRQ Fibre et Broyure inc.	Traitement	Bois	Thetford Mines	Québec	G9A 5E1	819-693-9797	http://www.brq.ca/
Campor Environnement inc.	Traitement	Matières orga- niques	Rivière-du-Loup	Québec	G5R 5W9	418-867-8577	http://www.campor.qc.ca/
Cartonek	Récupération	Électronique	Sainte-Marie	Québec	G6E 1N3	418-387-4003	http://www.cartonek.com/
Cascades	Récupération	Matières recy- clables	Kingsey Falls	Québec	JOA 1B0	819-363-5100	http://www.cascades.com/fr/
Chamard et associés	Consultant	Planification	Québec	Québec	G1K 1M9	418-353-7177	http://www.chamard-env.com/
Claude Boutin Services sanitaires	Collecte	Boues de fosses septiques	Sainte-Marie	Québec	G6E 1G7	418-387-9041	http://servicessanitaires.com/
Conseil régional en envi- ronnement Chaudière- Appalaches	Groupe environ- nemental	Planification	Lévis	Québec	G6Z 7K7	418-832-2722	http://www.creca.qc.ca/
Cri environnement	Gestion RDD	Matières dan- gereuses	Coteau du lac	Québec			http://www.cri-env.com/
CRIQ	Consultant	Planification	Québec	Québec	G1P 4C7	418-659-1550	http://www.criq.qc.ca/fr/
Direction des évalutations environnementales	Gouvernement	Planification	Québec	Québec	G1R 5V7	418-521-3830	
Direction régionale de Chaudière-Appalaches	Gouvernement	Planification	Sainte-Marie	Québec	G6E 3V7	418-386-8116	
Éco entreprises Québec	Financement	Matières recy- clables	Montréal	Québec	H3H 1P9	514-987-1491	http://www.ecoentreprises.qc.ca/
Écolivre	Réemploi	Réemploi	Lévis	Québec	G6V 7Z6	418-835-5150	http://www.ecolivres.org/fr/index.php



Nom de l'organisme	Type D'organisme	Matières vi- sées	Municipalités	Territoire	Code postal	Téléphone	Site Web
Écolocycle	Gestion RDD	Matières dan- gereuses	St-Hyacinthe	Québec	J2S 8B1	450-796-6060	
Envirocycle	Centre de tri	CRD	Saint-Isidore	Québec	G0S 2S0	418-882-7940	http://www.enviro-cycle.ca/
Fondation Mira	Récupération	Cartouches d'encre	Québec	Québec			http://cartouches.mira.ca/
Garage Claude Albert	Centre de tri	CRD	Cap St-Ignace	Québec			
Gaudreau environnement	Entreprise inté- grée	Toutes	Québec	Québec	G2J 1B7	418-624-0080	http://www.groupegaudreau.com/
Groupe Bellemare	Centre de tri	CRD	Thetford Mines	Québec	G9A 5E1	819-379-2535	http://www.groupebellemare.com/
Groupe Mario Charrette	Traitement	CRD	Joliette	Québec	J6E OL6	450-760-9600	http://www.mcharette.qc.ca/contact/
Gypse du Fjord	Traitement	Gypse	Chicoutimi	Québec			http://gypsedufjord.ca/
Incinérateur de Lévis	Élimination	Ordures	Lévis	Québec	G6W 0K8		
Joe Johnson Equipement	Équipement	Collecte	Anjou	Québec	H1J 1X7	514-353-7700	http://www.jjei.com/
La Société V.I.A.	Centre de tri	Matières recy- clables	Lévis	Québec	G6V 9G2		
Labrie enviro group	Équipement	Collecte	Lévis	Québec	G7A 2T3	418-831-8250	http://www.labriegroup.com/index-en.html
Les concassés du Cap	Centre de tri	CRD	Cap St-Ignace	Québec	GOR 1H0	418-246-3255	http://www.concassesducap.com/contact.htm
Lieu d'enfouissement technique de St-Lambert	Élimination	Ordures	St-Lambert-de- Lauzon	Québec	G0S 2W0	418-889-8662	
Litière Pouliot	Traitement	Matières orga- niques	Charny	Québec	G6X 2G8	418-832-4740	



Nom de l'organisme	Type D'organisme	Matières vi- sées	Municipalités	Territoire	Code postal	Téléphone	Site Web
LKQ Pintendre auto inc.	Récupération	Véhicules hors usage	Lévis	Québec	G6C 1A5	418-833-8650	http://www.lkqpintendre.com/
Location Dalji	Centre de tri	CRD	Saint-Isidore	Québec	GOR 2SO	418-882-0533	http://www.fabricationdalji.com/
Mabarex	Consultant	Ingénierie	Montréal	Québec	H4S 1S3	514-334-6721	http://www.mabarex.com/fr/index.php
Matt Canada	Traitement	Matelas	Montréal	Québec			
MDDELCC	Gouvernement	Planification	Sainte-Marie	Québec	G6E 3V7	418-386-8000	http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/
Mégantic sanitaire 2000	Centre de tri	CRD	Frontenac	Québec	G6B 2S1	819 583-3831	http://www.sanitairelacmegantic.com/
MRC De l'Islet	Municipalité	Planification	St-Jean-Port-Joli	Québec	GOR 3G0	418-598-3076	
MRC de Montmagny	Municipalité	Planification	Montmagny	Québec	G5V 1J7	418-248-5985	
MRC Les Etchemins	Traitement	Eaux usées	Lac Etchemin	Québec	G0R 1Y0	418-625-4908	
MRC Les Etchemins	Municipalité	Planification	Lac Etchemin	Québec	GOR 1S0	418-625-9000	www.mrcetchemins.qc.ca/
MRC Lotbinière	Élimination	Ordures	Saint-Flavien	Québec			
MRC Nouvelle-Beauce	Municipalité	Planification	Sainte-Marie	Québec	G6E 2K9	418-387-3444	
MRC Nouvelle-Beauce	Élimination	Ordures	Frampton	Québec	G6E 2K9	418-387-3444	
Newalta	Gestion RDD	Matières dan- gereuses	Pintendre	Québec	G6C 1T8	418-837-1444	https://www.newalta.com/
NI corporation	Consultant	Planification	Québec	Québec	G1H 3A5	418-624-1105	https://www.ni-corporation.com/



Nom de l'organisme	Type D'organisme	Matières vi- sées	Municipalités	Territoire	Code postal	Téléphone	Site Web
Nova envirocom	Équipement	Bacs et conte- neurs	Sherbrooke	Québec			http://novaenvirocom.ca/
OBV Côte-du-Sud	Groupe environ- nemental	Planification	Montmagny	Québec	G5V 1J7	418-248-4566	http://www.obvcotedusud.org/
Onyx Industries	Traitement	Matières dan- gereuses	Lévis	Québec	G6W 7X6	418-835-3750	http://www.onyx-industries.com/
Plasti bac inc.	Équipement	Bacs et conte- neurs	Québec	Québec	G3J 1Y8		http://www.plastibac.com/
Rapidgaz	Gestion RDD	Bonbonnes de propane	Granby	Québec			http://www.rapidgaz.net/
Récupération frontenac	Récupération	Matières recy- clables	Thetford Mines	Québec	G6G 7Y3	418-338-8551	http://www.recuperationfrontenac.com/
Récupération Michel Jacques inc.	Récupération	Papier & carton	Sainte-Marie	Québec	G6E 3L1	418-387-3730	
Recycle Gypse	Traitement	Gypse	Beloeil	Québec			
Régie intermunicipale des déchets CJLLR	Collecte	Ordures	Ste-Justine	Québec	G0R 1Y0	418-383-5397	
Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)	Élimination	Ordures	St-Côme-Linière	Québec	G0M 1J0	418-685-2230	http://ricbs.qc.ca/
Réseau environnement	Association	Planification	Montréal	Québec	H2M 1L5	514-270-7110	http://www.reseau-environnement.com/
Ressourcerie de Lévis	Réemploi	Réemploi	Lévis	Québec	G6V 7Z6	418-838-8818	http://www.ressourcerielevis.com/
Safety-Kleen Canada inc.	Traitement	Matières dan- gereuses	Saint-Augustin	Québec	G3A 1S6	418-878-4570	http://www.safety-kleen.com/
Sanimax	Récupération	Matières Orga- niques	Lévis	Québec	G6X 2L9	514-648-3000	http://sanimax.ca/
SDR Cartouches	Récupération	Cartouches d'encre	St-Georges	Québec			



Nom de l'organisme	Type D'organisme	Matières vi- sées	Municipalités	Territoire	Code postal	Téléphone	Site Web
Services Conseils Environ- nementaux Bernier	Consultant	Matières orga- niques		Québec		581-307-5102	http://www.scebinc.com/
Services sanitaires Denis fortier	Entreprise inté- grée	Toutes	Thetford Mines	Québec	G6H 4G2	418-332-2880	http://www.sanitairesdenisfortier.com/
Site concassage Perrault	Agrégats	Agrégats	St-Romuald	Québec	G6W 7Z9		
Société Via inc.	Récupération	Matières recy- clables	Lévis	Québec	G6V 9G2	418-833-0421	http://www.societevia.com
Solutin Eau Air Sol	Traitement	Sols contami- nés	St-Lambert-de- Lauzon	Québec	G0S 2W0	1-866-653- 3584	http://solution-eas.com/
Table pour la récupération hors foyer	Financement	Matières recy- clabes	Montréal	Québec		1-866-931- 1263	http://www.programmehorsfoyer.ca/
Tafisa Canada	Traitement	Bois	Lac-Mégantic	Québec	G6B 2C3	819-583-2930	http://www.tafisa.ca/
USD Solutions	Équipement	Bacs et conte- neurs	St-Romuald	Québec	G6W 5M6	1-800-463- 2245	http://www.usdglobal.com/fr/
Véolia	Entreprise inté- grée	Toutes	Québec	Québec			http://www.veolianorthamerica.com/en
Ville de Québec	Municipalité	Planification	Québec	Québec	G1M 1A2	418-641-6189	https://www.ville.quebec.qc.ca/
Viridis environnement	Entreprise inté- grée	Matières orga- niques	Québec	Québec	G1P 4C6	418-704-0883	http://www.viridis-env.com/
WSP	Consultant	Ingénierie	Montréal	Québec	H3H 1P9	514-340-0046	http://www.wspgroup.com/fr/



5. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les données sont réparties en 3 secteurs de provenance distincte à savoir les gisements : d'origine du secteur domestique, d'origine institutionnelle, commerciale et industrielle (ICI) et d'origine du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD). Le défi principal en lien avec la composition d'un inventaire de matières générées sur le territoire de la MRC de Bellechasse repose sur l'évaluation des quantités de matières qui ne passent pas par les systèmes de collecte gérés par la MRC ou acheminées aux installations liées aux programmes qui sont partenaires de la MRC. Cela étant dit, le secteur domestique est principalement géré par la MRC et les données qui le composent sont donc assez probantes. L'inventaire devient plus complexe pour les secteurs ICI et CRD puisqu'une quantité importante de matières ne passent pas dans le système de gestion de la MRC.

5.2 MÉTHODE DE RÉALISATION DE L'INVENTAIRE

Pour réaliser l'inventaire présenté dans les pages qui suivent, la MRC a donc utilisé principalement 3 sources de données. D'abord, la MRC a utilisé les données qu'elle possède en lien avec tous les programmes mis en place et détaillés dans le chapitre 3. Ensuite, l'outil d'inventaire mis au point par le groupe Chamard & Associés, pour le compte de Recyc-Québec, a été utilisé pour dégager un portrait basé sur les moyennes québécoises afin de dresser un portrait théorique de la situation au niveau des matières résiduelles. Finalement, la MRC a procédé à un sondage au niveau des ICI sur le territoire afin de générer des informations spécifiques visant à valider les données et aussi à obtenir des informations sur certains gros générateurs de matières. Toutes les données ont été comparées entre elles pour s'assurer d'une certaine cohérence régionale. Il demeure que ces données sont fournies à titre estimatif et que la comparaison avec les autres régions doit être faite avec certaines précautions puisque la validité des données peut varier considérablement, et la méthodologie aussi.



5.3 INVENTAIRE GLOBAL

Tableau 38 : Inventaire synthèse des matières résiduelles générées en 2014 (exprimé en tonne)

Catégorie de matières résiduelles	Récupéré	Éliminé	Généré	% de dé- viation
MATIÈRES RECYCLABLES ¹	7 196	4 924	12 120	59%
MATIÈRES ORGANIQUES ²	12 920	10 259	23 180	56%
RÉSIDUS DE CRD 3	13 135	3 749	16 884	78%
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE ⁴	2 000	96	2 096	95%
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX 5	52	41	93	56%
AUTRES RÉSIDUS 6	3 486	1 750	5 236	67%
RÉSIDUS ULTIMES	-	332	332	0%
TOTAL (sans boues)	38 789	21 151	59 941	65%
BOUES ⁷	1 625	4 998	6 623	25%
Grand total MRC de Bellechasse	40 414	26 149	66 564	61%

Source: MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)

Globalement le taux de récupération pour la MRC est 61 %. Si l'on tient compte de toutes les matières générées sur le territoire.

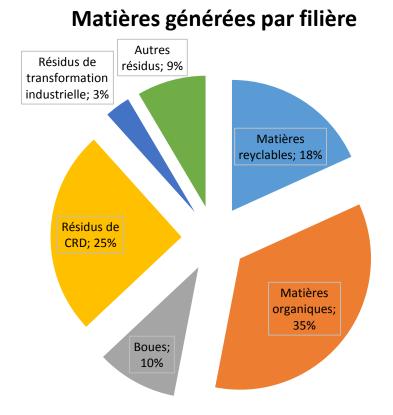
Notes:

- 1. Ces matières comprennent le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal. Les quantités correspondent aux données existantes dans les programmes en place combinées aux informations obtenues lors du sondage réalisé auprès des entreprises sur le territoire. Ces données ont été validées avec l'outil d'inventaire et sont dans la marge d'erreur acceptable.
- 2. Les quantités de matières organiques ont été évaluées avec l'outil d'inventaire.
- 3. Les quantités de CRD, soit les rebus de construction, rénovation et démolition ont été évaluées avec l'outil d'inventaire.
- 4. Les résidus de transformation industrielle ont été évalués par sondage auprès des ICI concernés.
- 5. Les RDD, soit les résidus domestiques dangereux, ont été évalués avec l'outil d'inventaire, mais les quantités récupérées proviennent des données des programmes actuellement en place.
- Les autres résidus comprennent les véhicules hors d'usage (incluant les pneus), les textiles, les rejets des centres de tri et les encombrants. Ils proviennent d'estimés fournis par l'outil d'inventaire.



7. Les boues sont composées des boues municipales qui représentent une estimation d'un volume annuel basé sur les statistiques compilées et obtenues via le portail SOMAE²⁸ pour les boues des étangs aérés sur le territoire. Ces données ont été validées par sondage avec certaines municipalités locales. Les boues sont présentées dans l'inventaire comme ayant une siccité de 4 %, ce qui est l'état dans lequel elles sont généralement lors de la vidange des étangs. Par ailleurs, les boues de fosses septiques représentent l'ensemble des boues gérées via le programme de vidange géré par la MRC sur le territoire bellechassois. Ces données sont conformes avec l'estimé obtenu à l'aide de l'outil Recyc-Québec en lien avec les boues des fosses septiques. Les données ont présenté également un taux de siccité moyen de 4 %, ce est généralement le taux observé par l'entreprise qui vidange et transporte ces résidus.

Figure 18 : Compilation des matières résiduelles générées par filière -secteur résidentiel



Source : MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)



5.4 SECTEUR DOMESTIQUE

Tableau 39 : Inventaire détaillé des matières résiduelles par secteur domestique

Tableau 39 : Inventaire de				Secteur don	lestique		
MATIÈRES RECYCLABLES	Récupéré (tm)	Éliminé (tm)	Généré (tm)	% de déviation	Récupéré KG/HAB	Éliminé KG/HAB	Généré KG/HAB
Papier et carton	2 171	859	3 030	72%	59,0	23,3	82,4
Métal	135	180	315	43%	3,7	4,9	8,6
Plastique	341	662	1 003	34%	9,3	18,0	27,3
Verre	569	229	798	71%	15,5	6,2	21,7
Sous-total	3 216	1 930	5 146	62%	87,4	52,5	139,9
MATIÈRES ORGANIQUES							
Branches et sapins de Noël	150	100	250	60%	4,1	2,7	6,8
Résidus verts	290	5 027	5 317	5%	7,9	136,6	144,5
Résidus alimentaires	170	1 020	1 190	14%	4,6	27,	32,3
Autres résidus organiques	-	371	371	0%	-	10,1	10,1
Sous-total	610	6 518	7 128	9%	16,6	177,2	193,7
AUTRES MATIÈRES RÉSI- DUELLES							
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques	-	367	367	0%	-	10,0	10,0
Centre de tri	-	357	357	0%	-	9,7	9,7
Centre de valorisation des M.O.	-	10	10	0%	-	0,3	0,3
Résidus domestiques dan- gereux (RDD)	52	41	93	63%	1,4	1,1	2,2
Encombrants	1 059	319	1 378	77%	28,8	8,7	37,5
Métalliques	800	150	950	84%	21,7	4,1	25,8
Non métalliques	259	169	428	61%	7,0	4,6	11,6
Véhicules hors d'usage	2 267	-	2 267	100%	61,6	•	61,6
Textiles	159	363	522	30%	4,3	9,9	14,2
Résidus ultimes	-	75	75	0%	-	2,0	2,0
Sous-total	3 537	1 165	4 692	75%	96,2	31,7	127,5
Grand total (sans boues)	7 364	9 614	16 966	43%	200,1	261,3	461,2



BOUES MUNI- CIPALES	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% de déviation	Récupéré KG/HAB	Éliminé KG/HAB	Généré KG/HAB
Boues munici- pales	1 625	0	1 625	100%	44,2	0,0	44,2
Boues de fosses septiques (BFS)	0	4 998	4 998	0%	0,0	135,9	135,9
Sous-total	1 625	4 998	6 623	25%	44,2	135,9	180,1
Grand total (avec boues)	8 989	14 612	23 589	38%	244,3	397,2	641,2

Source : MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)

En ce qui concerne le secteur domestique, le taux de récupération estimé est 38 %, si l'on tient compte de toutes les matières générées sur le territoire. Les taux de récupération qui seraient à améliorer prioritairement seraient au niveau de la matière organique globale (9 %) et des boues de fosses septiques (25%). Comme le démontre la figure 18, ces matières constituent près de 60 % de toutes les matières du secteur résidentiel.

AUTRES MATIÈRES
RÉSIDUELLES; 20%

BOUES; 28%

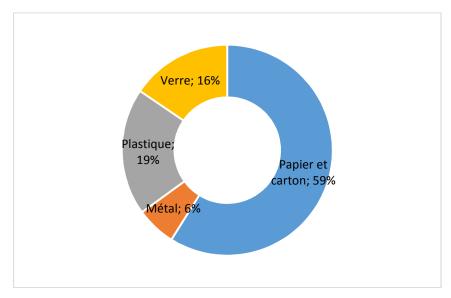
MATIÈRES
ORGANIQUES; 30%

Figure 19 : Ventilation des matières résiduelles résidentielles générées (secteur résidentiel)

Source : MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)

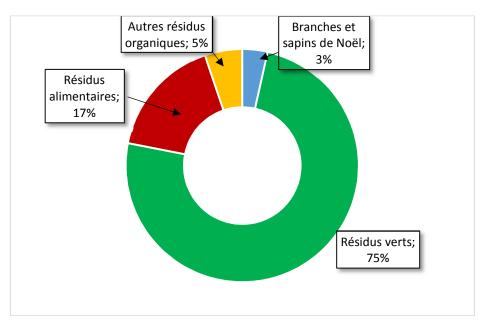


Figure 20 : Ventilation de matières générées (secteur domestique) pour la filière des matières recyclables



Source : MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)

Figure 21 : Ventilation des matières organiques générées (secteur domestique) excluant les boues



Source : MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)



Résidus ultimes; 2% Résidus domestiques Textiles; 11% dangereux (RDD); 2% Rejets des centres de tri et **Encombrants**; des centres de 29% valorisation des matières organiques; 8% Véhicules hors d'usage; 48%

Figure 22 : Ventilation des autres matières résiduelles générées (secteur domestique)

Source : MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)

5.5 MATIÈRES NÉCESSITANT UNE GESTION PARTICULIÈRE

5.5.1 Produits sous responsabilité élargie des producteurs

Il y a cinq catégories de produits qui sont assujetties à la REP en vigueur dans la province de Québec en ce moment :

- 1. Batteries et piles
- 2. Huiles usées et filtres, liquide de refroidissement, antigel et leurs contenants
- 3. Lampes au mercure
- 4. Peinture et leurs contenants
- 5. Produits électroniques

Ces matières, qui sont incluses dans l'inventaire, sont celles qui passent par les programmes mis en place par la MRC. Elles ne comprennent pas les quantités de lampes au mercure, ni les matières provenant du secteur de l'activité commerciale ou industrielle.



5.5.2 Autres RDD

Tous les écocentres peuvent recevoir les matières qui s'apparentent à des RDD pour leur territoire local. Seul l'écocentre municipal de Sainte-Claire dispose des équipements pour recueillir les RDD de type inorganique (Acides, bases, toxiques et comburants) et ce, bien que la MRC dispose d'une entente qui vise ces matières avec Laurentide Re/sources pour l'ensemble du territoire. En date d'aujourd'hui, la demande pour la gestion de ces produits demeure assez marginale. Malgré tout, considérant le caractère agro-forestier de la région, les pesticides et engrais qui se retrouvent dans ces catégories de matières devront faire l'objet d'une analyse de gestion particulière.

5.5.3 Résidus d'activités municipales

Les résidus des activités municipales tels que les balayeuses de rues, abrasifs ou autres rebuts de voirie sont considérés comme faisant partie de la filière des CRD dans le cadre du présent inventaire.

5.5.4 Résidus et sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles

Centre de compostage : GSI environnement, situé à Saint-Henri:

Sur le territoire de la MRC de Bellechasse, il y a le centre de traitement de la matière organique de l'entreprise GSI environnement, une filiale d'EnGlobe, anciennement connue sous le nom des composts du Québec, basé à Saint-Henri-de-Lévis. Ces résidus sont considérés dans l'inventaire et représentent une quantité annuelle d'environ 10 tonnes métriques.

Centre de tri de la société VIA, situé à Lévis

L'entente de traitement des matières recyclables de la MRC et ses partenaires municipaux prévoit que la société VIA peut disposer annuellement de 10 % de toute la matière acheminée au centre de tri par la MRC, ce qui équivaut au taux de rejet moyen. La société VIA peut, par ailleurs, acheminer des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire en fonction des fluctuations du marché des débouchés pour ce type de matières. Le cas échéant, ces matières sont facturées au tarif régulier auquel s'ajoutent les redevances gouvernementales applicables.

5.5.5 Matières gérées par d'autres systèmes de récupération

Ces matières sont principalement les véhicules hors d'usage (VHU), les pneus et les contenants consignés. En ce qui concerne les VHU et les pneus, la MRC n'a pas pu obtenir de quantités estimées pour les matières générées, ce qui fait que les estimations illustrent un taux de récupération très élevé. Cela étant dit, la MRC fait un effort additionnel pour n'enfouir aucun pneu tel que mentionné précédemment et aucun VHU ne s'est retrouvé au lieu d'enfouissement.

Tableau 40 : Inventaire des contenants à remplissage unique pour l'année 2013 en TM

Contenants consignés	Récupéré	Éliminé ou traité via la collecte sélective	Généré	% de déviation
Aluminium	53	22	75	71%
Plastique	27	7	34	78%
Verre	108	34	143	76%
Total	189	64	252	75%

Source : Calculateurs de Recyc-Québec



Dans le cas des contenants à remplissage unique, en se fiant aux données obtenues par le calculateur de Recyc-Québec, le taux de récupération estimé en fonction des contenants vendus (générés) est globalement de 75 %, ce qui surpasse le taux estimé de 59 % pour l'ensemble des matières recyclables. De plus, une partie des contenants qui ne sont pas retournés via le programme de consignation sont tout de même gérés par la collecte sélective et les centres de tri peuvent en tirer des revenus également. Il est facile de constater que le programme de consigne augmente ainsi les taux de récupération de ces contenants en plus de limiter la contamination des matières et permet de garantir une qualité optimale de ces matières en vue de leur recyclage. Finalement, plusieurs organismes à vocation sociale sont en mesure de tirer profit des revenus associés à la consigne et cela encourage également les programmes de nettoyage de routes et de dépotoirs clandestins. La MRC souhaite donc que le MDDELCC tienne compte de ces faits dans son analyse pour la bonification du programme de consignation des contenants à remplissage unique.

5.5.6 Plastiques agricoles

Les plastiques agricoles²⁹ sont présents sur le territoire compte tenu de l'activité agricole. À ce jour, aucune évaluation précise n'a pu être réalisée, ainsi ces données ne sont pas incluses dans cet inventaire. Ils sont particulièrement difficiles à valoriser à cause de la difficulté à ne pas contaminer cette matière, d'autant plus que c'est un plastique mou qui nécessite une attention particulière. Finalement, la compaction est également difficile, ce qui rend la valorisation non seulement compliquée, mais onéreuse en terme de coût de revient.

5.6 SECTEUR ICI

Tableau 41 : Inventaire des matières résiduelles provenant des ICI pour 2014 en TM

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI	Récupéré	Éliminé	Généré	% de dé- viation
Papier et carton	3 165	1 627	4 792	66%
Métal	341	219	561	61%
Plastique	312	820	1 132	28%
Verre	162	328	489	33%
Industries de transformation agroalimentaire 3	12 311	199	12 509	98%
Résidus verts	-	377	377	0%
Résidus alimentaires	-	2 621	2 621	0%
Autres résidus organiques	-	545	545	0%
Poussières de cimenterie 1	2 000	-	2 000	100%
Autres résidus ²	-	96	96	0%
Rejet du tri des matières recyclables des ICI	-	357	357	0%
Rejet des recycleurs de métaux (encombrants et VHU)	-	344	344	0%
Résidus ultimes	-	257	257	0%
TOTAL	18 291	7 789	26 080	70%

Source : MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)

Les plastiques agricoles sont considérés comme faisant partie du secteur ICI.



Notes

- Les poussières de cimenterie proviennent des usines Unibéton à Saint-Raphaël et Gérard Pouliot à Armagh. Selon les réponses obtenues de ces entreprises, elles génèrent globalement environ 2 000 TM de résidu de béton qui sont acheminées et valorisées par l'entreprise Envirocycle à Saint-Isidore.
- 2. Tubulure d'érablières environ 96 TM / An selon une étude réalisée par Chamard et Associés pour le compte de l'entreprise Environek qui a implanté en 2015 une usine à Saint-Malachie.
- 3. Les matières organiques comportent des quantités importantes de boues industrielles. Selon les données obtenues par l'outil Recyc-Québec, la très grande majorité de ces matières serait récupérée ou valorisée (98%). Les résultats du sondage et les données d'élimination tendent à confirmer cette situation sur le territoire bellechassois, et c'est également ce qui prévalait dès 2004 lors de l'analyse effectuée lors du 1^{er} PGMR.

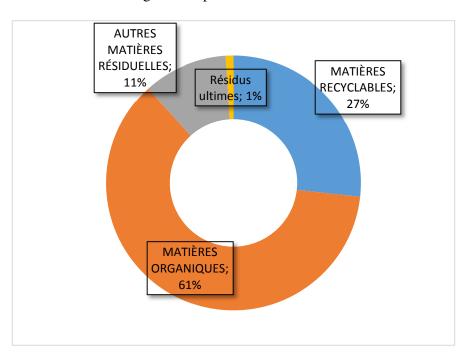


Figure 23 : Ventilation des matières générées par le secteur ICI

Source : MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)

La figure 22 démontre que les matières organiques du secteur ICI représenteraient plus de 60 % de toutes les matières résiduelles générées par ce secteur. Considérant la taille des grandes entreprises du secteur agroalimentaire, les quantités de ces matières et de l'importance de cette industrie³⁰ pour la région cela, semble cohérent.



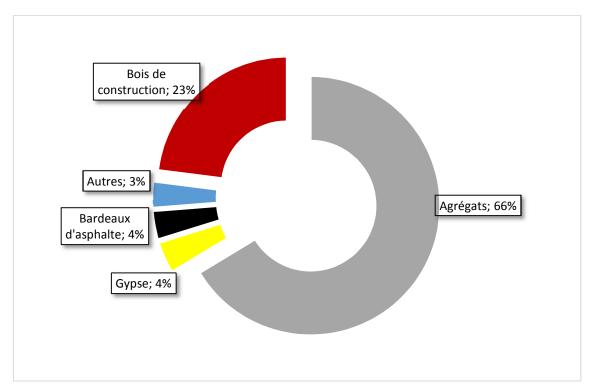
5.7 SECTEUR CRD

Tableau 42 : Quantité de résidus de CRD récupérés et éliminés (année)

RÉSIDUS DE TYPE CRD	Récupéré	Éliminé	Généré	% de déviation
Agrégats	10 546	651	11 197	94%
Gypse	24	634	658	4%
Bardeaux d'asphalte	65	531	596	11%
Autres	-	548	548	0%
Bois de construction	2 500	1 385	3 885	64%
TOTAL	13 135	3 749	16 884	78%

Source : MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)

Figure 24 : Ventilation par matière des résidus de CRD récupérés

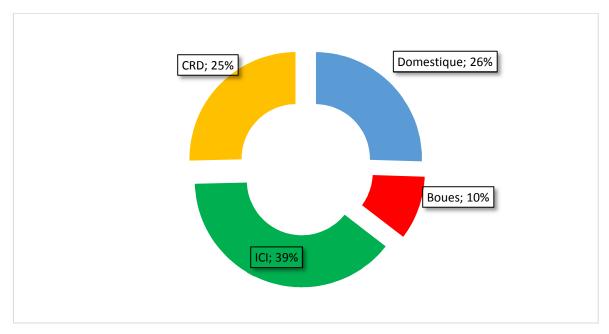


Source : MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)



5.8 INVENTAIRE GLOBAL PAR CATÉGORIE DE GÉNÉRATEUR

Figure 25 : Répartition des matières par secteur de provenance



Source : MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)

En combinant les ordures ménagères et les boues, le secteur résidentiel compte pour environ 39 % de toutes les matières générées sur le territoire de la MRC. Le secteur ICI est le 2^e en ordre d'importance. Ces 2 secteurs combinés représentent plus de 75 % de toutes les matières sur le territoire. Le secteur CRD génère environ 24 % des matières.

Tableau 43 : Inventaire 2014 des matières résiduelles par catégorie de générateur :

Tuoreau 13 . Iliver	En TM En KG / Hab						
Matières par type de générateur	Récupéré	Éliminé	Généré	% de déviation	Récupéré	Éliminé	Généré
Domestique	7 364	9 614	16 966	43%	200,2	261,3	461,2
Boues	1 625	4 998	6 623	25%	44,2	135,9	180,0
Domestique avec Boues	8 989	14 612	23 589	38%	244,3	397,2	641,2
ICI	18 291	7 789	26 080	70%	497,2	211,7	708,9
CRD	13 135	3 749	16 884	78%	357,0	101,9	458,9
Total	40 415	26 150	66 553	61%	1 098,6	710,8	1 809,1

Source : MRC de Bellechasse (réalisé avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec)

Selon les données obtenues par l'outil d'inventaire, les secteurs résidentiels et des ICI comptent pour plus de 85 % de toute la matière éliminée.



6. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

6.1 CONTEXTE ET ENJEUX GÉNÉRAUX

La MRC de Bellechasse a toujours été proactive et joué un rôle de 1^{er} plan en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles (GMR). Tout d'abord, elle est une des rares MRC au Québec qui possède et exploite un lieu d'enfouissement technique (LET) ainsi qu'un service de collecte comprenant une flotte de 15 camions. Dès la 1^{re} heure, elle a su reconnaître l'importance d'une gestion durable en lien avec la réduction à la source, le réemploi, la récupération et autres programmes de valorisation (3RV) des matières résiduelles. C'est pourquoi, dans le 1^{er} PGMR, les orientations retenues prévoyaient, entre autres, d'appliquer les principes de base du développement durable dans la gestion des matières résiduelles, notamment en prenant toutes les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre la hiérarchie des 3RV et, ultimement, permettre de minimiser la quantité de matières enfouies.

Ainsi, elle a instauré la collecte sélective mécanisée et ce, dès 1996. Elle a également contribué à mettre sur pied Ressourcerie Bellechasse qui offre la collecte porte à porte pour les encombrants et les produits électroniques partout sur le territoire. Avec le temps, Ressourcerie Bellechasse est devenue un modèle au Québec et même à l'étranger, en terme de gestion des encombrants. La MRC a aussi favorisé l'implantation d'un réseau d'écocentres pour toutes les municipalités de son territoire et a débuté le tri à la source et la valorisation du bois dès 2010. La MRC a aussi distribué plus de 1700 composteurs domestiques et fait la promotion du compostage depuis de nombreuses années. Elle a également instauré en 2014 un conseil sans papier et continue à ce jour de développer des mesures enracinées dans les orientations adoptées.

Il faut également mentionner que la MRC de Bellechasse a su avoir le courage d'implanter la gestion des boues des fosses septiques réglementées depuis 2001. La MRC a mis en place un service régional d'inspection pour faire le suivi sur l'application du règlement en lien avec la gestion des boues de fosses septiques. La gestion des boues de fosses septiques dans leur ensemble est également une référence pour la gestion de ces matières en milieu rural.

Malgré tous ces efforts, la MRC constate que beaucoup de matières prennent toujours le chemin de l'enfouissement, et bien que le lieu d'enfouissement technique ait une capacité d'opération valable pour environ 25 ans³¹, les coûts d'enfouissement augmentent d'année en année et cette tendance ne pourra pas s'inverser dans les prochaines années, puisque les contrôles environnementaux exigés sont en constante augmentation et les coûts de ceux-ci sont généralement à la hausse.

En ce sens, la gestion des matières résiduelles évolue constamment et, depuis les dernières années, plusieurs sites d'enfouissement ont vécu des problématiques environne-

Le lieu d'enfouissement technique aurait une capacité qui devrait permettre son exploitation jusqu'en 2047, approximativement. Actuellement, elle opère son lieu d'enfouissement technique avec un certificat d'autorisation du MDDELCC qui lui, est valable jusqu'en 2027.



mentales, principalement en lien avec la qualité de l'air. Le lieu d'enfouissement de la MRC de Bellechasse n'a pas échappé à cette tendance et a d'ailleurs été particulièrement touché, entre 2010 et 2012, par une problématique importante en lien avec des odeurs qui ont été provoquées par l'utilisation d'un matériel de recouvrement alternatif, ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation du MDDELCC.

La MRC a fait des efforts considérables pour remédier à la situation. Il reste à ce jour des perceptions négatives qui ont pour effet de compromettre l'acceptabilité sociale autour de ce site d'enfouissement et de la gestion à venir des matières résiduelles.

Cela engendre une difficulté additionnelle dans la planification de projets de GMR. Au fil des dernières années, le concept d'acceptabilité sociale est devenu un enjeu majeur de façon générale au Québec et ce, parce que la population est de plus en plus sensibilisée. C'est également le cas pour la MRC de Bellechasse, puisque les gens qui demeurent en périphérie du site ont été touchés directement.

En même temps, les nouveaux marchés qui s'ouvrent pour la récupération continuent de se développer tant bien que mal. Les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) mis en place ouvrent la voie à une récupération plus abordable et même facilitée et ce, pour une quantité croissante de matières. De plus, ces programmes permettent maintenant de compenser la presque totalité des coûts engagés pour la récupération des matières admissibles à la collecte sélective (bac bleu). Cette compensation pour la collecte sélective permet de financer environ 92,5 % des coûts associés à la récupération de ces matières et incite la MRC à demeurer innovante dans ses pratiques de collecte sélective.

Il est également important de noter que le MDDELCC a mis à jour la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Dans cette dernière, de nouveaux objectifs sont fixés pour le taux de déviation des matières issues du domaine de la construction, rénovation et démolition (CRD). La PQGMR vise aussi à bannir de l'élimination l'ensemble de la matière organique d'ici 2020 et ce, de façon progressive. Il va sans dire que les orientations du présent PGMR et les mesures prévues qui en découlent devront démontrer comment la MRC de Bellechasse entend contribuer à l'atteinte des objectifs énoncés dans la PQGMR. En ce sens, des programmes de financement pour le traitement de la matière organique viennent ajouter des options intéressantes afin de financer jusqu'à 50 % des immobilisations afin de permettre le recyclage de cette matière.

Considérant l'importance des matières organiques en proportion des matières totales (45%)³², il s'agit donc d'un enjeu majeur. La collecte de la matière organique en milieu rural doit cependant être évaluée adéquatement, autant au niveau environnemental que sur le plan économique. En effet, le choix de stratégie(s) optimale(s) pour détourner de l'enfouissement les matières organiques aura un impact considérable pour la MRC durant les prochaines années étant donné qu'il faut s'assurer qu'il y ait un véritable gain environnemental à la fin du processus.



En lien avec les objectifs de la PQGMR (section 6.2 ci-après) il faut prendre la peine de noter que le taux de récupération pour la matière organique estimé pour 2014 oscille déjà autour de 50 % (49 % si l'on tient compte des boues et 56 % si on les exclue). D'autre part, si la MRC trouvait un lieu de valorisation pour les boues de fosses septiques le taux de déviation bondirait à 64 %. Cela étant dit, la MRC devra trouver des stratégies appropriées pour les 10 000 TM de matières organiques qui sont toujours enfouies (6 500 TM du secteur domestique et 3 500 TM du secteur ICI) au cours des prochaines années.

6.2 OBJECTIFS DE LA NOUVELLE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GMR

L'objectif fondamental de la Politique est le suivant :

Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime.

Le résidu ultime est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Le Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2011-2015 prévoit les objectifs quantitatifs intermédiaires suivants :

- 1. Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
- 2. Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels;
- 3. Recycler 60 % des matières organiques putrescibles résiduelles;
- 4. Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- 5. Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri, 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment.

Tel que mentionné précédemment, ce plan d'action prévoit aussi un bannissement progressif de la matière organique de l'élimination : du papier/carton en 2013; du bois en 2014 et de toutes matières organiques d'ici 2020.

Il prévoit également que des mesures de réduction à la source, de réemploi, d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) devront être mises de l'avant dans les nouveaux PGMR, incluant celles s'adressant aux générateurs ICI et CRD



Finalement, la PQGMR introduit le principe de responsabilisation des producteurs pour financer la récupération des papiers et emballages (collecte sélective), mais également pour permettre de récupérer dorénavant des matières dangereuses qui représentent un gisement de plus en plus important dans les matières résiduelles ces dernières années, notamment:

- Le matériel électronique
- Les peintures
- Les huiles usées
- Les ampoules fluo compactes (incluant les néons)
- Les piles et batteries

Ainsi, le PGMR doit intégrer dans sa planification la gestion de ces matières qui se sont imposées dans le paysage québécois.

6.3 DROIT DE REGARD

Considérant que le décret gouvernemental autorisant l'exploitation du lieu d'enfouissement prévoit que les matières provenant de l'extérieur du territoire prévu via les ententes intermunicipales sont interdites d'entrer au LET, la MRC ne risque pas de devoir chercher d'alternatives pour l'élimination des matières dans les prochaines années. En effet, comme le démontre l'analyse de la capacité résiduelle faite à la section 3.8, la MRC utilise annuellement environ 2,2% de la capacité résiduelle de son LET et ce, en incluant les 33 municipalités desservies.

Le fait d'être propriétaire de son lieu d'enfouissement favorise également le contrôle du droit de regard et la planification à long terme. Selon les données actuellement disponibles, la capacité totale du site, en fonction des déchets actuellement enfouis, devrait être atteinte vers 2047.

Malgré cela, la MRC a tout de même fait une analyse des risques en lien avec les besoins d'élimination de la région de Chaudière-Appalaches pour déterminer s'il pouvait exister une possibilité que la MRC de Bellechasse doive recevoir plus de matières. Cette analyse a permis de faire les constats suivants :

- Les coûts à l'entrée des autres lieux d'élimination sont comparables avec ceux de la MRC de Bellechasse, ce qui fait qu'il n'y a pas un intérêt financier à venir éliminer des matières à son LET pour le reste de la région administrative.
- 2. Les MRC à l'est (MRC de Montmagny et MRC de l'Islet) ne possèdent plus de lieu d'enfouissement et elles vont porter leurs ordures à Saint-Étienne-des-Grès au LET de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Si jamais leur entente devait se terminer, elles devraient trouver une solution.
- Les autres MRC de la région administrative disposent soit d'une installation d'élimination ou d'une entente avec une MRC voisine pour disposer de leurs matières.
- 4. Ce sont les plus petites MRC qui n'ont pas de lieu d'élimination. Donc, l'impact en termes de quantité de matières potentielles est tout de même moins important que pour les MRC les plus populeuses.



5. La fragilité des entreprises dans l'industrie du recyclage peut ajouter une pression soudaine et importante sur les installations d'élimination et ce, malgré les orientations de la politique québécoise, advenant que l'une d'elles fermerait temporairement ou définitivement.

Les constats 1 à 4 concernent des territoires qui ne pourraient pas légalement imposer leurs matières à la MRC de Bellechasse, ce qui lui donne une protection totale si jamais une demande lui était adressée.

Par contre, le constat 5 est une situation qui pourrait avoir un impact à tout moment sur la gestion des matières de la MRC de Bellechasse. D'ailleurs, une situation s'est produite à l'été 2015 alors qu'un fournisseur a dû fermer temporairement ses portes ne pouvant plus accepter de matières. Il a fallu rapidement trouver un nouveau fournisseur sinon il y aurait eu augmentation soudaine et importante des matières à éliminer au lieu d'enfouissement. Le tableau 44 vise donc à déterminer la marge de manœuvre actuellement disponible pour les matières qui sont recyclées ou valorisées par les ententes avec la MRC.

La MRC doit tenir compte des particularités liées au droit de regard dans l'analyse d'ajout d'infrastructures de tri, de conditionnement ou de traitement des matières résiduelles sur le territoire. Il faudra également s'assurer de mettre en place des mécanismes pour amener les municipalités, qui sont parties prenantes aux ententes les liant à la MRC de Bellechasse, à emboîter le pas dans les efforts qui seront mis de l'avant en vue d'atteindre les objectifs fixés au présent PGMR.

Cela étant dit, la MRC de Bellechasse n'exercera pas son droit de regard.



Tableau 44 : Sommaire des capacités des installations de recyclage à proximité de la MRC

Entités	Type de matières traitées	Quantité de matières trai- tées en 2015 (en TM)	Quantité maximale de matières trai- tées (en TM)	Capacité Annuelle
Ressourcerie Bellechasse	Réemploi	550	750	73%
Société VIA	Matières recyclables	47 000	75 000	63%
Breton Métal	Métaux	2 500	5 000	50%
Métaux St-Hilaire	Métaux	7 000	8 500	82%
Mathieu Filion et Fils	Métaux	12 000	15 000	80%
Caron Métal	Métaux	1 000	2 000	50%
Écocentres municipaux	Encombrants et CRD	1 800	2 000	90%
Laurentide Re/sources	RDD	8 000	12 000	67%
CFER Bellechasse	Matériel électronique	600	1 200	50%
Les entreprises Claude Boutin	Boues de fosses sep- tiques s	22 000	Illimité	N/A
Les Frigos Pleins	Denrées	9		
Enviro-cycle	CRD	40 000	50 000	80%
Les composts du Québec	Matières organiques	N/D	N/D	N/D
Ville de Québec	Boues de fosses sep- tiques	N/D	N/D	N/D
Location Dalji	CRD	15 000	30 000	0,5
Viridis Environnement	Matières organiques	N/D	N/D	N/D
Sanimax	Matières organiques	N/D	N/D	N/D
Récupération Frontenac	Matières recyclables	29 000	34 000	85 %
Environek	Tubulures d'érablières	300	500	60 %

Source : MRC de Bellechasse



6.4 ANALYSE STRATÉGIQUE PRÉLIMINAIRE

Compte tenu de ce contexte en ébullition, la MRC a choisi d'approfondir l'analyse stratégique en marge de la révision de son PGMR. Ce faisant, elle voulait s'outiller pour déterminer la meilleure façon de faire les choix sensés. Comme la MRC de Bellechasse opère elle-même le service GMR de façon intégrée, elle pourra tirer avantage de toute optimisation du service et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population desservie.

Cette analyse préliminaire a démontré 3 choses :

- 1. Dans le contexte économique de la MRC de Bellechasse en lien avec la GMR³³, mettre en œuvre des stratégies qui visent à favoriser la hiérarchie des 3 RV permettant de réaliser 2 bénéfices majeurs et ce, pour les municipalités les plus touchées par la dévitalisation des dernières années :
 - Une augmentation du Produit Intérieur Brut (PIB) régional, ce qui contribue à créer des opportunités de développement local intéressantes
 - Un transfert de coûts : des opérations d'enfouissement vers une création de nouveaux emplois.
- 2. Actuellement, moins de 10 % ³⁴des matières reçues pour l'enfouissement ne disposent pas de marché pour des débouchés. En d'autres mots, 90 % de tout ce qui est enfoui résulte d'inefficience systémique de tri à la source et ce, pour de multiples raisons. Ce constat est valable non seulement pour la MRC de Bellechasse, mais aussi pour de nombreuses localités du Québec et ce, à différents degrés.
 - Selon cet estimé, cela veut dire que près de 22 500 TM de matières résiduelles pourraient être en jeu afin de créer un nouveau marché pour le territoire bellechassois.
- Il existe présentement un certain nombre de technologies qui sont accessibles financièrement et qui permettraient d'atteindre des objectifs des plus ambitieux en termes de déviation de l'enfouissement.

Voir le tableau 36 de la page 74 (section 3.13).

Voir la figure 18 (page 85) avec les données obtenues dans l'outil de calcul d'inventaire de Recyc-Québec.



Au terme de cette analyse stratégique préliminaire, le comité en charge de la gestion des matières résiduelles (CGMR) fait les constats suivants :

- les orientations adoptées dans le 1^{er} PGMR étaient toujours adéquates pour atteindre les objectifs visés dans la nouvelle PQGMR.
- Le fait d'intégrer les objectifs de la PQGMR peut s'avérer très avantageux pour la MRC, en termes de profitabilité économique et de gestion des risques.
- La manière d'y parvenir en milieu rural doit faire l'objet d'analyses rigoureuses et approfondies afin de permettre de choisir les meilleurs scénarios pour la réalité régionale de la MRC.
- L'acceptabilité sociale est primordiale pour les projets de gestion des matières résiduelles. La MRC doit donc faire des efforts pour les expliquer clairement et être en mesure d'illustrer les avantages économiques, sociaux et environnementaux d'une gestion intégrée dans la hiérarchie des 3RV, d'où la nécessité d'une communication particulièrement claire et facile à comprendre. (exemple : plateforme de compostage).
- Les efforts déjà mis de l'avant devraient être expliqués convenablement.
- Ainsi, pour permettre une diffusion efficace de son plan en lien avec l'acceptabilité sociale, il serait avantageux d'énoncer clairement une vision à long terme afin de situer les démarches dans le temps et faire comprendre les orientations poursuivies par la MRC.

C'est pourquoi au terme de la révision du présent PGMR, la MRC est particulièrement fière de présenter le fruit du travail stratégique et d'énoncer une vision à long terme qui vise à encadrer la présente révision du PGMR et la gestion des matières résiduelles dans son ensemble.



7. VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

7.1 ÉNONCÉ DE VISION

D'ici 2035, la MRC de Bellechasse souhaite parvenir à n'enfouir que le résidu ultime³⁵ généré par la population desservie grâce à son service de gestion des matières résiduelles.

Cette vision portera le libellé de <u>VISION ZÉRO DÉCHET 2035</u> et s'inscrit dans le processus d'une démarche zéro déchet au même titre que celle poursuivie par d'autres collectivités dans le monde : San Francisco, Halifax, Campanori (Italie), certaines collectivités en Colombie Britannique et bien d'autres qui se rajoutent à chaque année.

Pour y arriver, la MRC vise à innover et élaborer un système de gestion intégré qui confère aux matières le plus haut niveau possible de mise en valeur.

En poursuivant cette vision, la MRC s'engage à :

- Maintenir une qualité de vie optimale pour <u>tous</u> les citoyens et pour les générations futures.
- Créer un maximum d'emplois pour le territoire de la MRC
- Augmenter l'activité économique et la transformation des ressources.
- Développer des marchés pour les matières.

Le PGMR 2016-2020 sera donc la 1^{re} étape dans cette vision à long terme et devrait permettre de recueillir les informations nécessaires pour parvenir à mettre en œuvre les meilleures stratégies afin de maximiser les bénéfices de cette vision.

Le résidu ultime représente environ 10 % des matières actuellement enfouies et idéalement même ces résidus pourraient trouver un débouché en valorisation énergétique.



7.2 GRANDES ORIENTATIONS:

Le PGMR 2016-2020 mise donc sur les orientations principales suivantes afin de pouvoir contribuer aux objectifs de la PQGMR et, à plus long terme, poursuivre la *Vision ZÉRO Déchet 2035*, (enfouir seulement le résidu ultime) tout en tenant compte de l'état actuel des enjeux spécifiques énumérés (section 7.4).

- 1. Appliquer les principes de base du développement durable dans la GMR et ce, en accord avec la hiérarchie des 3RV.
- Maintenir le mode de gestion régional en mode municipal intégré pour l'ensemble des municipalités concernées par les ententes et ce, en stimulant la participation des municipalités locales en tant que partenaires de premier plan dans la mise en œuvre du PGMR.
- 3. Favoriser le maintien et la création d'emplois reliés au domaine de la GMR pour le territoire des municipalités desservies.
- 4. Assurer une gestion optimale du site d'enfouissement et de toute infrastructure sous la responsabilité de la MRC.
- 5. Procéder aux études et aux analyses afin d'obtenir les informations pertinentes permettant de choisir des scénarios de gestion des matières les plus efficients pour permettre d'atteindre les objectifs fixés, notamment pour:
 - La gestion des matières organiques.
 - > La gestion des rebuts de CRD.
- 6. Favoriser l'innovation, afin de générer la meilleure création de valeur possible en augmentant la qualité et la quantité des matières et ce, afin de favoriser le maintien ou l'émergence des marchés pour les matières récupérées.
- 7. Évaluer et utiliser les stratégies d'information, de sensibilisation et d'éducation en lien avec l'atteinte des objectifs visés et l'acceptabilité sociale pour les projets liés à la GMR.
- 8. Assurer la mise en œuvre du PGMR et procéder, sur une base régulière, à des bilans afin que celui-ci soit un outil de gestion dynamique.



7.3 OBJECTIFS DU PGMR

Tableau 45 : Objectifs et échéances visés par le PGMR

#	Objectifs du Plan d'action 2011- 2015 de la PQGMR	Objectifs du PGMR	Échéance
1	Éliminer une seule matière résiduelle, soit le résidu ul- time	Éliminer une seule matière résiduelle, soit le résidu ultime	À réévaluer se- lon les résultats des bilans an- nuels de suivi
2	Ramener la quantité de dé- chets enfouis à 700 kg/pers par année;	Encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles. Réduire la quantité de déchets enfouis.	2020
3	Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal;	Récupérer 100 % du papier et du car- ton potentiellement valorisable et 70 % du plastique, verre et métal (PVM) acceptés au centre de tri régio- nal	2020
		Recycler 70 % des matières orga- niques issues de tous les secteurs d'activités.	2020
4	Recycler 60 % des matières organiques résiduelles;	Maintenir la valorisation des boues municipales à 100 % dans la mesure où celles-ci respectent les critères de valorisation.	2016
		Valoriser 100% des boues des installa- tions septiques, dans la mesure où celles-ci respectent les critères de va- lorisation.	2019
5	Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte;	Valoriser plus de 94 % des résidus de béton, brique, asphalte issus de la voirie	2020
6	Trier à la source ou achemi- ner vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment	Récupérer 70 % du bois et des autres matériaux de CRD issus du secteur du bâtiment.	2020



7.4 ENJEUX SPÉCIFIQUES PAR SECTEUR DE GMR

En lien avec le bilan de la gestion des matières résiduelles détaillé au chapitre 3 et avec l'inventaire du chapitre 5, voici un résumé des enjeux et des questionnements par secteur de gestion des matières résiduelles. Ceux-ci permettent de faire le lien avec les mesures proposées (section 7.5)

7.4.1 Administration

- Réglementation avant-gardiste et cohérente avec une saine gestion :
 - Établissement de la quote-part pour le service de collecte avec la quantité d'UBE sur le territoire desservi.
 - o Pas assez connue, diffusée et appliquée.
 - Obligation légale de mise à jour en lien avec la révision du PGMR.
- Ententes inter-municipales :
 - Seront à mettre à jour pour tenir compte de la gestion de la matière organique et des CRD, ou de tout autre programme à mettre en place.
 - La répartition des quotes-parts en lien avec la population ne permet pas de faire un lien avec la performance de chaque municipalité et avec la performance liée aux objectifs du PGMR.

7.4.2 Secteur domestique

- La collecte sélective permet de ramasser environ 62 % du gisement de matières recyclables.
- Les collectes supplémentaires pour l'été représentent un levier intéressant pour implanter de nouveaux programmes.
- La matière organique putrescible (excluant les boues) devra faire l'objet d'analyses approfondies afin de choisir le meilleur scénario de gestion afin de respecter la capacité de payer des citoyens :
 - Construire une infrastructure ou envoyer au privé.
 - o Compostage ou biométhanisation ou autre.
 - o Est-ce que les boues devraient être traitées ensemble ou séparément?
- > Les écocentres municipaux devront être réévalués pour permettre une gestion optimale pour chaque municipalité :
 - o Possibilité d'ajouter des installations collectives de compostage.
 - Devrait-on bonifier les horaires?
 - Évaluer le niveau de tri, les matières acceptées et la clientèle desservie (entrepreneurs, etc.).
- Ressourcerie Bellechasse :
 - Devrait-elle collecter plus de matières?
 - Avoir des points de transit dans les écocentres.

7.4.3 Secteur ICI

- > Certains gisements de matières nécessitent une attention particulière :
 - o Plastiques agricoles.
 - Tubulures d'érablières.
- La collecte sélective municipalisée des ICI et la tarification des UBE permettent de favoriser le tri à la source et l'ajout de conteneurs de recyclage pour les ICI.



- > Bonne gestion de la matière organique au niveau industriel (transformation agroalimentaire)
 - Le taux de récupération pour les boues des transformations agroalimentaires est estimé à environ 98 %, ce qui ramène le taux de récupération global des matières organiques de 56 % en 2014.
 - Comment intégrer les petits ICI locaux à l'effort de valorisation des matières organiques?
 - Comment quantifier avec précision les matières des ICI qui sont gérées par d'autres services que celui de la MRC et acheminées à l'extérieur du territoire?
- Mettre en place une campagne de sensibilisation qui permet de chiffrer les gains économiques pour les ICI qui modifient leur GMR

7.4.4 Secteur CRD

- Le réseau des écocentres est bien implanté et permet de trier à la source plus de 40 % des CRD
 - Est-ce que l'exploitation d'écocentres municipaux permettrait d'atteindre les objectifs (ajouts de conteneurs pour tri à la source)? La MRC devrait-elle regarder pour centraliser le tri des CRD? Si oui, en régie interne ou en mode partenariat public privé?
- Évaluer la meilleure récupération du bois; devrait-on se doter d'un broyeur ?
- Évaluer comment valoriser efficacement le bardeau d'asphalte.
- Évaluer comment valoriser le gypse.
- > Sensibiliser les entrepreneurs aux bonnes pratiques.
 - Évaluer une tarification incitative.
- Donner accès à un service d'écocentre régional pour les ICI et les entrepreneurs.
- > Comment évaluer les déchets de CRD qui sont traités à l'extérieur du territoire?

7.4.5 Gestion des boues

- Vidange et transport bien implantés, il faudrait trouver à valoriser ces matières.
- Évaluer l'implantation d'un site combiné avec les autres matières organiques ou seul pour le territoire.
- > Trouver une destination qui permet de les valoriser et non de les éliminer.
 - Ouvrir la possibilité de l'épandage agricole (à quelles conditions?)
- Prochain contrat en 2017.

7.4.6 Information, éducation, sensibilisation

- L'information est accessible via le site Internet et les publications locales périodiques :
 - Calendrier annuel
 - Journaux municipaux mensuels
 - Journaux régionaux
- > Bien que l'information soit disponible, encore trop de gens sont confus en lien avec la GMR.
- Une ressource dédiée à la sensibilisation pour les secteurs prioritaires suivants serait probablement autofinançable sur quelques années :
 - \circ IC
 - Compostage communautaire
 - Optimisation des écocentres
 - Optimisation des RDD



7.5 MESURES PRÉVUES AU PGMR

Le tableau 46 synthétise les mesures prévues pour atteindre les objectifs de la PQGMR et pour poursuivre les orientations énoncées par le conseil de la MRC. Chaque mesure est rattachée à un ou plusieurs secteur(s) de compétence de la MRC. De plus, un échéancier prévisionnel et un responsable de suivi ont été identifiés pour toutes les actions. Finalement, les coûts nets estimatifs ont été sommairement évalués et situés afin que le lecteur puisse comprendre si ces mesures sont déjà comprises dans les budgets gérés par la MRC ou si une enveloppe budgétaire additionnelle a dû être évaluée. Pour chacune des mesures incluses dans le PGMR, une fiche signalétique standardisée a été produite afin de fournir une description suffisamment détaillée et pour comprendre comment ces mesures vont permettre à la MRC d'atteindre les objectifs régionaux ainsi que de contribuer à la PQGMR. De plus elles déterminent de quelle façon le suivi en sera assuré grâce à des indicateurs de suivi spécifiques pour chaque mesure.

Tableau 46 : Mesures prévues pour atteindre les objectifs de GMR

Secteurs	Mesures prévues (Résultats attendus)	Intervenants	délai	Coûts nets
Administration	 Maintenir le service de collecte et de transport des matières résiduelles en régie interne. Cette philosophie de la MRC du « Faire soi-même » au lieu du « Faire faire » a fait ses preuves. 	MRC et muni- cipalités	2016 à 2020	Budget annuel de la partie 2 (2 275 000 \$ en 2015) - Tableau 48
Administration	2. Maintenir les opérations d'enfouissement des matières résiduelles en régie interne. Cette philosophie de la MRC du « Faire soi-même » au lieu du « Faire faire » a fait ses preuves.	MRC et muni- cipalités	2016 à 2020	Budget annuel de la partie 3 (2 988 500 \$ en 2015) – Tableau 49
Administration	3. Évaluer l'adoption d'une politique d'achat basée sur les 3RV et la diffuser. La MRC ainsi que les municipalités peuvent influencer positivement l'implantation de bonnes pratiques ailleurs sur le territoire par les achats qu'elles font.	MRC et muni- cipalités	2016 et 2017	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
Administration	4. Effectuer une étude pour une tarification des services d'enfouissement basée sur le tonnage enfoui plutôt que sur la population municipale Cela pourrait servir à introduire, de façon étendue, le principe du pollueur-payeur.	MRC et muni- cipalités	2017	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
Administration	5. Mettre à jour le règlement de la MRC visant à interdire l'enfouissement du papier et du carton et à récupérer le plastique, le verre et le métal. Publiciser dans les journaux locaux et	MRC et muni- cipalités	2017	Inclus dans le budget annuel (Ressource à



Secteurs	Mesures prévues (Résultats attendus)	Intervenants	délai	Coûts nets
	évoquer l'inspection pour l'application de ce règlement. Ce règlement sera le contrepoids de la loterie zéro déchet (mesure 14). Il sera très important de le diffuser adéquatement. Ce faisant, les citoyens et les ICI pourront récupérer plus de matières et de meilleure qualité.		uciui	l'interne déjà en place)
Administration	6. Publiciser l'interdiction d'enfouir du papier et du carton. Diffuser l'information sur les ressources et programmes disponibles pour récupérer cette matière (site Web, journaux locaux). En lien avec l'action précédente.	MRC et médias locaux	2017 à 2020	Agent de sensibilisation à prévoir et 5 000 \$ /an
Administration et ICI	7. Maintenir le système de quotes-parts du service de collecte basé sur les UBE d'ordures par municipalité et diffuser l'information en ce sens. Tel que discuté aux sections 2.5 et 3.2, ce système d'établissement des quotes-parts permet de promouvoir positivement l'obligation de posséder des bacs et conteneurs pour la collecte sélective. Considérant la facturation faite pour les ICI au niveau des services de collecte, cela est particulièrement efficace.	MRC, munici- palités et le secteur ICI	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
Administration et ICI	8. Maintenir l'obligation faite à tout ICI de posséder un contenant servant à la disposition de leurs matières recyclables (papier d'emballage, verre, plastique, métaux). Le règlement existe déjà. Il faudra simplement s'assurer qu'il est mis à jour et qu'il soit diffusé adéquatement pour être connu de tous.	MRC, munici- palités et le secteur ICI	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
Administration et matière or- ganique	9. Acquérir les connaissances supplémentaires pour la gestion des boues municipales. Les boues municipales font partie de la gestion des matières organiques putrescibles qui sont ciblées par les objectifs du plan d'action de la nouvelle PQGMR. Il est important de connaître avec un niveau de précision adéquat la gestion de ces matières et leur particularité afin de permettre de mettre en œuvre des procédés de valorisation appropriés. Cette mesure est préalable à la mesure 29.	MRC, munici- palités et Centre de trai- tement des boues munici- pales	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place) en complément avec l'agent de sensibilisa- tion.
Administration	10. Procéder à une veille pour la meilleure façon de faire une caractérisation des matières traitées par la MRC par type de générateurs (domestique, ICI, CRD) et de dresser un portrait des pratiques de GMR pour ceux-ci. Évaluer une caractérisation et/ou un bilan des pratiques pourrait amener la MRC à modifier certains services ou à en offrir d'autres.	MRC	2016 et 2017	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)



Secteurs	Mesures prévues (Résultats attendus)	Intervenants	délai	Coûts nets
Domestique	11. Réduire la fréquence de collecte des ordures à 26 collectes par année (tout au plus), ce qui équivaut à éliminer les collectes supplémentaires d'ordures en période estivale. La quantité de déchets ramassés est directement reliée à la fréquence de collecte. C'est pourquoi il est important de réduire cette fréquence tout en mettant de l'avant des alternatives de gestion permettant un meilleur tri à la source. En 2015, 4 municipalités sur 20 ont limité les collectes d'ordures à 26 par année.	MRC et muni- cipalités	2019	Inclus dans le budget annuel de la partie 2 (200 000 \$)
ISÉ et domes- tique	12. Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basées sur les 3RV : médias locaux, programme de compostage domestique dans les écoles, etc. Il faut faire connaître le plan à la population et son impact sur les finances municipales. Les jeunes sont particulièrement visés comme de bons ambassadeurs.	MRC, maisons des jeunes, écoles, etc.	2016 à 2020	Agent de sensibilisation à prévoir (5 000 \$)
ISÉ	13. Maintenir à jour le recensement des organismes œuvrant en GMR et le diffuser via le site Web. Essentiel pour promouvoir les alternatives à l'enfouissement.	MRC	2016 à 2020	Agent de sensibilisation à prévoir (5 000 \$)
ISÉ	14. Organiser une loterie zéro déchet. Permet de stimuler les gens et de récompenser les bons comportements en générant de la visibilité pour des publics cibles « non traditionnels » en offrant des prix qui intéressent toutes sortes de types de personnes.	MRC, munici- palités, médias locaux et ICI	2018 à 2020	Agent de sensibilisation à prévoir (5 000 \$)
ISÉ et ICI	15. Concevoir et diffuser le guide de gestion des matières résiduelles pour les ICI ainsi que le guide Comment organiser un événement « zéro déchet ». Ces guides permettront de mettre à jour l'information disponible et sa diffusion, via le site web de la MRC, pourra permettre de rejoindre tous les ICI de la région.	MRC	2017	Agent de sensibilisation à prévoir (5 000\$)
ISÉ et ICI	16. Organiser des journées d'information sur les programmes et les ressources disponibles à l'intention des ICI. Nous souhaitons les informer sur les outils disponibles qui pourront leur faciliter la tâche et sur les retombées positives d'une bonne gestion.	ISÉ et ICI	2018	Agent de sensibilisation à prévoir (5 000 \$)
ISÉ et ICI	17. Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI et événements publics à l'égard de la gestion des matières résiduelles. Cette action permettra d'inspirer d'autres ICI à leur emboîter le pas et encouragera les ICI à poursuivre leurs actions en développant un sentiment de fierté régionale.	MRC et ICI	2019 et 2020	Agent de sensibilisation à prévoir (5 000 \$)



Secteurs	Mesures prévues (Résultats attendus)	Intervenants	délai	Coûts nets
ICI	18. Évaluer l'implantation de la collecte des plastiques agricoles pour les agriculteurs du territoire versus l'ajout à la collecte sélective. Ces matières sont de plus en plus nombreuses. Le fait d'analyser adéquatement cette mesure pourra permettre à la MRC d'offrir un service facile d'accès pour les agriculteurs et d'assurer une qualité de matière qui permettra un traitement à valeur ajoutée. L'implantation d'une solution selon le résultat de l'analyse devrait être envisageable en 2017.	MRC, agricul- teurs, UPA et Société VIA	2016 et 2017	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
ICI et ISÉ	19. Informer les ICI des obligations et objectifs de la politique, des outils et programmes disponibles et des économies potentielles. Cette mesure pourra être mise en place en collaboration avec des partenaires. Le but étant de sensibiliser les ICI avec la possibilité de réaliser des économies lorsqu'une gestion appliquant les 3RV est en place.	MRC, munici- palités et ICI	2017	Agent de sensibilisation à prévoir et 2 000 \$ ponctuel
ICI	20. Évaluer la meilleure stratégie pour mettre en place un projet pilote pour la récupération de tubulures d'érablières. En 2015, la MRC a adopté une résolution visant è récupérer ces matières sur le territoire.	MRC, Envi- ronek, munici- palités, UPA et acériculteurs	2016	5 000 \$ ponctuel et agent de sensibilisation
Matière orga- nique	21. Effectuer une analyse globale afin de déterminer le meilleur scénario de collecte et de traitement de la matière organique (résidus verts et alimentaires) pour le secteur municipal et ICI afin de l'implanter dans les meilleurs délais. Cette mesure vise à déterminer la meilleure façon de recycler ces matières afin de permettre leur retour à la terre. La MRC de Bellechasse devra-t-elle construire de nouvelles infrastructures? Si oui à connaître les modalités de financement (PTMOBC, Fonds Vert, etc.). Compte tenu de la réalité rurale, une attention particulière sera également portée au programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC). Le détail de cette mesure importante est expliqué dans la fiche signalétique de cette mesure (annexe 9).	MRC, CRIQ ou autre(s) con- sultant(s)	2016 et 2017	50 000 \$ ponctuel en plus des ressources internes déjà en place
Matière orga- nique et ISÉ	22. Poursuivre la distribution de composteurs domestiques en incluant une formation et un suivi auprès des utilisateurs. Viser spécifiquement les écoles et les garderies du territoire afin de sensibiliser les jeunes et leur famille. L'aspect du suivi vise à obtenir des résultats plus clairs sur ce programme. Environ 50 unités devraient être installées à chaque année d'ici 2020.	MRC, munici- palités, écoles et garderies	2016 à 2020	 5000 \$ / an = 25 000 \$ Agent de sensibilisation à prévoir 5 000 \$ / an



Secteurs	Mesures prévues (Résultats attendus)	Intervenants	délai	Coûts nets
Matière orga- nique	23. Valider si la distribution des composteurs domestiques ou collectifs peut être financée par le programme d'aide aux composteurs domestiques et collectifs. ³⁶ Cette mesure est directement liée aux mesures 21 et 22. S'il est jugé avantageux d'aller de l'avant, il faudra générer une participation accrue afin de maximiser la performance de ces programmes.	MRC, gouver- nements fédé- ral et provincial	2017	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
Matière orga- nique et ISÉ	24. Maintenir et diffuser le règlement sur l'interdiction d'enfouir les résidus verts et s'assurer que les écocentres municipaux ont les outils pour gérer ces matières. Pour tout règlement qui limite la disposition de matières, il faut absolument prévoir une alternative simple qui répond aux besoins des citoyens. Nonobstant le mode de gestion éventuellement retenu pour la matière organique, de façon générale, cette mesure existante pourra être étendue à l'ensemble des municipalités. Elle pourra être réévaluée annuellement.	MRC et muni- cipalités	2016 et 2017	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
Matière orga- nique et ISÉ	25. Informer la population sur l'enjeu de la gestion de la matière organique afin de la préparer à tout changement en lien avec la gestion de cette matière. Ceci peut aider les citoyens à mieux accepter socialement un éventuel changement dans la collecte ou la disposition des matières.	MRC et muni- cipalités	2017 à 2020	Agent de sensibilisation à prévoir et 5 000 \$ /an
Matière orga- nique	26. Évaluer la possibilité de faire une tournée ponctuelle des écocentres pour déchiqueter les branches d'arbres et les sapins de Noël. Cette mesure pourrait éventuellement faire l'objet d'un projet pilote.	MRC et muni- cipalités	2017	Projet pilote 10 000 \$ /an (broyage)
Matière orga- nique et ISÉ	27. Encourager l'herbicyclage et le compostage domestique. Cette mesure contribuera à augmenter la réduction à la source et la récupération des résidus verts et des matières compostables.	MRC	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
Matière orga- nique et réem- ploi	28. Maintenir le programme de récupération alimentaire avec l'organisme les Frigos Pleins. Ce programme est simple et permet de soutenir financièrement cet OBNL qui vient en aide aux plus démunis dans la région.	Frigos Pleins, MRC et ICI concernés	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel de la partie 3 (1 200 \$/an)



Secteurs	Mesures prévues (Résultats attendus)	Intervenants	délai	Coûts nets
Boues munici- pales	29. Évaluer la façon de valoriser les boues municipales. Comme l'ensemble des municipalités locales ont déjà trouvé des alternatives à l'enfouissement des boues municipales, il serait opportun de déterminer lesquelles ont les meilleures pratiques et de chercher à uniformiser les processus. Selon la qualité des boues, elles peuvent être valorisées grâce à un épandage à des fins agricoles sur le territoire ou toute autre méthode jugée cohérente avec le développement durable.	MRC et muni- cipalités	2018	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
Boues munici- pales	30. Continuer la déshydratation (terratubes) des boues municipales sur place avant de les acheminer à un lieu de valorisation ou d'élimination, selon leur qualité. La déshydratation permet de concentrer les boues et éviter le transport inutile de l'eau. L'épandage agricole sur le territoire peut être considéré comme une façon de valoriser ces boues.	Municipalités et MRC	2016 à 2020	Ressources budgétaires des municipalités locales
Boues de fosses septiques et administration	31. Maintenir en vigueur le Règlement sur la vidange obligatoire des boues de fosses septiques en conformité avec le règlement provincial. Ce règlement permet d'appliquer uniformément l'inspection des fosses, de s'assurer que les installations sont conformes et que les fosses sont bien vidangées.	MRC, munici- palités, entre- preneur en charge des vidanges de fosses sep- tiques)	2016 à 2020	Inclus dans la partie 1 du budget annuel (Res- source à l'interne déjà en place)
Boues de fosses septiques	32. Poursuivre la mise en œuvre de la vidange systématique des boues de fosses septiques (avec ou sans mesurage). L'utilisation d'un camion de type « Juggler » permet d'optimiser le transport et de favoriser le traitement des boues dans la fosse.	MRC, munici- palités, entre- preneur en charge des vidanges de fosses sep- tiques	2016 à 2020	Inclus dans la partie 1 du budget annuel (712 000 \$) – Tableau 47



Secteurs	Mesures prévues (Résultats attendus)	Intervenants	délai	Coûts nets
Boues de fosses septiques	33. Maintenir le service régional d'inspection pour les installations septiques et le service d'analyse des sols pour l'émission des permis de ces installations. Ce service est une des composantes majeures du succès de ce programme à l'échelle de la MRC.	MRC et muni- cipalités	2016 à 2020	Inclus dans la partie 1 du budget annuel ³⁷
Boues de fosses septiques	34. Évaluer la meilleure façon de valoriser les boues de fosses septiques. Considérant que le contrat qui lie la MRC prévoit que les boues doivent être acheminées à un centre de traitement autorisé (Ville de Québec), il sera opportun de déterminer la meilleure façon de procéder pour valoriser ces matières lors du prochain appel d'offres au début de l'année 2017.	MRC	2016 et 2017	Inclus dans la partie 1 du budget annuel (Res- source à l'interne déjà en place)
CRD	35. Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction, de rénovation ou d'amélioration des infrastructures municipales. La MRC préparera un énoncé-type qui pourra ensuite être repris par les municipalités. Cette mesure vise à s'assurer que les municipalités montrent l'exemple pour ces matières.	MRC et muni- cipalités	2018	Inclus dans la partie 1 du budget annuel (Res- source à l'interne déjà en place)
CRD et ICI	36. Évaluer la possibilité de bonifier certains écocentres municipaux pour les rendre accessibles aux entrepreneurs. Compte tenu des objectifs proposés par la PQGMR, cette stratégie aurait pour effet de stimuler le tri à la source, de conserver une valeur accrue dans les matériaux de construction facilitant ainsi leur récupération.	MRC, munici- palités et en- trepreneurs en construction	2016 et 2017	5 000 \$ ponctuel
CRD	37. Évaluer la possibilité d'implanter un écocentre au LET accessible à la population et aux entrepreneurs. Le lieu d'enfouissement gagnerait à avoir une telle infrastructure sur place pour dévier un maximum de déchets de CRD qui y sont acheminés directement.	MRC et entre- preneurs en construction	2016 et 2017	5 000 \$ ponctuel

Comme le service régional d'inspection touche l'ensemble des règlements municipaux sur le territoire, les coûts liés à l'inspection des installations septiques n'ont pas été évalués distinctement. Ainsi, le service d'inspection n'est pas directement inclus dans le budget de la gestion des boues de la partie 1.



Secteurs	Mesures prévues (Résultats attendus)	Intervenants	délai	Coûts nets
CRD	38. Évaluer la stratégie visant l'implantation d'un centre de tri centralisé des matériaux secs. Cette analyse est complémentaire à celle de la gestion de la matière organique, considérant l'importance des choix à faire pour optimiser la gestion des déchets de CRD et les infrastructures à implanter sur le territoire.	MRC	2017	5 000 \$ ponctuel
Administration et CRD	39. Adopter un règlement sur l'interdiction d'enfouir le bois. Informer les citoyens et les entrepreneurs sur l'interdiction d'enfouir du bois et sur les lieux de récupération existants pour le bois.	MRC, MDDELCC et municipalités	2017 et 2018	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
CRD	40. Instaurer une obligation ou un incitatif de récupération lors de l'émission des permis de construction et de démolition La MRC se penchera sur les stratégies qui pourront être utilisées afin de favoriser les bons comportements en amont sur les chantiers de construction. Ceci pourrait être accompagné d'une liste de ressources pour la récupération de ces résidus.	MRC et muni- cipalités	2018	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
ISÉ et CRD	41. Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD. Diffuser l'information auprès des entrepreneurs et des municipalités. Ce guide permettra de compléter l'action 15. La MRC de Bellechasse s'inspirera du Guide des bonnes pratiques de gestion des résidus de construction, rénovation et démolition élaboré par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais : http://www.creddo.ca/fr/projets/index.php.	MRC	2018	Agent de sensibilisation à prévoir (5 000 \$)
REP	42. Mettre à jour les informations pour les produits visés par la REP (information sur le site web, article, personnel municipal dans les écocentres, etc.). Il sera opportun de remettre à jour les modes de gestion dans les écocentres et à la Ressourcerie Bellechasse et de les diffuser au plus grand nombre.	MRC, Ressour- cerie Belle- chasse, muni- cipalités et fournisseurs de REP	2016 à 2020	Agent de sensibilisation à prévoir (5 000 \$)
REP	43. Maintenir les points de collectes pour les produits visés par la REP dans tous les écocentres municipaux. Toutes les municipalités sont déjà engagées dans la récupération des peintures, des huiles, des piles, etc. Il faut s'assurer que l'information est diffusée et que les employés municipaux affectés à ce service ont la formation adéquate pour traiter sécuritairement ces matières.	Municipalités et MRC	2016 à 2020	Inclus dans le budget des municipalités lo- cales



Secteurs	Mesures prévues (Résultats attendus)	Intervenants	délai	Coûts nets
RDD	44. Continuer d'assumer les coûts de disposition et de traitement pour les produits visés par la REP, notamment les RDD. En défrayant les montants liés à ces programmes pour les matières qui passent par les écocentres municipaux, la MRC s'assure que les municipalités participent. La MRC peut faire un contrôle des RDD sur le territoire et adapter le programme au besoin.	MRC, fournis- seurs de REP et les munici- palités	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
Réemploi	45. Continuer à soutenir financièrement Ressourcerie Bellechasse à chaque année en fonction des coûts de fonctionnement de l'entreprise et des services rendus. Cette entente permet à la Ressourcerie de remplir un rôle clé dans l'application de la hiérarchie des 3RV, au niveau du réemploi. Compte tenu du service porte à porte offert aux citoyens, la Ressourcerie offre un service de proximité qui est le meilleur moyen pour inciter la population à récupérer davantage et à acheminer les matières aux bonnes filières de traitement.	MRC et Res- sourcerie Bel- lechasse	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel de la partie 3 (90 000 \$/an)
Domestique, Réemploi et CRD	46. Évaluer l'optimisation de la collecte par Ressourcerie Bellechasse en mettant en place des points de « transit » dans les écocentres municipaux, pour certaines matières, afin d'augmenter les quantités ramassées et diminuer l'attente du service sur appel. Dans le respect de la hiérarchie des 3RV, la réutilisation et la récupération doivent être priorisées devant l'élimination. Les services offerts par la Ressourcerie répondent parfaitement à ce principe puisque la Ressourcerie fait un tri. Qui plus est, la revente des matières ayant une bonne valeur fait en sorte que le coût de collecte et de traitement est historiquement inférieur à la gestion des déchets destinés à l'enfouissement.	MRC, Ressour- cerie Belle- chasse et les municipalités	D'ici à 2020	20 000 \$ ponctuel
Textiles et Ré- emploi	47. Encourager Ressourcerie Bellechasse à maintenir la collecte porte à porte des encombrants et la collecte des textiles. Les produits collectés sont en bonne partie revendus. Cela vient renforcer l'économie locale en plus d'offrir des meubles, des vêtements et autres objets usagés à bon prix pour les citoyens. La MRC a supervisé le déploiement des bacs à récupération des textiles dans chacune des municipalités sur le territoire (voir mesure 48).	MRC et Res- sourcerie Bel- lechasse	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel de la partie 3 (90 000 \$/an)



Secteurs	Mesures prévues (Résultats attendus)	Intervenants	délai	Coûts nets
Textiles et Ré- emploi	48. Maintenir les points de dépôt des conteneurs de textiles Ressourcerie Bellechasse dans toutes les municipalités. Comme les conteneurs sont accessibles en tout temps, il est facile pour tous les citoyens de permettre le réemploi des vêtements.	MRC et Res- sourcerie Bel- lechasse	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel de la partie 3 (90 000 \$/an)
ICI et Réem- ploi	49. Informer les ICI qu'ils peuvent disposer de leurs textiles et de leurs encombrants auprès de Ressourcerie Bellechasse. Il faut s'assurer que les ICI sur le territoire ont l'information pour bien utiliser les services de Ressourcerie Bellechasse.	MRC et Res- sourcerie Bel- lechasse	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel de la partie 3 (90 000 \$/an)
REP	50. Favoriser la collecte des produits électroniques. Ressourcerie Bellechasse possède actuellement une entente avec ARPE Québec, un point de dépôt reconnu pour la collecte de ces matières. La MRC va donc continuer de promouvoir ce service. En ce sens, la MRC va s'assurer de diffuer les inromations relatives à ce service.	Ressourcerie Bellechasse et municipalités	2016 à2020	Inclus dans le budget annuel de la partie 3 (90 000 \$/an)
Administration	51. Compléter annuellement un rapport statistique des coûts pour les différents services et les comparer avec les moyennes provinciales et celles de l'entreprise privée. Permet de valider les orientations de gestion en régie interne et de trouver des sources d'optimisation possibles des services. En générant des ratios de gestion fiables et pertinents la MRC pourra comparer son coût de revient avec les autres MRC et le secteur privé.	MRC	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
Administration	52. Produire et diffuser un bilan annuel de gestion des matières résiduelles Permet d'évaluer les mesures mises en place et de faire le point sur la performance du système.	MRC	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
Administration	53. Produire et diffuser un rapport de suivi annuel sur l'évolution de la mise en œuvre du PGMR et de la rétroaction en lien avec les objectifs. Pouvoir faire un suivi avec les diverses parties prenantes en ce qui a trait à la GMR.	MRC	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)
Administration	54. Se tenir à l'affût de toutes nouvelles technologies permettant d'optimiser les opérations. Cette mesure est similaire à la mesure 10, mais elle est étendue à l'ensemble des opérations et processus sous la responsabilité du service GMR de la MRC de Bellechasse.	MRC	2016 à 2020	Inclus dans le budget annuel (Ressource à l'interne déjà en place)



8. BUDGETS

8.1 BUDGET ANNUEL: GESTION DES BOUES - PARTIE 1

Tableau 47 : Budget inclus à la partie 1

	Réel 2013	Réel 2014	Budget 2015
Collecte et transport	595 828,00 \$	496 657,00 \$	516 255,00 \$
Traitement	123 533,00 \$	114 327,50 \$	118 745,00 \$
Administration :	54 242,00 \$	83 047,00 \$	77 513,00 \$
Coût total du programme :	773 603,00 \$	694 031,50 \$	712 513,00 \$
Volume traité	5 159,50	4 623,13	5 000,00
Coût par TM:	<u>149,94 \$</u>	<u>150,12 \$</u>	<u>142,50 \$</u>

8.2 BUDGET ANNUEL: SERVICE DE COLLECTE - PARTIE 2

Tableau 48 : Budget de la partie 2

DÉPENSES :	Réel 2013	Réel 2014	Budget 2015
Rémunération et bénéfices marginaux	804 429 \$	909 956 \$	906 467 \$
Transport et communications	13 320 \$	18 728 \$	16 700 \$
Services professionnels	76 918 \$	77 092 \$	86 850 \$
Entretien et réparation	89 475 \$	125 279 \$	105 800 \$
Bien non durables :			
- Diesel	380 814 \$	381 479 \$	415 000 \$
- Pneus	67 790 \$	57 534 \$	55 000 \$
- Pièces	60 932 \$	104 942 \$	100 000 \$
- Autres (propane, huile, etc.)	69 926 \$	75 106 \$	84 000 \$
Amortissement annuel	315 765 \$	328 915 \$	315 765 \$
Autres objets	29 \$	4 666 \$	1 000 \$
Société VIA (15\$/TM)	45 263 \$	59 015 \$	60 000 \$
Remboursement du capital	287 588 \$	134 600 \$	83 090 \$
Remboursement des intérêts	17 414 \$	10 553 \$	5 810 \$
Autres frais de financement		63 \$	
Total activités financières :	2 229 663 \$	2 287 928 \$	2 235 482 \$
Plus activités d'investissement non financées par emprunt	277 348 \$	295 599 \$	40 000 \$
Total collecte des matières résiduelles:	2 507 011 \$	2 583 527 \$	2 275 482 \$



REVENUS:	Réel 2013	Réel 2014	Budget 2015
Quotes-parts Bellechasse (2013: 20 364 UBE à 33.47 \$, 2014: 20 452 UBE à 26.30 \$, 2015: 21 191 UBE à 25.32\$)	681 575 \$	537 888 \$	536 504 \$
Quotes-parts 6 autres municipalités (2013: 2 172 UBE à 33.47 \$, 2014: 2 180 UBE à 26.30 \$, 2015: 2 293 UBE à 25.32 \$)	72 696 \$	57 334 \$	58 053 \$
Collectes supplémentaires	185 632 \$	189 502 \$	199 160 \$
Contenants supplémentaires	5 402 \$	4 423 \$	5 000 \$
Roll-Off	140 880 \$	136 965 \$	145 000 \$
Autres	14 569 \$	10 429 \$	
Retour taxes diesel	13 863 \$	18 474 \$	13 500 \$
Subvention collecte sélective	590 059 \$	641 214 \$	640 000 \$
Subvention redistribution redevances LET par MDDELCC	368 886 \$	371 971 \$	362 500 \$
Affectation surplus	246 354 \$	250 000 \$	
Ristourne Société VIA	- \$		
Contrepartie amortissement	315 765 \$	328 915 \$	315 765 \$
Total activités financières :	2 635 681 \$	2 547 115 \$	2 275 482 \$
Total collecte des matières résiduelles :	2 635 681 \$	2 547 115 \$	2 275 482 \$
Surplus (déficit) activités financières:	128 670 \$	(36 412) \$	- \$



8.3 BUDGET ANNUEL: SERVICE D'ENFOUISSEMENT - PARTIE 3

Tableau 49 : Budget de la partie 3

DÉPENSES :	Réel 2013	Réel 2014	Budget 2015
Rémunération et bénéfices marginaux	252 987 \$	264 528 \$	279 485 \$
Transport et communications	6 748 \$	6 885 \$	7 700 \$
Services professionnels :			
- Suivi environnemental	40 355 \$	36 787 \$	40 000 \$
- Services juridiques	37 887 \$	23 538 \$	20 000 \$
- Indemnité et taxes Armagh	88 006 \$	91 194 \$	93 400 \$
- Ressourcerie et récupérations diverses	119 355 \$	122 763 \$	130 500 \$
- Techniques et autres + PGMR en 2014 & 2015	89 913 \$	87 102 \$	87 600 \$
Entretien et réparation	31 642 \$	86 500 \$	61 500 \$
Bien non durables :			
- Matériel de recouvrement	120 507 \$	106 800 \$	115 000 \$
- Diesel	54 007 \$	52 760 \$	63 000 \$
- Électricité	34 533 \$	31 477 \$	38 000 \$
- Pièces, huile, etc.	16 327 \$	23 059 \$	21 000 \$
- Autres	10 317 \$	8 909 \$	11 200 \$
Dépenses recouvrables (2012 & 2013: ARPE Québec) + autres	10 727 \$	305 \$	- \$
Fiducie environnementale Post-fermeture	106 054 \$	97 223 \$	115 000 \$
Redevances LET versées au MDDELCC	531 731 \$	520 951 \$	518 000 \$
Amortissement annuel	691 111 \$	690 756 \$	691 111 \$
Remboursement capital emprunt	742 412 \$	527 000 \$	542 133 \$
Remboursement intérêts emprunt	105 390 \$	87 678 \$	49 130 \$
Amende		2 500 \$	- \$
Frais d'escompte, financement et autres	25 272 \$	11 876 \$	14 779 \$
Total activités financières :	3 115 281 \$	2 880 591 \$	2 898 538 \$
Plus: Activités d'investissement non financées par emprunt	24 140 \$	144 565 \$	90 000 \$
Total enfouissement des matières résiduelles:	3 139 421 \$	3 025 156 \$	2 988 538 \$



REVENUS:	Réel 2013	Réel 2014	Budget 2015
Quotes-parts Opération : Bellechasse (2013: 27.20 \$/capita, 2014: 27.07 \$/capita, 2015: 29.99 \$/capita)	944 144 \$	978 204 \$	1 104 780 \$
Quotes-parts Opération: 6 municipalités (mêmes taux)	97 793 \$	94 618 \$	105 410 \$
Quotes-parts Opération : 7 municipalités Régie Etchemins (mêmes taux)	243 979 \$	244 923 \$	272 237 \$
Quotes-parts Redevances régulières 33 municipalités 2013: 5.39\$/capita 2014: 5.14 \$/capita, 2015: 4.99\$/capita)	254 999 \$	250 000 \$	246 502 \$
Quotes-parts Redevances supplémentaires 2013: 4,6074 \$, 2014: 4,3862 \$, 2015 : 4,2623 \$	217 802 \$	213 499 \$	210 698 \$
Financement ancien LES (sauf St-Henri + 7 municipalités Régie Etchemins) 2012: 3.63 \$/capita, 2013: 3,69\$/capita, 2014: 0.00\$	123 560 \$	- \$	- \$
Autres clients incluant Société VIA (2013 vs 2012: - 3 500 TM)	330 655 \$	225 036 \$	235 000 \$
Redevances régulières et supplémentaires clients	85 945 \$	59 301 \$	60 800 \$
Réception sols recouvrement		11 101 \$	- \$
ARPE Québec + autres revenus	12 998 \$	3 320 \$	2 000 \$
Solde 2 règlements d'emprunt fermés		70 847 \$	- \$
Contrepartie amortissement	691 111 \$	690 756 \$	691 111 \$
Total activités financières :	3 002 986 \$	2 841 605 \$	2 928 538 \$
Affectation surplus	153 000 \$	72 000 \$	60 000 \$
Total enfouissement des matières résiduelles :	3 155 986 \$	2 913 605 \$	2 988 538 \$
Surplus (déficit) activités financières:	16 565 \$	(111 551) \$	- \$
Tarif d'enfouissement par tonne métrique:	75,68 \$	80,83 \$	88,00 \$

8.4 SOMMAIRE DES COÛTS NETS ADDITIONNELS DES MESURES PRÉVUES

Afin de bien comprendre l'impact budgétaire qu'auront les mesures prévues au PGMR, voici un sommaire qui regroupe les actions de même type. Par exemple, les actions de sensibilisation devraient mener à la création d'un nouveau poste à la MRC, soit celui d'agent de sensibilisation. Chaque impact budgétaire est composé des mesures identifiées pour lesquelles il y a un impact budgétaire en surplus des ressources internes déjà affectées.



³⁸Tableau 50 : Sommaire des coûts additionnels pour les mesures prévues au PGMR

	Turbeau 50. Sommane des cours additionners pour les mesures provides au 1 GMR						
<u># mesures</u> <u>proposées</u>	<u>Description des coûts</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>Total</u>
6, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 22, 25, 41, 42	Agent de sensibilisation	60 000 ³⁹	61 500	63 038	64 613	66 229	315 380
26, 46	Optimisation des éco- centres	30 000	10 250	10 506	10 769	11 038	72 563
21, 36, 37 et 38	Études et analyses	32 500	32 500	40			65 000
20	Recyclage des tubulures	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
22	Compostage domestique	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
6	Publicité et promotion	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Total		132 500	114 250	83 544	85 382	87 267	502 943

Le total des mesures prévues pour chaque année oscille autour de 2 % des budgets pour les parties 2 et 3 déjà engagés (3% en 2016). La partie 1 a été exclue puisque les mesures prévues touchent principalement les 2 autres parties budgétaires. Il est à noter que ces mesures devraient également générer des économies qui n'ont pas été évaluées à ce stade-ci.

Considérant que les résultats des analyses et des études prévues au PGMR devraient être connus d'ici 2018, il est fort probable que la planification budgétaire devra être réévaluée à ce moment afin d'y intégrer les scénarios retenus.

Pour réaliser les actions en lien avec la sensibilisation, un agent sera embauché par la MRC. Comme il s'agit d'un nouveau poste, la MRC l'évaluera lors des premiers mois et se réserve le droit de le réévaluer.

Il est à noter qu'au terme du processus des démarches d'études et d'analyses, il y aura certainement des investissements à prévoir. Cependant à ce stade-ci il est pratiquement impossible de déterminer les chiffres. Ceux-ci devront être réévalués d'ici à 2018.



9. MESURES DE SUIVI ET RÉTROACTION

Selon la LQE, un PGMR est soumis à un suivi et à une surveillance périodiques afin de vérifier le respect des échéanciers, les problématiques de mise en œuvre, évaluer le niveau d'atteinte des objectifs fixés ainsi que la pertinence des mesures prévues au plan d'action.

Au sein du PGMR de la MRC de Bellechasse, certaines activités ou structures visent spécifiquement sa mise en œuvre et son évaluation. Il s'agit des éléments suivants :

9.1 CONCERTATION DES INTERVENANTS

Travailler sur la concertation avec les intervenants concernés des différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD) afin d'intégrer les activités et les besoins des différents partenaires.

Poursuivre cette implication du milieu afin que ses partenaires participent pleinement à la mise en œuvre du PGMR et qu'elle soit conforme au vécu quotidien des gens et des entreprises. Cet objectif sera atteint, notamment par la publication annuelle des résultats du rapport de suivi de la mise en œuvre. Des rencontres pourront être tenues si la MRC le jugeait opportun.

9.2 AMÉLIORATION DU SUIVI AUPRÈS DE LA POPULATION ET DES INTERVE-NANTS

Avoir un responsable des matières résiduelles permet de centraliser l'information, rendant plus facile l'estimation des quantités générées, recyclées et éliminées, par secteur (résidentiel, ICI, CRD). On pourra ainsi améliorer le suivi sur son territoire année après année. En informant la communauté des résultats obtenus grâce aux efforts concertés, elle favorisera davantage de participation. Pour ce faire, des résultats trimestriels et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire, et par secteur, seront publiés, incluant une description des principales réalisations dans le domaine.

9.3 INDICATEUR DE PERFORMANCE GLOBAL.

Afin d'évaluer globalement le succès des mesures prévues, un indicateur de performance sera utilisé. Il sera composé des 3 données fiables suivantes :

- > La population desservie
- La quantité de matières récupérées par la collecte sélective
- La quantité de matières enfouies au lieu d'enfouissement technique de la MRC.

De manière à comprendre cet indicateur, il sera simplement présenté sur le graphique tel qu'illustré à la figure 17 de la page 75.

Si des programmes de gestion des matières sont implantés par la MRC et que ceux-ci génèrent des données fiables, ils pourront éventuellement être considérés comme indicateur.

9.4 RAPPORT D'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE ET INDICATEURS SPECIFIQUES

Afin de se conformer aux exigences actuelles du Programme de redistribution de la redevance à l'élimination des matières résiduelles, la MRC transmettra au MDDELCC, à chaque année, un rapport d'état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR (tableau 51).



L'indicateur de suivi spécifique⁴¹ associé aux objectifs pour chacune des mesures proposées au plan servira de base à la préparation de ce rapport. Ces indicateurs pourront être utilisés par la MRC afin de mieux évaluer la performance des mesures et, au besoin, apporter les améliorations nécessaires. Par ailleurs, la MRC rendra public ce rapport de suivi annuel sur son site Internet afin d'informer la population et ses partenaires des résultats obtenus.

Tableau 51 : Modèle de tableau de bord utilisé pour faire le rapport de la mise en œuvre

N	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Indicateur de suivi spécifique	Commentaire
N	Indiquer le nom de la mesure.	Présenter succinctement ce en quoi consiste la mesure.	Préciser qui est responsable de la mise en œuvre de la mesure (entité ou organisa- tion).	Préciser l'échéancier de la mesure prévue par le PGMR (indiquer la date prévue de réalisation, la date des jalons importants ou si la mesure est réalisée en continu).	Préciser l'état d'avancement de la me- sure (non débu- tée, en cours, suspendue, terminée, aban- donnée, pour- centage d'avancement, actions mises en œuvre, etc.)	Donner une appréciation qualitative ou quantitative de l'évolution de la mesure en lien avec l'(ou les) indicateur(s) de suivi spécifique(s) retenu(s) pour chaque mesure	Ajouter des commentaires pour clarifier le statut de la mesure.

⁴¹ Voir les fiches signalétiques de l'annexe 9

Déclaration de compétence GMR-Règlement 127-02



Cueillette et à l'enfouissement de déchets solides-Règlement 69-95



Récupération et recyclage-Règlement 74-96



Gestion des eaux usées-Règlement 106-01



Permis installations septiques-Règlement 108-01



Modifiant le règlement 69-95-Règlement 144-04



Modifiant le règlement 69-95-Règlement 157-06



Calendrier de collecte 2016 ANNEXE 8



Fiches signalétiques

